

COMPTE-RENDU
DE
L'ADMINISTRATION MUNICIPALE
DE LA
VILLE DE GENÈVE
PENDANT L'ANNÉE 1895

Présenté au Conseil Municipal par le Conseil Administratif
en Mai 1896.



GENÈVE
IMPRIMERIE W. KÜNDIG ET FILS
—
1896

COMPTÉ-RENDU
DE
L'ADMINISTRATION MUNICIPALE
DE LA
VILLE DE GENÈVE
PENDANT L'ANNÉE 1895

Présenté au Conseil Municipal par le Conseil Administratif
en Mai 1896.



GENÈVE
IMPRIMERIE W. KÜNDIG ET FILS
—
1896



COMPTE-RENDU
DE
L'ADMINISTRATION MUNICIPALE
DE LA
VILLE DE GENÈVE
PENDANT L'ANNÉE 1895

MESSIEURS,

En conformité des prescriptions de la loi du 5 février 1849 sur les attributions des Conseils municipaux et sur l'administration des Communes, le Conseil Administratif a l'honneur de vous présenter le compte-rendu de sa gestion pendant l'année 1895.

Comme d'habitude, nous suivrons, dans ce rapport, l'ordre adopté pour le budget. Les matières qui n'ont pas de place déterminée dans le cadre budgétaire sont classées dans le Chap. II, *Administration*.

CHAPITRE PREMIER

FINANCES

Les **dépenses** de l'exercice de 1895 se sont élevées à Fr. 3 275 458 45
Le produit des **recettes** a été de » 3 088 106 35
L'exercice solde donc par un *déficit* de Fr. 187 352 10
à porter au compte de *Résultats généraux*.

Le budget évaluait l'ensemble des *dépenses* à Fr. 3 134 800 —
Deux crédits supplémentaires, votés au cours de l'exercice, ont augmenté cette somme de » 5 500 —
Le total présumé des *dépenses* était ainsi de Fr. 3 140 300 —
il a donc été dépensé en plus des prévisions » 135 158 45
Somme égale aux **dépenses** effectuées » 3 275 458 45

Les **recettes**, qui ont atteint, comme nous venons de le dire Fr. 3 088 106 35
n'avaient été prévues au budget que pour » 2 861 400 —
Elles ont donc donné une *mieux-value* de Fr. 226 706 35

Le **déficit** prévu au budget était de Fr. 273 400 —
Les crédits votés au cours de l'exercice » 5 500 —
portaient ce déficit au total présumé de Fr. 278 900 —

La mieux-value réalisée sur les recettes ayant été de Fr. 226 706 35
dont il faut déduire l'augmentation des dépenses » 135 158 45
la bonification nette ainsi obtenue est de » 91 547 90
ce qui réduit le déficit effectif à Fr. 187 352 10
somme indiquée ci-dessus.

Dans le chiffre des dépenses sont comprises diverses réserves, prévues au budget, dont les principales sont

Fr. 38 815 pour l'entreprise de Chèvres,
 • 25 000 pour l'assurance du théâtre.

On voit que si nous avons pu diminuer le déficit prévu au budget de 1895, c'est par l'accroissement des recettes et non par la diminution des dépenses, qui vont au contraire en augmentant, suivant le mouvement d'heureux développement de la ville.

En examinant par chapitre le détail des recettes et des dépenses, on constate que les augmentations et diminutions par rapport aux prévisions budgétaires sont les suivantes. Ces différences seront expliquées sous les diverses rubriques auxquelles elles se rapportent.

RECETTES		
Chapitres.	En plus.	En moins.
I. Intérêts, redevances spéciales Fr.	9 337 20	—
II. Taxe municipale	62 860 70	—
Etat civil	—	Fr. 198 20
III. Abattoir et marché au bétail »	24 286 75	—
IV. Instruction publique	769 —	—
V. Théâtre.	—	—
VI. Propriétés municipales	941 95	—
VII. Service des Eaux	97 930 —	—
VIII. Voirie	1 809 05	—
IX. Eclairage de la ville	206 20	—
X. Police et surveillance	1 032 —	—
XI. Halles, marchés et locations sur la voie publique	29 168 65	—
XII. Secours pour les incendies .	—	—
XIII. Convois funèbres	—	» 5 145 20
XIV. Cimetières	5 000 —	—
XV. Recettes imprévues	—	» 1 291 75
Augmentations	Fr. 233 341 50	Fr. 6 635 15
Diminutions	6 635 15	—
Reçu en plus	<u>Fr. 226 706 35</u>	—

DÉPENSES

Chapitres.	En plus.	En moins.
I. Amortissements, intérêts, etc.	—	Fr. 12 736 50
II. Frais d'administration . . .	—	» 576 —
III. Abattoir et marché au bétail Fr.	6 220 45	—
IV. Instruction publique, Indus- trie et Commerce, Beaux-Arts »	15 535 95	—
V. Théâtre et concerts . . . »	3 967 40	—
VI. Propriétés municipales . . . »	30 457 60	—
VII. Service des Eaux »	26 493 90	—
VIII. Voirie »	63 294 25	—
IX. Eclairage de la ville »	513 40	—
X. Police et surveillance »	964 90	—
XI. Halles et marchés »	1 907 55	—
XII. Secours pour les incendies . . »	5 623 60	—
XIII. Convois funèbres	—	» 4 177 15
XIV. Cimetières.	—	» 160 45
XV. Dépenses diverses et impré- vues	—	» 2 170 15
Augmentations . . . Fr.	154 978 70	Fr. 19 820 25
Diminutions »	19 820 25	
Dépensé en plus . . . Fr.	<u>135 158 45</u>	

Les crédits extra-budgétaires votés au cours de l'exercice, en Fr. 5 500, ne sont pas compris dans les chiffres ci-dessus, la dépense ayant été exactement conforme au montant des crédits alloués.

Résultats généraux.

Ce compte présentait au 1 ^{er} janvier 1895 un solde débiteur de	Fr. 127 763 20
Nous l'avons débité en 1895 des sommes suivantes :	
Déficit budgétaire de 1895 . . . Fr.	187 352 10
Création de la rue Céard ¹ , solde . . .	51 043 15
Solde débiteur à nouveau	<u>Fr. 366 158 45</u>

dont la couverture a été prévue par l'emprunt.

¹ Cette opération a coûté environ Fr. 1 047 000, en tenant compte des rentrées pour vente de terrains.

Rescriptions.

Rescriptions votées en 1895.

Les rescriptions votées jusqu'à la fin de 1894
s'élevaient à Fr. 2 636 563 50

Ce solde s'est dès lors augmenté des sommes suivantes :

Mars 29	Construction du Pont de la Coulouvrenière	•	500 000 —
Avril 2	Etablissement de canalisations nouvelles à haute pression Fr. 200 000		
	Etablissement d'un nouveau groupe de pompes et turbines	•	90 000 —
	• 2 Remboursement anticipé des installations d'éclairage faites par la Compagnie de l'Industrie électrique chez ses abonnés	•	17 246 35
	• 5 Construction d'une halle sur la rive droite	•	172 000 —
	• 26 Acquisition du haut-banc des consorts Mérienne place St-Gervais	•	15 250 —
Juin 4	Part supplémentaire de la Ville dans la dépense relative à l'aménagement de la promenade du quai des Pâquis, y compris la construction de la terrasse.	•	17 000 —
Octobre 18	Installation d'une chaudière à vapeur à l'abattoir pour le service de la triperie et de la porcherie	•	10 500 —
Décembre 10	Installation de l'éclairage électrique, dans les principales artères de la ville	•	230 000 —
	• 10 Construction de deux kiosques (musique et rafraîchissements) dans la Promenade du Lac	•	36 000 —
	• 20 Rachat des installations de la Com-		

A reporter Fr. 3 924 559 85

	<i>Report</i> Fr. 3 924 559 85
Compagnie du Gaz et de la Compagnie de l'Industrie électrique, et excé- dent du coût du pont de la Cou- louvrenière	* 5 000 000 —
Total des rescriptions votées par le Conseil Muni- cipal au 31 décembre 1895	<u>Fr. 8 924 559 85</u>

Rescriptions pour aménagement du quartier de l'Île.

Le total des rescriptions votées pour acquisitions d'immeubles en l'Île s'élevait au 31 décembre 1894, à	Fr. 1 022 642 —
Nous avons crédité ce compte de la somme de votée par le Conseil Municipal comme devant for- mer le coût définitif (présumé) de l'opération et qui a été comprise dans l'emprunt de 1893.	* 512 000 —
Le solde de ce compte est donc actuellement réduit à	<u>Fr. 510 642 —</u>

Rescriptions pour pavage en bois.

Ce compte était débiteur, à la fin de l'exercice de 1894, après déduc- tion des amortissements prévus, de	Fr. 199 004 —
Il a été amorti en 1895	* 15 435 —
Rescriptions restant en cours pour cet objet.	<u>Fr. 183 569 —</u>
Le solde disponible des crédits votés pour travaux à exécuter était au 1 ^{er} janvier 1895 de	Fr. 5 277 50
Il a été dépensé en 1895	* 2 614 60
La somme restant disponible est donc de	<u>Fr. 2 662 90</u>

Les rescriptions en cours au 1 ^{er} janvier 1895 s'élevaient à	Fr. 1 550 000 —
Il en a été émis pendant l'année 1895 pour une somme de	* 8 025 000 —
Ensemble	<u>Fr. 9 575 000 —</u>
Il en a été remboursé	* 6 050 000 —
Il restait donc en cours au 1 ^{er} janvier 1896	<u>Fr. 3 525 000 —</u>

Au 31 décembre 1895, les rescriptions *générales* autorisées par le Conseil Municipal forment, comme il vient d'être dit Fr. 8 924 559 85

Les rescriptions pour aménagement du quartier de l'île » 510 642 —

Les rescriptions pour pavage en bois, conformément au tableau d'amortissement » 183 569 —

Fr. 9 618 770 85

Moins : celles non émises à ce jour » 6 605 770 85

Rescriptions en cours au 1^{er} janvier 1896 . . . Fr. 3 013 000 —

Comptes spéciaux.

RESTAURATION DU TEMPLE DE SAINT-PIERRE

Les travaux exécutés ou payés en 1895 forment une somme de Fr. 58 823 45

Dont à déduire :

Le solde créancier au 31 décembre 1894 Fr. 16 767 95

Prélèvement annuel sur la répartition des bénéfices de la Caisse Hypothécaire (Budget Ch. I a) . . . 3 000 — . . . 19 767 95

Solde débiteur à nouveau Fr. 39 055 20

Il y a lieu de rappeler ici que le budget de 1896 prévoit une somme de Fr. 40 000 pour les travaux de restauration et que cette somme se répètera pendant huit années, soit ensemble Fr. 320 000, chiffre approximatif qui sera nécessaire pour l'achèvement des travaux de restauration, y compris le solde ci-dessus.

ELARGISSEMENTS DE RUES

Ce compte était débiteur, au 1^{er} janvier 1895, de Fr. 18 921 10
Il a été débité, en 1895 :
De la somme votée par le Conseil

A reporter Fr. 18 921 10

Report Fr. 18 921 10

Municipal le 16 avril 1895 pour acquisition de terrain rue du Buet . . .	Fr. 4 500 —	
Frais divers, géomètres, cadastre, etc. »	240 45	4 740 45
Ensemble. . .		Fr. 23 661 55
Il a été crédité de l'allocation prévue au budget (chap. VI, 42, l)		» 5 000 —
Ce compte est donc débiteur à nouveau de. . .		<u>Fr. 18 661 55</u>

BAINS DU RHÔNE

Le compte relatif au prêt fait à la Société des bains du Rhône présentait au 1^{er} janvier 1895 un solde débiteur de . Fr. 62 800 —

Nous avons pu affecter à l'amortissement, en 1895, une somme de » 9 000 — en plus de l'intérêt retiré pour cette avance.

Le solde débiteur est donc au 1^{er} janvier 1896 . Fr. 53 800 —

FONDS D'ASSURANCE DU THÉÂTRE

Ce compte présentait, au 31 décembre 1894, un solde créancier de Fr. 92 452 75

Il s'est accru, en 1895, des intérêts des valeurs formant son portefeuille, ainsi que de la dotation que lui fait la Ville, ensemble » 28 944 65

Total . . Fr. 121 397 40

au 31 décembre 1895.

FONDS DE BIENFAISANCE DE LA VILLE DE GENÈVE

Ce fonds, créancier au 1^{er} janvier 1895 de . . Fr. 13 948 35

s'est accru en 1894 de » 4 808 50

Il est donc actuellement de Fr. 18 756 85

SOMMES AFFECTÉES AU SERVICE DES FINANCES

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Ch. I, n ^{os} 1 à 6.		Ch. I, lettres a à m.	
Voté	Fr. 801 000 —	Prévu	Fr. 398 600 —
Dépensé	788 263 50	Reçu	407 937 20
Dépensé en moins .	<u>Fr. 12 736 50</u>	Reçu en plus .	<u>Fr. 9 337 20</u>

Aux *dépenses*, la différence en moins porte surtout sur les *intérêts des rescriptions* qui, prévus en Fr. 97 500, n'ont absorbé que Fr. 88 507 75 par suite du taux très bas auquel nous avons pu négocier nos rescriptions.

Aux *recettes*, lettre *a*, nous avons une mieux-value de Fr. 29 995 sur la *répartition prévue pour les 13 306 parts de la Caisse hypothécaire* appartenant à la Ville. Cet établissement, grâce à son excellente administration, est arrivé à parfaire ses réserves statutaires et a pu faire profiter les communes, ses seules actionnaires, des avantages réalisés durant cet exercice.

Par contre, nous avons une différence en moins de Fr. 1 250 sur la lettre *b*, *intérêts du fonds déposé à la Banque de Genève*.

A la lettre *c*, *l'indemnité fédérale pour la suppression de l'octroi sur les liquides*, prévue en Fr. 152 000, n'a donné que Fr. 136 375 15. Le montant de cette dernière répartition reste donc de Fr. 16 000 inférieure aux prévisions, par suite des résultats peu brillants de l'exploitation du monopole de l'alcool. Le remboursement partiel de nos dépenses pour constructions scolaires, prévu sous la forme d'un nombre déterminé d'annuités en tant pour cent de la part revenant à l'Etat sur le produit de ce monopole, se trouve aussi sensiblement affecté par la même cause.

Lettre *k*, *usine de Chèvres*, diminution de Fr. 11 520. Les capitaux avancés pour l'entreprise de Chèvres ne nous donnent pas les intérêts prévus, mais cette diminution de recettes est compensée par une diminution correspondante des intérêts des rescriptions, en raison des apports de l'Etat et de Plainpalais.

Taxe municipale.

Chef de bureau : M. Ant. COUTAREL.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Ch. II, n° 11.		Ch. II, titre a.	
Voté	Fr. 8 800 —	Prévu	Fr. 575 525 —
Dépendé	» 8 550 —	Reçu	» 638 385 70
Dépendé en moins	<u>Fr. 250 —</u>	Reçu en plus	<u>Fr. 62 860 70</u>

La taxe municipale présente une mieux value de plus de vingt mille francs sur l'exercice précédent.

Emission des rôles.

Les rôles des contribuables soumis à la taxe municipale ont été arrêtés comme suit :

Hôtels, cafés, brasseries, pensions, logis et débits	Fr. 167 121 —
Fonctionnaires, employés, ouvriers (9 ^{me} catégorie)	» 15 312 50
Taxe sur les revenus mobiliers (10 ^{me} catégorie)	» 87 195 —
Taxe sur les immeubles (11 ^{me} catégorie)	» 68 800 —
Taxe des industriels et commerçants	» 415 578 —
Rôle de régularisation	» 20 976 80
Total des rôles émis en 1895.	<u>Fr. 774 983 30</u>
Reliquat à fin 1894	» 46 069 55
Total des sommes à recouvrer en 1895	<u>» 821 052 85</u>

Perception.

La perception sur le reliquat et les rôles émis a produit	Fr. 714 916 80
Les recettes hors rôle, pour frais de surtaxes et poursuites, se sont élevées à	» 1 614 40
La recette totale de l'exercice 1895 est donc de	<u>Fr. 716 531 20</u>

Dégrèvements.

Il a été ordonné 1399 dégrèvements se montant
à Fr. 76 616 20
Dégrèvements à la suite de requêtes . 495
Dégrèvements d'office 904

Réclamations.

597 contribuables ont adressé au Conseil Administratif des
requêtes en dégrèvement.
495 ont été admises.
68 ont été transmises à la Commission de recours.
34 retournées aux contribuables avec note explicative.
597

Commission de recours.

Cette commission a été composée, pour 1895, de MM. Baland,
Emile, Conseiller administratif, président.
Coulin, André, négociant
Mégevot, Emile, industriel
Navazza, Raphaël, négociant
Rambal, Laurent, anc. Cons. munic.
Bordier, Théodore, négociant
Decrue, Alexandre, Conseiller munic.
Roux-Eggly, Jules, " "
Lienme, L.-Henri, banquier.

} nommés par le Conseil d'Etat.
}
} nommés par le Conseil Administratif.

Le Conseil administratif a transmis à cette Commission 68 requêtes.
48 classifications ont été maintenues; 20 contribuables ont obtenu
des dégrèvements partiels.

Recours au Conseil d'Etat.

13 contribuables ont adressé des recours au Conseil d'Etat contre
des décisions de la Commission de recours.
12 classifications ont été maintenues par le Conseil d'Etat.
1 contribuable a obtenu un dégrèvement partiel.

Reliquat.

Le reliquat à fin 1895 est de *Fr. 29,518. 85*, soit le 3,60 % de la somme totale à recouvrer.

La comparaison des chiffres de ce chapitre avec ceux des précédents comptes-rendus marque une amélioration et un progrès constants dans l'application de la loi sur la taxe municipale.

Nous rappelons plus loin les délibérations auxquelles a donné lieu le projet de révision de la loi sur les contributions publiques, projet qui transférait à l'Etat notre taxe municipale et la remplaçait par une allocation du Canton à la Ville.

CHAPITRE II

ADMINISTRATION

Budget nos 7 à 15.

Voté	Fr. 113 800 —
Dépensé	" 113 224 —
Dépensé en moins . .	<u>Fr. 276 —</u>

Il y a augmentation sur les nos 7, *Conseil Municipal*, et 14, *Hôtel Municipal*, et diminution ou égalité sur tous les autres postes, comme on le verra ci-après.

N° 7. *Conseil Municipal.*

Voté Fr. 3 400. — Dép. Fr. 4 063 05. — Dép. en plus Fr. 663 05.

L'augmentation porte sur les lettres *a* et *b*, *travaux divers d'impressions du Mémorial, de projets*, etc. Il y a une légère diminution sur *e*, *chauffage* et *éclairage*.

N° 10. *Bureau des travaux de la Ville.*

Voté Fr. 13 400. — Dép. Fr. 13 610. — Dép. en plus Fr. 510 sur lettre *b*, *Frais d'études et de dessinateurs*.

N° 11. *Bureau de la Taxe municipale.*

Voté Fr. 8 800. — Dép. Fr. 8 550. — Dép. en moins Fr. 250 sur *Frais de copies*.

N° 12. *Bureau des Loyers et Redevances.*

Voté Fr. 8 700. — Dép. Fr. 8 475. — Dép. en moins Fr. 225 sur *Frais de copies*.

N° 13. *Bureau de l'Etat civil.*

Voté Fr. 14 300. — Dép. Fr. 14 108 30. — Dép. en moins Fr. 191 70 sur lettre *f*, 2^{me} *commis, bureau de la rive droite.*

N° 14. *Hôtel Municipal.*

Voté Fr. 8 200. — Dép. Fr. 8 565 60. — Dép. en plus Fr. 361 60. Les lettres *d*, *entretien* et *e*, *chauffage*, sont en augmentation, la lettre *f*, *éclairage*, en diminution.

N° 15. *Frais généraux divers.*

Voté Fr. 19 300. — Dép. Fr. 17 856 05, soit en moins Fr. 1 443 95. Le service de l'*Economat* n'ayant commencé qu'au mois d'avril, on ne peut encore apprécier complètement le résultat de cette création. Les prévisions du budget pour ce poste ont été dépassées d'une somme de fr. 1 659 40; mais cet excédent s'explique par le fait que nous avons porté sous cette rubrique des dépenses pour impressions, registres etc., qui, précédemment, étaient passées au compte de différents services de l'administration municipale.

Nous réalisons une assez forte économie, fr. 3 183 45, sur *e*, *frais de consultations, contentieux* etc. La dépense pour le procès Civry a été inférieure à celle des années précédentes; mais ce procès suit son cours, et nous n'en avons pas fini avec les frais qu'il nous occasionne.

M. André Bourdillon a été nommé président du Conseil Administratif pour l'année 1895—1896, en remplacement de M. Théodore Turrettini, dont les fonctions expiraient le 31 mai.

M. Turrettini a été nommé vice-président.

I

Rapports avec le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a pris cinq arrêtés sur la proposition individuelle de conseillers et sur celle de Commissions.

Ce sont les suivants :

Mars 29. — Délibération approuvant M. le président du Conseil Municipal d'avoir directement saisi de l'examen des plans et devis

du pont de la Coulouvrenière la Commission qui s'était précédemment occupée de cet objet.

Juillet 16. — Délibération invitant le Conseil Administratif à poursuivre les études pour la construction d'un bâtiment des télégraphes et des téléphones dans le quartier de l'Île sur la base du projet présenté par M. Camoletti.

Octobre 18. — Délibération chargeant le Conseil Administratif de s'adresser d'urgence au Conseil d'Etat pour le prier de demander au Grand Conseil l'examen à nouveau des principes de la loi en discussion sur la révision des impôts.

Octobre 22. — Approbation de l'administration du Conseil Administratif pendant l'année 1894.

Décembre 27. — Arrêté invitant le Conseil Administratif à s'adresser au Conseil d'Etat pour obtenir de ce corps la présentation au Grand Conseil d'un projet de loi modifiant sur divers points la loi pour la taxe municipale de la Commune de Genève.

(Ce dernier arrêté a été présenté conjointement par la Commission du budget et le Conseil Administratif).

Le Conseil municipal a pris trente-quatre arrêtés sur des propositions du Conseil Administratif. En voici l'énumération :

Janvier 25. — Ouverture d'un crédit de 425 000 francs pour la part de moitié incombant à la Ville dans la dépense relative à la reconstruction du pont de la Coulouvrenière.

Janvier 25. — Délibération chargeant le Conseil Administratif de poursuivre la vente forcée, pour cause d'utilité publique, de divers immeubles compris dans le tracé de la rue Vallin.

Mars 29. — Ouverture d'un crédit supplémentaire de 75 000 francs pour la reconstruction du pont de la Coulouvrenière.

Mars 29. — Acceptation d'un tableau donné à la Ville par la famille de feu M. le Dr Lombard.

Avril 2. — Ouverture d'un crédit de 290 000 francs pour l'établissement de canalisations nouvelles à haute pression et d'un nouveau groupe de pompes et turbines à l'Usine de la Coulouvrenière.

Avril 2. — Ouverture d'un crédit de fr. 17 246,35 pour le remboursement à la Compagnie de l'Industrie électrique d'installations d'éclairage faites chez ses abonnés.

Avril 2. — Acceptation d'un legs fait à la Ville par M. Jean-Pierre-François dit Franki Le Comte.

Avril 5. — Ouverture d'un crédit de 172 000 francs pour la construction d'une halle sur la rive droite.

Avril 16. — Ratification de la convention passée avec le Département fédéral des postes et chemins de fer en vue de la construction d'un nouveau bâtiment pour l'installation des services télégraphique et téléphonique dans le quartier de l'Île.

Avril 16. — Renvoi au Conseil d'Etat du tableau préparatoire des électeurs de la Commune de Genève.

Avril 16. — Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à M. Adolphe Armleder et située à l'angle de la rue des Pâquis et de la rue du Buet.

Avril 26. — Acquisition d'un haut-banc appartenant à M^{mes} Artus et Greiner-Mérienne et situé place St-Gervais 3.

Avril 26. — Acceptation d'une bibliothèque de géologie donnée au Musée d'histoire naturelle par M. Ernest Favre.

Mai 10. — Allocation d'une subvention supplémentaire de 3 000 francs au comité des Exposants genevois à l'exposition universelle de 1893 à Chicago.

Mai 24. — Ouverture d'un crédit de 2 500 francs pour le service des fontaines lumineuses en 1895.

Juin 4. — Délibération chargeant le Conseil Administratif de l'organisation et de l'exploitation des divers services industriels de la Ville (eau, gaz, électricité, force motrice).

Juin 4. — Ouverture d'un crédit supplémentaire de 17 000 francs pour parfaire la part de la Ville dans la dépense relative à l'aménagement de la promenade du quai des Pâquis.

Octobre 18. — Approbation d'une convention conclue avec le Conseil d'Etat, le Comité Central de l'Exposition et la Banque du Commerce pour la garantie des avances de fonds qui seront faites par cet établissement au Comité Central de l'Exposition.

Octobre 18. — Ouverture d'un crédit de 10 500 francs pour l'installation d'une chaudière à vapeur à l'abattoir.

Octobre 22. — Approbation des recettes et des dépenses de la Ville de Genève pour l'exercice 1894.

Novembre 8. — Délibération chargeant le Conseil Administratif de traiter avec les propriétaires des terrains que doit emprunter la ligne électrique de Chèvres, afin de fixer les conditions relatives au

passage de la ligne sur leurs propriétés et d'acquérir les emplacements destinés à l'établissement des cabines de connexion.

Novembre 8. — Délibération modifiant l'article 4 du règlement sur l'organisation du corps des sapeurs-pompiers de la Ville de Genève.

Novembre 8. — Ouverture d'un crédit de 17 000 francs pour la réfection du tablier du pont de l'île sur le bras gauche du Rhône (amont) et de la plateforme du bras gauche.

Novembre 12. — Approbation des plans présentés par M. l'architecte Camoletti en vue de la construction du bâtiment destiné aux services télégraphique et téléphonique dans le quartier de l'île.

Décembre 10. — Ouverture d'un crédit de 230 000 francs pour l'installation de l'éclairage électrique dans les principales artères de la ville.

Décembre 10. — Création d'un laboratoire municipal de bactériologie et de sérothérapie.

Décembre 10. — Acceptation d'une somme de 5 000 francs offerte par M. le D^r Edouard Martin pour faire face aux frais de premier établissement du laboratoire municipal de bactériologie et de sérothérapie.

Décembre 10. — Ouverture d'un crédit de 36 000 francs pour la construction d'un kiosque à musique et d'un pavillon à rafraîchissements dans la promenade du Lac.

Décembre 20. — Délibération autorisant le Conseil Administratif à émettre des rescriptions jusqu'à concurrence de 5 000 000 francs pour le rachat des installations de la Compagnie du Gaz et de la Compagnie de l'Industrie électrique, et pour l'excédent des dépenses du pont de la Coulouvrenière.

Décembre 20. — Approbation du projet de convention à conclure avec l'Association pour la restauration du temple de S^t-Pierre en vue de l'achèvement des travaux de restauration de la cathédrale.

Décembre 27. — Arrêté fixant le chiffre des recettes et des dépenses du budget de l'année 1896.

Décembre 27. — Arrêté invitant le Conseil Administratif à s'adresser au Conseil d'Etat pour obtenir la présentation d'un projet de loi autorisant la Ville à s'imposer les centimes additionnels nécessaires à l'équilibre de son budget.

Décembre 27. — Arrêté constatant le caractère d'urgence de la

délibération du Conseil Municipal du 20 Décembre pour l'émission de cinq millions de francs de rescriptions.

Décembre 27. — Ratification d'une convention conclue avec la Commune des Eaux-Vives et la Compagnie du Gaz pour le rachat des canalisations, des compteurs et appareils d'éclairage public existant dans la Commune des Eaux-Vives.

Toutes celles de ces délibérations qui, aux termes de l'article 16 de la loi du 5 février 1879, étaient subordonnées à l'approbation du Conseil d'Etat, ont été sanctionnées par lui.

Le Conseil Municipal a procédé à deux élections.

Avril 26. — Election du Bureau du Conseil Municipal pour l'année 1895-1896: MM. Félix Ricou, président; — Ferdinand Cherbuliez, vice-président; — Camille Galopin et Alexandre Wakker, secrétaires.

Novembre 12. — Election de sept membres de la Commission de direction générale de la Caisse Hypothécaire: MM. Camille Galopin; — Henri Lienme; — Alphonse Patru; — Etienne Poncy; — Alexandre Ramu; — Eugène Chevallier; — Ami Wagnon.

Dans sa séance du 26 *Avril*, le Conseil Municipal a arrêté la liste de présentation des 540 jurés de la Commune de Genève pour l'année 1896.

La Commission de surveillance de l'enseignement primaire (écoles primaires et enfantines) renouvelée le 26 *Avril*, a été composée, pour l'année 1895-1896, de MM. Turrettini, Wakker, Bernard, Dubach, Gampert, LeCoultre, Lombard, Goy-Barrat, Besançon, Renaud, Spahlinger, Minnig-Marmoud.

Le Conseil Administratif a communiqué au Conseil Municipal, dans sa séance du 2 *avril*, la convention conclue avec le Conseil d'Etat concernant la participation de l'Etat à l'entreprise de Chèvres.

Le Conseil Administratif a encore fait au Conseil Municipal, le 29 *mars* et le 18 *octobre*, deux communications relatives aux conséquences qu'aurait entraînées pour la Ville la révision projetée de la loi sur les contributions publiques. La première de ces communications a été renvoyée à l'examen d'une commission qui a présenté son rapport le 10 *mai*. Il n'a pas été statué sur les conclusions de ce rapport. La seconde communication du Conseil Administratif a donné lieu au vote rappelé plus haut à la date du 18 *octobre*.

Enfin, le Conseil Administratif a soumis au Conseil Municipal, en

lui présentant le projet de budget pour l'exercice de 1896 (séance du 8 novembre) deux conventions pour lesquelles il lui demandait sa ratification.

La première avait été conclue avec les héritiers de feu M. Franki Le Comte et avait pour objet de transformer leur usufruit des $\frac{9}{10}$ de la succession en une rente viagère fixe de 5 000 francs.

La seconde convention, passée avec l'Etat de Genève et la Société académique, était relative à l'installation d'une salle de travail, pour les professeurs et les étudiants de l'Université, à la Bibliothèque publique.

Le Conseil Municipal a approuvé ces deux conventions.

Le Conseil Municipal a pris huit délibérations sur des requêtes en naturalisation que lui avait transmises le Conseil d'Etat. En voici le résultat :

Candidats admis . . .	108
" refusés . . .	<u> 14</u>
Ensemble . . .	<u> 122</u>

Soit le même nombre de requêtes que l'année précédente.

Le bureau du Conseil Municipal a appelé aux fonctions de mémorialiste M. Emmanuel Kuhne, en remplacement de M. Florian Racine, démissionnaire.

II

Rapports avec les Autorités fédérales et cantonales.

1° Rapports avec les Autorités fédérales.

NIVEAU DU LAC.

Nous avons mentionné, dans le compte-rendu de l'année dernière, les démarches qui avaient été faites auprès de l'Autorité fédérale en vue d'obtenir une modification des cotes de niveau pour l'écoulement des eaux du lac. Le Département fédéral de l'Intérieur a convoqué à Berne, le 8 mai, une conférence des Etats riverains pour examiner cette question. Notre canton y était représenté par MM. Turrettini,

président du Conseil Administratif, Butticaz, ingénieur-directeur du Service des eaux et forces motrices de la Ville, et Emile Reverdin, président de la Société nautique. La conférence a reconnu que la navigation pouvait être sérieusement entravée pendant les mois d'avril et mai par suite de l'abaissement du niveau du lac, mais elle a estimé qu'il était préférable, actuellement du moins, de ne point modifier le règlement, et que la question pouvait être résolue par une simple interprétation des dispositions précédemment adoptées. Il a été convenu que « lorsque la nécessité s'en ferait sentir, comme « par exemple, dans les années de sécheresse, on pourrait, au mois « de mai, tenir les barrages mobiles fermés, lors même que le « niveau du lac monterait de la cote P N — 1 m 90 jusqu'à celle de « P N — 1 m 60 ».

Mais malgré toutes les mesures qui pourront être prises, les variations du niveau du lac dépendront toujours, dans une grande mesure, des conditions météorologiques, et il pourra se produire telles circonstances, comme l'expérience de cette année l'a encore démontré, où nous ne serons pas entièrement maîtres de régler la situation à la satisfaction de tous les intéressés.

RELATIONS DOUANIÈRES AVEC LA ZÔNE.

Le Conseil fédéral a pris, le 22 février 1895, un arrêté qui admet à l'entrée en Suisse les produits originaires des Zônes, au taux du tarif conventionnel suisse, soit du tarif d'usage.

Avant d'adopter cette mesure, le Conseil fédéral avait désiré savoir si notre Conseil d'Etat pensait que les facilités à accorder pour le bétail vivant suffiraient, ou s'il faudrait les étendre à la viande de boucherie fraîche et même salée ou fumée, ainsi qu'à la charcuterie. Le point de vue sanitaire et l'intérêt des localités à abattoirs entrant ici en ligne de compte, le Conseil fédéral pensait qu'il serait bon d'avoir sur ces points l'avis du bureau de salubrité et celui des villes de Genève et de Carouge.

Les concessions qu'il s'agissait d'accorder aux populations zônières devaient avoir une influence très notable sur les recettes de notre abattoir. Mais le Conseil Administratif ne jugea pas devoir se placer à ce point de vue particulariste pour juger la question. Il estima qu'elle devait être résolue en prenant en considération, avant tout,

l'intérêt de l'ensemble du pays. En conséquence, il répondit que la Ville de Genève était prête, en ce qui la concernait, à consentir à tous les sacrifices nécessaires pour qu'une solution conforme au vœu unanime de la population genevoise pût intervenir à bref délai; le Conseil Administratif préavisait donc, comme le faisait le Conseil d'Etat lui-même, en faveur des facilités les plus larges à accorder aux populations des Zônes, s'en rapportant d'ailleurs à l'autorité fédérale pour que toutes les précautions sanitaires fussent prises en vue de garantir la salubrité publique.

Depuis lors, nos relations douanières avec la France ont été rétablies sur le pied d'un régime conventionnel, à la grande satisfaction de notre population.

SUBVENTIONS POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ET COMMERCIAL.

En conformité de l'arrêté fédéral du 27 juin 1885 sur l'enseignement professionnel, et de l'arrêté du 15 avril 1891 sur l'enseignement commercial, la Confédération nous a accordé, en 1895, les subventions suivantes :

Académie professionnelle (fondation Bouchet) . . .	Fr. 4 600 —
Ecole d'horlogerie	» 12 000 —
» de mécanique	» 7 500 —
» supérieure de commerce	» 13 000 —
Musée des arts décoratifs	» 5 700 —
Ecoles d'art	» 23 400 —
	<hr/>
	Fr. 66 200 —

2° Rapports avec les Autorités cantonales.

REFERENDUM MUNICIPAL.

Le Grand Conseil a voté le 12 janvier 1895 une loi constitutionnelle introduisant le referendum facultatif dans le domaine municipal. Cette loi a été adoptée en Conseil général le 3 février 1895. Elle soumet les délibérations des Conseils municipaux à la sanction des électeurs de la Commune, lorsque le referendum est demandé par douze cents électeurs pour la Ville de Genève, par le cinquième des

électeurs pour les trois communes suburbaines et celle de Carouge, et par le tiers pour les autres communes, dans le délai de trente jours pour la Ville de Genève, et de quinze jours pour les autres communes.

Une loi organique du 23 octobre 1895 a réglé l'exécution de ces nouvelles dispositions constitutionnelles. Les dispositifs des délibérations des Conseils Municipaux sont maintenant portés, par voie d'affiches, à la connaissance des électeurs dans les quarante-huit heures qui suivent les séances où elles ont été prises, et l'affiche rappelle aux électeurs le droit que leur confère l'art. 40 de la loi du 5 février 1849, de prendre plus ample connaissance du texte complet des délibérations par la consultation du registre des procès-verbaux à la Mairie.

PARTICIPATION DE L'ÉTAT A L'ENTREPRISE DE CHÈVRES.

Nous avons communiqué au Conseil Municipal, dans sa séance du 2 avril, la convention conclue avec le Conseil d'Etat concernant la participation de l'Etat à l'entreprise de Chèvres. Nous pensons qu'il est bon de l'insérer ici.

CONVENTION

Entre l'Etat et la Ville de Genève réglant la participation de l'Etat à l'entreprise de Chèvres à concurrence de fr. 700 000.

Entre le Conseil d'Etat du Canton de Genève, représenté par MM. les conseillers A. Dunant, président du Conseil, et G. Ador, chef du Département des Finances et des Contributions, *d'une part;*

Et le Conseil Administratif de la Ville de Genève, représenté par MM. Th. Turrettini, président, et E. Balland, membre dudit Conseil, *d'autre part;*

Vu la loi du 2 novembre 1892;

Vu la convention du 10 décembre 1892;

Il a été convenu ce qui suit:

ART. 1^{er}. — L'Etat de Genève versera à la Ville de Genève le 1^{er} janvier 1896, la somme de sept cent mille francs pour sa participation à l'entreprise de Chèvres.

ART. 2. — Ce versement unique ne modifie en rien la situation

de la Ville de Genève au point de vue de la construction, de l'exploitation et de la direction de l'entreprise qui lui a été concédée par la loi du 2 novembre 1892.

ART. 3. — Pendant toute la durée de la concession, l'Etat participera aux bénéfices de l'entreprise dans la proportion de son apport financier, au même titre que la Ville de Genève pour les capitaux par elle engagés dans l'entreprise.

ART. 4. — Pendant toute la durée de la concession, il sera tenu, par la Ville de Genève, un compte distinct de toutes les dépenses de premier établissement concernant cette entreprise. Ce compte sera soumis annuellement à l'approbation du Conseil d'Etat.

ART. 5. — Dès la mise en exploitation de l'entreprise il sera ouvert un compte spécial et annuel de profits et pertes au crédit duquel seront portées toutes les recettes de l'exploitation de nature quelconque, qu'elles émanent des particuliers, de l'Etat, des communes ou des services de la Ville elle-même.

ART. 6. — Seront portés au débit du compte de profits et pertes :

1° Les frais d'entretien et d'exploitation.

2° L'intérêt à 6 % du compte de premier établissement tel qu'il se trouvera au commencement de chaque année et résultant de la clôture des comptes de l'année précédente.

Cet intérêt sera bonifié en espèces à l'Etat et à la Ville au prorata de leurs mises de fonds respectives.

Toutefois, il est stipulé que l'intérêt en espèces ne sera bonifié que dans la proportion où il aura été réellement acquis, — le surplus étant porté, au crédit de chacun des participants, à un compte spécial d'intérêts arriérés. Ce compte sera remboursé avant toute autre répartition aux participants.

ART. 7. — Le compte de profits et pertes sera soumis chaque année à l'approbation du Conseil d'Etat.

ART. 8. — Le surplus des bénéfices sera réparti comme il est dit à l'art. 7 de la loi du 3 novembre 1892.

ART. 9. — Dans le cas où les recettes seraient insuffisantes à couvrir les dépenses d'entretien et d'exploitation, la Ville de Genève couvrira ces pertes éventuelles par une avance spéciale portant intérêt à 4 % l'an avec règlement annuel.

Tous les bénéfices ultérieurs de l'entreprise seront versés à la Ville par le crédit de ce compte jusqu'à ce qu'il soit balancé.

ART. 10. — Toutes les clauses et conditions de la convention du

10 décembre 1892 non modifiées par la présente convention demeurent en vigueur.

Fait à Genève, le vingt-sept mars mil huit cent quatre-vingt-quinze, en double exemplaire, dont un sera remis à chacune des parties.

(Signé) : Gust. ADOR.

(Signé) : A. DUNANT.

(Signé) : E. BALLAND.

(Signé) : Th. TURRETTINI.

Afin de prévenir toute divergence de vues au sujet de l'application des articles 6 et 9 de cette convention, le Conseil Administratif s'est mis d'accord avec le Conseil d'Etat pour en préciser l'interprétation.

L'article 6 stipule que l'intérêt en espèces, à 6 %, du compte de premier établissement ne sera bonifié que dans la proportion où il aura été réellement acquis, le surplus étant porté au crédit de chacun des participants à un compte d'intérêts arriérés.

D'autre part, aux termes de l'article 9 : « dans le cas où les recettes seraient insuffisantes à couvrir les dépenses d'entretien et d'exploitation, la Ville de Genève couvrirait ces pertes éventuelles par une avance spéciale portant intérêt à 4 % l'an. Tous les bénéfices ultérieurs de l'entreprise seront versés à la Ville par le crédit de ce compte jusqu'à ce qu'il soit balancé. »

Il a été expressément entendu que ce n'est qu'après l'extinction de ce compte d'avances que les intérêts arriérés visés à l'article 6 seront remboursés aux participants. En d'autres termes, la Ville sera couverte, avant tout autre remboursement ou répartition aux intéressés, des avances qu'elle aura dû faire pour parer temporairement aux insuffisances de recettes de l'exploitation.

D'autre part, dans la convention que nous avons conclue avec la Commune de Plainpalais, au sujet de sa participation à la même entreprise, il était stipulé que les avances faites par la Ville pour les frais d'entretien et d'exploitation porteraient intérêt au 6 %. Dans la convention avec l'Etat, l'intérêt est fixé au 4 %. Comme nous l'avons déjà fait observer au Conseil Municipal, il n'y a pas lieu de traiter différemment la Commune de Plainpalais et l'Etat. Il y aurait d'ailleurs des complications de comptabilité avec des taux différents. L'intérêt des avances sera donc ramené, pour Plainpalais comme pour l'Etat, de 6 au 4 %.

REVISION PROJETÉE DE LA LOI SUR LES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES.

Le Grand Conseil avait été saisi d'un projet de révision de la loi sur les contributions publiques, qui remaniait profondément notre système d'impôts. Dans deux communications présentées au Conseil Municipal, le 29 mars et 18 octobre, le Conseil Administratif appela son attention sur les graves conséquences qu'aurait pour la Ville l'adoption du projet en discussion. La première de ces communications ayant été renvoyée à l'examen d'une commission, celle-ci présenta, dans la séance du 10 mai, par l'organe de M. Decrue, un rapport confirmant entièrement nos appréciations. A la suite de notre seconde communication, le Conseil Municipal prit, dans sa séance du 18 octobre, une délibération aux termes de laquelle, « estimant que l'adoption de la loi projetée entraînerait pour la « Ville de Genève un bouleversement complet de son équilibre financier et compromettrait le principe de l'autonomie communale, « il chargeait le Conseil Administratif de s'adresser d'urgence au « Conseil d'Etat pour le prier de demander au Grand Conseil « l'examen à nouveau des principes de la loi. »

Cette délibération ayant été transmise au Conseil d'Etat et par lui au Grand Conseil, la Commission de ce Corps reconnut « qu'en face des « observations présentées par la commune la plus importante du « canton, observations qui auraient sans doute été corroborées par « les représentants d'autres communes dans le Grand Conseil, le « temps matériel lui faisait absolument défaut pour aborder et discuter ces questions à la fin de la législature. » En conséquence, la Commission proposait d'ajourner le projet de loi à la législature prochaine.

Le Grand Conseil se rangea à cette manière de voir, et l'ajournement fût prononcé (23 octobre).

TERRAIN DES CASEMATES.

L'Etat et la Ville de Genève ont conclu les 25 novembre 1890 et 6 janvier 1891 une convention sanctionnée par la loi du 17 janvier 1891 pour la construction de bâtiments scolaires et d'un musée. Aux termes de cette convention, l'Etat renouvelait la donation à la Ville

de Genève de la parcelle N située entre la rue des Casemates et le boulevard Helvétique, mesurant 4150 mètres carrés environ. De son côté, la Ville s'engageait à construire un musée sur cette parcelle. Cette construction devait être terminée dans un délai de cinq ans, faute de quoi cette parcelle ferait retour à l'Etat.

Le délai fixé par la convention expirait donc le 6 janvier dernier.

Les conditions financières dans lesquelles se trouve la Ville de Genève, les grands travaux qu'elle a eu à exécuter ces dernières années, l'approche de l'Exposition nationale ne lui ont pas permis de procéder à la construction du musée projeté conformément aux engagements qu'elle avait cru pouvoir prendre. En conséquence, nous avons demandé à l'Etat que le terme donné à la Ville fût prorogé de cinq années, c'est-à-dire reporté au 15 janvier 1901.

L'Etat a bien voulu y consentir, et une loi en date du 15 janvier 1896 a ainsi réglé la question.

CONVENTION RELATIVE A LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE.

Nous avons fait connaître au Conseil Municipal qu'une convention était intervenue entre l'Etat, la Ville et la Société académique en vue de la création d'une nouvelle salle de travail à la Bibliothèque publique. Cette convention stipule des modifications au règlement de la Bibliothèque et une augmentation de l'allocation annuelle de l'Etat, qui est portée à la somme de 7 000 fr. La Société académique, de son côté, a remis à la Ville le solde de 6 000 fr. du Jubilé Naville, et la nouvelle salle prend le nom de *salle Naville*.

Cette convention a été communiquée au Conseil Municipal dans sa séance du 8 novembre.

LOGEMENTS HYGIÉNIQUES A BON MARCHÉ.

Nous ne mentionnons ici que pour mémoire les négociations avec le Conseil d'Etat relativement à la création de logements ouvriers rue Bouchet et rue Rousseau. La conclusion définitive de cette affaire n'étant intervenue qu'au commencement de l'année courante, c'est seulement dans le prochain compte-rendu que nous aurons à parler de la suite qui lui a été donnée.

QUAI DE LA COULOUVRENIÈRE

M. Kugler-Deleiderrier a demandé l'autorisation d'élever à front du quai de la Coulovrenière un bâtiment destiné à servir d'annexe à son usine de fonderie de métaux. Le Département des travaux publics a interdit cette construction pour cause d'alignement du quai et s'est déclaré prêt à traiter avec M. Kugler. Des experts ayant été nommés, leur rapport fixe à cent francs la valeur du mètre carré de l'emprise nécessaire à la rectification d'alignement; en outre les experts ont estimé à environ 66 675 francs l'indemnité qui serait due à M. Kugler pour l'alignement complet du quai, c'est-à-dire comprenant non seulement l'expropriation du terrain non bâti, mais encore d'une partie du bâtiment de M. Kugler. Le Conseil d'Etat a été d'avis qu'il convenait de se borner, pour le moment, à acquérir la sous-parcelle du terrain non construit et d'attendre que M. Kugler voulût reconstruire son hangar pour continuer l'opération. Il proposait que le prix de la sous-parcelle fût payable par tiers entre l'Etat, la Ville de Genève et la commune de Plainpalais: la superficie de ce terrain étant d'environ 14 m², c'est une somme totale de 1400 fr., soit environ fr. 466 65 à la charge de chacune des parties.

Le Conseil administratif a acquiescé à cette proposition.

ECOLE DE MÉTIERS.

L'Etat a décidé la création d'une Ecole de métiers pour les jeunes gens qui se destinent aux industries du bâtiment. La loi qui l'institue porte la date du 19 octobre 1895. Elle statue que les traitements, le mobilier scolaire, le matériel d'enseignement sont à la charge de l'Etat, et que la Ville de Genève fournit les locaux, l'éclairage et le chauffage.

La Ville a donc dû pourvoir à l'installation de la nouvelle école. Le Conseil Municipal a été tout récemment saisi d'une proposition à ce sujet et a donné son assentiment aux dispositions dont nous étions convenus avec le Département de l'Instruction publique.

INDEMNITÉ POUR CLASSES GARDIENNES.

Les concierges des bâtiments d'écoles primaires nous ont demandé de leur accorder une indemnité pour le service des classes gardiennes. Le Conseil administratif a jugé cette requête fondée et leur a alloué une somme de vingt francs par mois et par concierge. Ceux-ci étant au nombre de sept, c'est une somme totale de 1680 francs à leur payer annuellement et dont le Département de l'instruction publique a bien voulu prendre la moitié à sa charge.

CIRCULATION DES VÉLOCIPÈDES ET VOITURES.

L'attention du Conseil Administratif a été fréquemment appelée sur les inconvénients et les dangers que présente la circulation des vélocipèdes dans certaines rues de la ville, telles que la Cité, le Perron, le Fort de l'Ecluse, où la pente est trop forte pour une circulation normale, ainsi que dans les rues les plus fréquentées, dans celles en particulier que parcourent les tramways, ou enfin dans des rues trop étroites. Ces inconvénients sont devenus particulièrement sensibles par suite du développement considérable qu'a pris la circulation des vélocipèdes.

Le Conseil Administratif estimait qu'il y aurait lieu de prendre une mesure à cet égard, et il s'est adressé au Département de justice et police pour lui demander de prescrire que les vélocipèdes devraient être conduits à la main dans un certain nombre de rues qu'il désignait. Le Conseil Administratif aurait également désiré que les agents de la police cantonale, comme ceux de la police municipale, reçussent des instructions pour obliger les vélocipédistes à ne circuler qu'à une allure plus modérée dans la ville, particulièrement sur les points où débouchent, dans les grandes artères, des rues transversales.

Le Département de justice et police n'a pas partagé notre manière de voir: il a jugé que les dispositions actuelles du règlement de police sur cette matière étaient suffisantes.

Par contre, le Département a bien voulu, sur notre demande, prendre un arrêté ajoutant au règlement du 31 mai 1887, sur la circulation des voitures, cavaliers et vélocipèdes, une disposition nou-

velle aux termes de laquelle « les voitures, véhicules etc., de tout genre, les cavaliers, les bicyclettes, les tricyclettes, les conducteurs de bestiaux doivent tenir la droite des rues et chemins, et par conséquent croiser à droite et devancer à gauche. »

III

Divers.

EXPOSITION NATIONALE.

L'art et la science, l'industrie et l'agriculture suisses tiennent à Genève, cette année, leurs assises. La Ville, cela va sans dire, prête en tout ce qui dépend d'elle le concours le plus entier aux hommes dévoués qui ont assumé la lourde tâche de préparer et d'organiser cette grande manifestation nationale, à la tête de laquelle le Conseil Administratif s'honore d'avoir vu appeler un de ses membres.

Pour la fourniture de l'énergie électrique et de l'eau sous pression dont le comité aura besoin pendant la période du 1^{er} mai au 15 octobre, soit qu'il l'utilise lui-même, soit qu'il la mette à la disposition des exposants ou des concessionnaires d'exploitations spéciales, le Conseil Administratif lui a accordé le bénéfice de la clause stipulée, dans la loi du 2 novembre 1892, en faveur de l'Etat et des communes pour leurs services publics, c'est-à-dire que la Ville lui fournira avec une réduction de 20% sur les tarifs ordinaires toute la force motrice qui lui sera nécessaire, le prix unique à appliquer étant déterminé par l'importance totale de la fourniture. Le Comité aura donc le double bénéfice de la réduction de vingt pour cent sur les tarifs et la différence entre le prix de « gros » qu'il aura à payer à la Ville et les prix de détail auxquels il facturera les fournitures de force faites par lui.

Aux termes de la convention intervenue entre l'Etat, la Ville, le Comité Central de l'Exposition et la Banque du Commerce, convention que vous avez eu à ratifier, l'Etat et la Ville ont accordé leur garantie pour les avances de caisse qui seront faites par la Banque du Commerce au Comité de l'Exposition : dans le cas où le compte ouvert au Comité laisserait un solde débiteur, l'Etat et la Ville se

sont engagés à rembourser la Banque du Commerce au moyen d'annuités et dans un délai à déterminer ultérieurement.

La Ville a inscrit à son budget de cette année une somme de 20 000 fr. pour frais de réceptions et fêtes. L'Etat affecte pareille somme au même objet. Nous nous sommes entendus avec le Conseil d'Etat sur la répartition de cette allocation totale de 40 000 fr. Les fêtes et congrès annoncés et qui en bénéficieront sont les suivants :

Anthropologie, — Gynécologie, — Electriciens et ingénieurs, — Assistance, — Géographie, — Statistique, — Forestier, — Congrès scolaire de la Suisse romande, — Des intérêts féminins, — Fête cantonale de gymnastique, — Régates internationales, — Fête d'inauguration, — Réception des autorités fédérales.

Sur la demande de la Commission de réception, le Conseil Administratif a mis à sa disposition les salles du palais Eynard pour les séances des congrès, dans le cas où les bâtiments universitaires seraient insuffisants.

Les principaux services municipaux de la Ville de Genève participeront à l'Exposition dans les divers groupes auxquels ils ressortissent. Nos musées et collections prêteront aussi les objets dont ils pourront disposer pour les expositions spéciales des groupes qui nous en ont fait la demande.

Le groupe 27 a dans son programme l'exécution d'une carte au $\frac{1}{10000}$ des gisements minéraux de la Suisse, à laquelle seront jointes des collections représentant l'ensemble de la production de notre pays dans le domaine minéral. Ces collections, ainsi que la carte manuscrite, resteront la propriété de notre ville après l'Exposition. La somme nécessaire pour mener à bien cette entreprise étant au minimum de 7000 fr., le Conseil Administratif sur la demande de M. le professeur L. Duparc, président du groupe 27, a alloué une subvention de 2000 fr. à prendre sur le fonds de réserve pour les musées et collections.

D'accord avec le Comité de l'Exposition, le Conseil Administratif a fait exécuter en demi grandeur, pour le Musée Rath, la statue, œuvre de M. Iguel (*Pâtre élevant un flambeau*) qui est placée devant le hall central du palais des Beaux-Arts. Le coût de cette statue, 1300 fr., sera pris sur les revenus de la fondation Diday. Cette combinaison était destinée à faciliter la mise au point de l'œuvre en vue de son exécution définitive.

En vous présentant, à l'occasion de la préparation du budget,

la demande de crédit pour les dépenses que doit nous occasionner l'Exposition, nous vous avons soumis les dispositions que nous jugions devoir prendre à ce propos. Il ne nous reste ici qu'à exprimer les vœux les plus sincères pour le succès de cette grande entreprise nationale, qui doit affirmer de nouveau et d'une manière éclatante, l'union de Genève et de la patrie suisse et qui manifesterà, nous l'espérons, l'énergie de nos forces productives dans tous les domaines.

SUCCESSION BRUNSWICK. AFFAIRE DE CIVRY.

La Cour de Paris ayant, par arrêt du 19 juin 1894, confirmé le jugement du tribunal de la Seine qui rejetait l'exception d'incompétence opposée par la Ville de Genève à la demande des consorts Collin dits de Civry, le Conseil Administratif, afin de parcourir tous les degrés de juridiction, s'est pourvu en cassation contre cet arrêt.

Par décision du 1^{er} juillet 1895, la Chambre des requêtes de la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi.

La question de la compétence des tribunaux français, dans la cause introduite par les consorts Collin contre la Ville de Genève, a donc été définitivement tranchée, au point de vue français, dans le sens de l'affirmative par les autorités judiciaires françaises.

La Ville de Genève, pour des raisons très sérieuses, qui ont déjà été développées devant le Conseil Municipal, ne peut pas accepter une solution semblable, qui est contraire aux principes du droit international, et à la convention de 1869 conclue entre la France et la Suisse, en particulier.

Aussi le Conseil Administratif a-t-il chargé son avoué de prévenir M. le Président du Tribunal de la Seine, devant lequel la cause est revenue en ce qui concerne le fond même de la demande, que la Ville n'était pas autorisée à conclure au fond, et par suite ferait défaut.

Jusqu'ici, le défaut n'a pas été prononcé par le fait que le survivant des deux exécuteurs testamentaires du Duc de Brunswick est intervenu dans la cause, en vertu du mandat que lui confère l'art. 1031 du Code civil de soutenir la validité du testament, devant tout tribunal, fût-il incompétent.

Quoi qu'il en soit, il va sans dire que le Conseil Administratif

se réserve de faire valoir devant les tribunaux compétents du canton de Genève, et au besoin devant le Tribunal fédéral, tous ses moyens tendant à faire rejeter, pour cause d'incompétence, une demande d'exécution, en Suisse, d'un jugement qui serait prononcé contre la Ville de Genève par les tribunaux français.

LEGS LE COMTE.

M. Jean-Pierre François dit Franki Le Comte, décédé à Genève le 18 mars 1895, a institué la Ville de Genève pour sa légataire universelle, à charge de servir l'usufruit des neuf dixièmes des biens composant sa succession à divers héritiers désignés par le testament. Lorsque la Ville aura la libre disposition de la succession, elle devra employer les neuf dixièmes des revenus à « former des bourses en faveur des « élèves protestants fréquentant l'Ecole d'horlogerie de Genève qui « sont dans l'impossibilité d'être secourus pendant leur apprentis- « sage par leurs parents et qui auront mérité par leur assiduité d'être « aidés de manière à pouvoir continuer leur apprentissage et deve- « nir de bons ouvriers. » Le dixième est attribué à la Ville « pour « la récompenser de la peine qu'elle se donnera en acceptant d'être « l'héritière universelle du testateur. »

D'accord avec les intéressés, leur usufruit a été converti en une rente viagère fixe quelque peu inférieure au neuf dixièmes du revenu probable de la succession. Ce revenu étant évalué à 6 400 fr. et la rente viagère étant fixée à 5 000 fr., il reste dès maintenant un solde actif de 1 400 fr. à employer conformément aux prescriptions du testament, et cela jusqu'au décès du dernier survivant des usufruitiers.

Le total de la succession se montait, suivant inventaire, à	Fr.	185 295 95
Les frais se sont élevés à	»	13 855 95
Actif net de la succession	Fr.	<u>171 440 —</u>
Le total des revenus annuels de la succession se monte à	Fr.	6 400 —
Dont à déduire les $\frac{9}{10}$ de ces revenus attribués aux usufruitiers, mais convertis, suivant convention, en une rente viagère fixe de	»	<u>5 000 —</u>
Solde remplaçant le $\frac{1}{10}$ des revenus à verser, suivant le testament, au budget ordinaire municipal	Fr.	<u>1 400 —</u>

INSTITUTION D'UN SERVICE D'INHUMATIONS GRATUITES.

Nous avons poursuivi l'étude de la question relative à l'institution d'un service d'inhumations gratuites, et nous sommes tombés en principe d'accord à ce sujet avec le Département de justice et police et l'Hospice général. Nous espérons pouvoir saisir prochainement le Conseil Municipal de propositions qui permettront de donner à cette question une solution conforme aux vœux souvent exprimés dans le sein de ce conseil.

ECONOMAT.

Le Conseil Administratif avait institué, il y a une dizaine d'années, un économat pour les divers services de l'administration municipale. Mais son organisation était très insuffisante, et il avait peu à peu cessé de fonctionner. Il en était résulté des inconvénients sur lesquels la Commission du Conseil municipal chargée d'examiner le projet de budget pour 1895 avait appelé l'attention du Conseil Administratif et dont celui-ci n'avait pas, d'ailleurs, laissé de se préoccuper. Nous avons donc jugé qu'il y avait lieu de reconstituer l'économat, en l'organisant plus complètement que cela n'avait été fait auparavant, et nous avons élaboré à cet effet un règlement que vous trouverez au recueil des arrêtés du Conseil Municipal et du Conseil Administratif (15 janvier 1895). Cette nouvelle institution paraît devoir rendre tous les services qu'on était en droit d'en attendre.

TOMBEAU DES VICTIMES DE L'ESCALADE.

Sur l'initiative de M. Ami Girard, un groupe de citoyens a constitué un comité chargé de faire restaurer le monument des victimes de l'Escalade qui se trouvait dans le préau de l'école de la rue des Corps-Saints (ancien cimetière). Les ossements des dix-sept citoyens tombés dans la nuit du 21 au 22 décembre 1602 pour la défense de Genève reposaient au pied de la pierre tombale. Ces restes ont été exhumés et transférés dans l'intérieur du temple. A cet effet, un caveau destiné à les recevoir a été créé dans le mur de face, au

dessous de la fenêtre, à gauche de la porte d'entrée. La translation a eu lieu le 12 décembre, en présence de délégués du Conseil d'Etat, du bureau du Grand Conseil, du Procureur général, du Conseil Administratif, du bureau du Conseil Municipal, de la Commission exécutive du Consistoire, du bureau de la Compagnie des pasteurs, de représentants de la presse, de descendants de quelques-unes des victimes et du Comité d'initiative. Après deux allocutions de M. Th. de Saussure, président du Comité, et de M. le Conseiller d'Etat Albert Dunant, lecture a été donnée du procès-verbal de translation, puis les assistants ont défilé devant le cercueil ouvert et déposé au-dessus du caveau. Ils ont ensuite signé le procès-verbal qui a été enfermé, avec une photographie des fouilles faites pour retrouver les corps, dans un étui de plomb déposé dans le cercueil, lequel a été scellé et descendu dans le caveau.

Au-dessus du caveau doit être érigé, en applique contre le mur, un cénotaphe en pierre de roche, avec une plaque de bronze dont l'inscription rappellera les circonstances de cette translation et reproduira les noms des victimes.

L'ancienne pierre tombale a été fixée dans le mur extérieur du temple, entre les deux contreforts à gauche de la porte d'entrée.

TRAVAUX ET LOCATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE.

Ensuite du vote de la nouvelle loi générale sur les routes et la voirie, du 15 juin 1895, le Département des travaux publics s'occupe de réviser les règlements de police et de voirie qui ont été abrogés par cette loi. Nous avons pensé qu'il convenait, à cette occasion, de revoir aussi le règlement municipal concernant les autorisations de travaux et les locations sur la voie publique dans la Ville de Genève, et nous l'avons soumis à une révision qui a été approuvée par arrêté du Conseil d'Etat en date du 11 mars 1896.

QUAI DU LÉMAN.

Un consortium construit à front du Quai du Léman, entre la rue du Léman et la rue de l'Ancien port, un grand bâtiment à quatre étages. Pour la maison récemment élevée au delà de la rue de l'Ancien port, on avait ménagé, entre le bâtiment et l'alignement

du quai, une terrasse de huit mètres de largeur, et les propriétaires des terrains situés en amont s'étaient engagés à adopter la même disposition. Il eût été très regrettable qu'on ne s'y conformât pas également pour le nouveau bâtiment qui allait être édifié dans l'ancienne propriété Diederichs : cette disparate aurait produit un effet choquant.

Aussi le Conseil Administratif jugea-t-il devoir réunir tous les intéressés, afin de voir s'il serait possible d'arriver à une entente. Après d'assez longues négociations, l'accord put se faire dans les conditions suivantes :

Le consortium de la rue du Léman consentait à retirer à huit mètres de l'alignement du quai la façade du bâtiment projeté, cela à condition que la Ville prendrait l'engagement qu'aucune construction ne serait faite sur ce quai avec un retrait moindre, et qu'en outre il serait payé au consortium une indemnité de quinze mille francs. Les autres propriétaires mettaient à la disposition de la Ville un somme de treize mille francs pour leur participation au paiement de cette indemnité ; les propriétaires des terrains situés en amont de la rue de l'Ancien port souscrivaient, en outre, à la condition stipulée pour la constitution d'une servitude de non-bâti sur une bande de terrain de huit mètres de largeur bordant le quai.

Il ne restait donc qu'à fournir une somme de deux mille francs pour parfaire le montant de l'indemnité demandée par le consortium de la rue du Léman : le Conseil Administratif a pris cette somme à la charge de la Ville, et cette affaire a été ainsi définitivement réglée.

IMMEUBLES PLACE ST-GERVAIS.

La Ville avait encore à acquérir, pour posséder tout le massif de maisons de la place St-Gervais, un haut-banc comprenant deux boutiques et situé dans l'immeuble n° 3. Nous avons traité avec les propriétaires Mmes Artus-Mérienne et Greiner-Mérienne pour le prix de 15 250 fr., et cet achat a été ratifié par délibération du Conseil Municipal du 26 avril.

BATIMENT DU ROND-POINT DE PLAINPALAIS.

Le Comité central de l'Exposition avait demandé à la Commune de Plainpalais de faire enlever le kiosque-restaurant qu'elle possédait

au rond-point de Plainpalais et qui aurait obstrué l'entrée de l'Exposition. La Commune y consentit, à la condition que la Ville, de son côté, démolirait l'ancien bâtiment d'octroi existant encore sur cette place. Le Conseil Administratif a accédé à cet arrangement. Le bâtiment a donc été démoli et remplacé par un simple kiosque pour le service du poids public. La colonnade de l'ancien bureau d'octroi a été mise en réserve pour être utilisée lorsque l'occasion s'en présentera.

QUAI DE SAINT-JEAN

Malgré l'entente intervenue entre l'Etat, la Ville et la commune du Petit-Saconnex en vue de la prolongation de l'égout collecteur de la rive droite et de la création d'un quai en aval de la promenade de Saint-Jean, il n'a pas encore été possible de procéder à l'exécution de ce travail. Quelques-uns des propriétaires intéressés — la brasserie de Saint-Jean en particulier — ne sont pas d'accord avec le tracé du futur quai et demandent des modifications -- et surtout une extension — qui comporteraient une très forte augmentation de dépense. Comme ils ne veulent pas augmenter le montant de leur participation au coût de l'opération et qu'ils se refusent même à verser la part contributive qu'ils avaient souscrite s'il ne leur est pas donné satisfaction, ces divergences de vues ont nécessairement déterminé l'ajournement du projet.

TRAMWAYS.

Un comité d'initiative s'est adressé au Conseil Administratif pour obtenir la concession d'un tramway tendant de la plateforme des ponts de l'île, bras droit, par les quais des Bergues et du Mont-Blanc, les rues des Alpes et des Pâquis, jusqu'à l'Hôtel National.

L'exécution de ce projet se heurtait, dans l'opinion du Conseil Administratif, à certaines difficultés que ne paraissait pas résoudre d'une manière satisfaisante le projet présenté. L'attention des promoteurs de l'entreprise a dû en particulier être attirée sur la nécessité d'élargir au préalable certaines sections du quai des Bergues et de la rue des Pâquis. Postérieurement à ses premières démarches, le comité d'initiative a modifié ses plans sur certains points, et le Conseil Adminis-

trafic a désiré, avant de donner son approbation à cette entreprise consulter le Conseil Municipal, qui nous a renvoyé la question pour complément d'étude.

La Compagnie des tramways suisses était depuis longtemps en négociations avec le Conseil Administratif au sujet de la substitution, sur la ligne Carouge-Chêne, de la traction électrique à la traction par chevaux; l'Etat de Genève, que cette transformation intéressait pour une notable partie du parcours, négociait de son côté avec la Compagnie. Après de longs pourparlers, un accord a pu intervenir entre les autorités compétentes et la Compagnie. La traction électrique par câble aérien a été autorisée sur la ligne Carouge-Chêne moyennant une réserve visant l'application éventuelle d'un système de traction qui ne présenterait pas les inconvénients du câble aérien et ne serait pas plus onéreux pour la Compagnie.

La Ville fournit à la Compagnie l'énergie électrique à raison de 12¹/₂ cent. le kilowatt-heure.

La Compagnie a obtenu l'autorisation d'établir deux garages supplémentaires, l'un au Rond-point de Plainpalais, l'autre sur la place Cornavin, de façon à pouvoir porter à deux par quart d'heure les départs entre ces deux points.

L'Etat, la Ville et la Société des chemins de fer à voie étroite ont examiné de concert les modifications à apporter au réseau existant pour le relèvement des lignes des deux rives par le pont de la Coulorenière et la création d'un service de marchandises en communication avec la gare de Cornavin. Après de longues négociations, un accord a été conclu sur les bases suivantes :

La Compagnie susdésignée a été autorisée à construire et à exploiter une ligne de marchandises partant de la gare de Cornavin, empruntant la rue des Gares, la place de Montbrillant, la rue Voltaire, le Boulevard James Fazy, avec le service de l'Exposition nationale comme objectif immédiat.

Le matériel roulant comporte soit le matériel ordinaire établi pour la voie d'un mètre, soit un service de trucs transporteurs susceptibles de transporter des wagons de marchandises à voie normale et en charge complète.

D'autre part, la tête de ligne des voies de Ferney et de Vernier a été transférée au bas de la rue de Chantepoulet, qui paraît assez spacieuse pour cette destination; le kiosque d'attente de la place des 22 Cantons a été transféré également sur cet emplacement.

Enfin, une voie nouvelle s'étendra sur tout le parcours du Boulevard James-Fazy et sera utilisée pour un service de voitures automobiles du système Serpollet, entre la gare de Cornavin et l'Exposition.

Un garage nouveau est établi au boulevard de Plainpalais, à la hauteur de la rue Calame, et une double voie est prévue également sur la plus grande longueur du même boulevard, entre le pont de la Coulouvrenière et la bifurcation du Diorama.

Le système de voie à adopter pour ces nouvelles lignes a fait l'objet d'un échange de vues spécial. Le Conseil Administratif insistait pour qu'une ligne urbaine appelée à donner passage à un matériel exceptionnellement lourd présentât toutes les garanties désirables de stabilité, garanties que la voie Demerbe ne réalise que dans une mesure insuffisante. Dans cette idée, il proposait l'adoption d'un rail système Phénix de grande résistance monté sur traverses. La Société, désireuse d'éviter la complication résultant de l'adoption d'un nouveau type de voie, a en définitive fait admettre la voie Demerbe établie sur une fondation de béton.

FONDATION REVILLIOD

Conservateur : M. Godefroi SIDLER.

Le nombre des visiteurs de l'Ariana continue à s'accroître. Les entrées payantes ont produit cette année une somme de 7000 fr.

Le musée n'a fait d'autres acquisitions que celles de la grande coupe et des deux médailles du tir fédéral de Winterthour 1895, de quelques pièces de monnaies étrangères et de pièces de porcelaine translucide.

L'entretien du musée et du parc se fait dans les conditions prévues au budget. Il n'y a d'ailleurs rien de particulier à signaler concernant l'administration de la fondation en 1895.

Les Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation ont bien voulu offrir à la collection de médailles de l'Ariana deux exemplaires de la médaille frappée à l'occasion de l'inauguration du nouveau Stand de St-Georges.

REPRISE DES SERVICES DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ.

C'est le 31 décembre 1895 qu'expiraient les concessions accordées à la Compagnie du gaz et à la Compagnie de l'Industrie électrique. Le Conseil municipal ayant, sur la proposition du Conseil Administratif, décidé dans sa séance du 4 juin, que les services industriels des forces motrices, des eaux, du gaz et de l'électricité seraient exploités directement par la Ville, nous avons pris d'accord, avec les compagnies, les dispositions nécessaires pour faire passer les deux entreprises d'éclairage sous la direction de l'Administration municipale.

En ce qui concerne le *Service du gaz*, la valeur de l'usine et de ses dépendances avait été fixée par le rapport d'expertise de MM. Rothenbach, Bouvier et de Meuron, en date du 3 avril 1893. Mais il restait à traiter diverses questions relatives à la reprise du service de l'usine. Ces points furent réglés dans une conférence entre M. le Conseiller Administratif délégué aux services industriels, assisté des ingénieurs de la Ville, et M. le directeur de la Compagnie du Gaz.

M. le Directeur de la Compagnie voulut bien se charger de passer pour le compte de la Ville, des marchés avec les fournisseurs habituels pour l'approvisionnement de la houille destinée au service de l'usine en 1896. — Le contrat pour le camionnage de la houille et du goudron fut prorogé de six mois ; ceux relatifs à la vente du goudron, à l'enlèvement des déchets de l'usine, renouvelés pour un an. — Les conditions des polices d'abonnements furent revues. — Il fut décidé que le personnel de la Compagnie serait maintenu, pendant une année au moins, aux mêmes conditions qui lui étaient faites par celle-ci. — L'administration demeure provisoirement dans les locaux de la rue du Stand, dont la Compagnie partage la location jusqu'au 30 juin prochain pour les besoins de sa liquidation. — La tenue des livres a été continuée suivant le mode établi par la Compagnie ; elle sera ultérieurement mise en harmonie avec la comptabilité des autres services de la Ville.

La Compagnie avait une part de moitié dans la distillerie des eaux ammoniacales exploitée par la Compagnie d'appareillage pour le gaz et l'eau ; cette part a été rachetée par la Ville au prix de 2000 francs.

Le jugement arbitral du 3 avril 1893 avait statué que la Compagnie du gaz devait tenir la parcelle 2473, Chemin des Savoises, à la disposition de la Ville au prix de Fr. 110 842 20 fixé par l'expertise, bâtiments compris (5278 m² 20 à fr. 21 le m²). Le Conseil Administratif a estimé qu'il y avait lieu de racheter cette parcelle, et elle a été comprise, pour la valeur susindiquée, au nombre des dépendances de l'usine reprises par la Ville.

Il y avait lieu de faire procéder à une estimation des compteurs à racheter par la Ville: elle a été confiée à M. l'ingénieur Flournois. Ces compteurs étaient au nombre de 1170, savoir 975 pour la ville et 195 pour les communes des Eaux-Vives, P^t Saconnex, Cologny, Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries. Le montant total de l'estimation a été de Fr. 471 872 45

La Ville a obtenu une bonification de 5 %, soit	»	23 593 60
Reste net		<u>Fr. 448 278 85</u>

Un arrangement particulier a été fait avec la Compagnie au sujet de la canalisation de Pregny, qui avait été établie dans des conditions spéciales. La Compagnie l'a cédée à la Ville à raison de 4 francs le mètre courant, soit, pour 1265 m 50, Fr. 5 062.

La Compagnie avait en caisse, sous la rubrique « comptes de dépôt, » une somme de 40 000 fr. provenant de dépôts faits par des abonnés comme garantie du gaz consommé d'avance. Ces dépôts ne portent pas intérêt et devaient être remboursés par la Compagnie à l'expiration de sa concession. En raison des lenteurs que devaient entraîner ce remboursement et les délais de prescription, la Compagnie nous a proposé de remettre à la Ville le montant des sommes dont elle était débitrice par ce compte, à charge pour la Ville de remplir les formalités nécessaires pour le remboursement. Le Conseil Administratif a accédé à cette proposition, et il a été convenu que, passé les délais de prescription, les dépôts qui n'auraient pu être restitués seraient acquis à la Ville.

Enfin, il a été procédé, le 2 janvier, à un inventaire contradictoire des approvisionnements, du petit outillage et du mobilier de la Compagnie. Cet inventaire s'élevait au total de Fr. 104 765 90: le montant du prix à payer par la Ville a été arrêté à la somme nette de 100 000 fr.

D'autre part, la Ville ayant traité avec les communes des Eaux-Vives, du P^t Saconnex, de Chêne-Bougeries, de Chêne-Bourg et de

Cognoy pour la fourniture du gaz d'éclairage et de chauffage, a dû racheter les installations pour le gaz établies par la Compagnie dans ces communes.

En définitive, le prix payé par la Ville à la Compagnie du gaz s'établit comme suit :

Pour la Ville de Genève seule :

Terrains (suivant expertise)	Fr. 754 785 85	
Usine »	» 902 500 —	
Réseau et appareils »	» 784 316 40	
Compteurs	» 394 048 20	
Approvisionnements et mobilier	» 100 000 —	
Part de la Ville pour les eaux ammoniacales	» 2 000 —	
Installations postérieures à 1892:		
Colonnes montantes, installations de 30 fr. et installations de compte à demi	» 430 552 15	
Canalisations, appareils, etc.	» 21 271 45	
	Ensemble	Fr. 3 389 474 05
Moins:		
Amortissements	Fr. 169 812 45	
Déductions diverses	» 10 825 48	» 180 637 93
	Reste net	<u>Fr. 3 208 836 12</u>

Pour l'ensemble du rachat :

Commune de Genève.	Fr. 3 208 836 12
» des Eaux-Vives	» 221 513 50
» du Petit-Saconnex	» 113 311 56
» de Chêne-Bourg	» 5 110 41
» de Chêne-Bougeries	» 12 705 25
» de Cognoy	» 320 73
	Ensemble
	Fr. 3 561 797 67
Plus: intérêt à 4 % du 1 ^{er} janvier au 14 mars	» 26 675 65
	Total
	Fr. 3 588 473 32

Il y a lieu d'ajouter à cette somme le coût de la

canalisation de Pregny » 5 062 —

Ce qui porte, en définitive, à. Fr. 3 593 535 32

la somme totale payée par la Ville à la Compagnie du gaz pour la reprise de ses installations.

La première question que nous avons à résoudre au sujet de la nouvelle exploitation était celle du prix du gaz. La Compagnie avait deux prix, l'un pour le gaz d'éclairage : trente centimes le mètre cube, l'autre pour le gaz industriel et de chauffage : vingt centimes. Comme vous le savez — le Conseil municipal a donné son assentiment à cette détermination — le Conseil Administratif a décidé d'unifier le prix de vente et de le fixer, dès le 1^{er} janvier, à vingt centimes le mètre cube, aussi bien pour l'éclairage que pour les usages industriels. Il y a lieu d'espérer que la diminution de recettes causée par cet abaissement de prix sera compensée en partie par l'accroissement de consommation qu'il déterminera.

Ce même prix de vingt centimes le mètre cube est appliqué à la consommation des becs fixes.

Le prix de vente est, du reste, le même pour tous les abonnés, qu'ils soient domiciliés dans la ville ou dans les communes suburbaines ou rurales avec lesquelles la Ville a traité pour la fourniture du gaz d'éclairage et de chauffage. Mais quant au gaz destiné aux services publics, il est fourni à ces communes au prix de revient, sans que ce prix puisse excéder quinze centimes le mètre cube.

M. Adolphe Des Gouttes, ingénieur, fils de l'ancien directeur de la Compagnie, a été nommé chef du service du gaz.

En ce qui touche le *service de l'électricité* : les installations de la Compagnie de l'Industrie électrique que la Ville aurait à reprendre n'ayant pas encore été expertisées, il y avait lieu de faire procéder à leur estimation. Le Conseil Administratif et la Compagnie ont, d'un commun accord, désigné comme experts :

MM. François Borel, ingénieur à Cortaillod.
A. Palaz, ingénieur-conseil à Lausanne.
Alfred Bellenot, ingénieur à Fleurier.

Ces messieurs ont reçu le mandat suivant :

a. Fixer la valeur de rachat du réseau des câbles souterrains partant des stations à courant continu et alternatif de l'île et de la Coulouvrenière. Les prix de rachat seront établis en tenant compte de la valeur actuelle des matériaux, de leur état de conservation et de l'amortissement résultant de l'usage.

b. Fixer la valeur éventuelle de rachat des dynamos, jeu d'orgue de la station à courant continu de l'Île, la Ville de Genève se réservant de racheter tout ou partie de ces appareils si elle en a l'emploi.

c. Fixer la valeur de rachat des dynamos, jeu d'orgue et installations du courant alternatif à la Coulouvrenière.

d. Fixer la valeur de rachat des compteurs repris par la Ville.

MM. les experts ne nous ont pas encore remis leur rapport.

Des conventions sont intervenues entre les Communes des Eaux-Vives, de Plainpalais et du Petit-Saconnex pour la fourniture de l'énergie électrique et de l'éclairage électrique à ces communes et aux particuliers établis sur leur territoire. Ces conventions ont été ratifiées, par le Conseil Municipal en date du 31 janvier dernier.

M. Jean Graizier, qui remplissait les fonctions de chef de service à la Compagnie de l'Industrie électrique, a été appelé à la direction de notre service de l'électricité.

La direction supérieure de l'ensemble de nos services industriels est confiée à M. Constant Buttiaz, jusqu'ici ingénieur-directeur du service des eaux et des forces motrices

CIMETIÈRE DE ST-GEORGES.

Les travaux d'aménagement de la seconde partie du cimetière de St-Georges ont été entrepris dès le printemps et poursuivis dès lors sans interruption.

Les graviers nécessaires, environ 7000 m³, ont fait l'objet d'une entreprise spéciale; ils ont été extraits en galeries de la colline du bois de la Bâtie. Les travaux spéciaux, tels que canalisations d'égouts, drainages, construction du mur et de la grille de clôture, ont fait l'objet d'adjudications publiques et ont été achevés à peu de chose près à la fin de l'année. Un notable excédent de dépenses est à prévoir sur cet ensemble de travaux et spécialement sur le nivellement et le gravillage des allées, pour lequel la somme prévue était insuffisante.

Une rectification des limites du cimetière sur le côté ouest confinant aux falaises du Rhône a été opérée à la satisfaction de la Ville grâce à la bonne volonté manifestée dans cette circonstance par M. Cayla, propriétaire des terrains contigus.

Dès le mois de septembre, les carrés voisins de l'ancien cimetière ont été affectés au service des inhumations et pourvus d'une clôture provisoire.

QUARTIER DE L'ILE.

Ensuite des négociations dont nous avons rendu compte au Conseil Municipal, le Conseil Administratif a conclu une convention avec le Département fédéral des postes et chemins de fer en vue de la construction d'un nouveau bâtiment pour l'installation des services télégraphique et téléphonique à la tête du quartier de l'île. Aux termes de cette convention, que le Conseil Municipal a ratifiée par délibération en date du 16 avril, — 1° la Confédération vend à la Ville de Genève l'ancien hôtel des postes, sis à la rue du Stand, le prix devant en être fixé à dire d'experts; — 2° la Ville de Genève s'engage à construire à la tête du quartier de l'île un nouveau bâtiment pour le service télégraphique et téléphonique, cet édifice et son emplacement devant passer en la propriété exclusive de la Confédération après l'achèvement des travaux de construction; — 3° la Confédération s'oblige à payer à la Ville, pendant cinquante années une annuité de 4,35 % (3 1/2 % d'intérêt et 0^m 85 d'amortissement) sur la différence entre le prix du premier bâtiment et le coût du second.

Il résulte de cet arrangement que la Ville de Genève cède gratuitement à la Confédération le terrain nécessaire pour la construction du bâtiment projeté.

M. l'architecte Camoletti, ayant été chargé de préparer le plan de ce bâtiment, nous présenta des avant-projets conçus suivant diverses données. Le Conseil Administratif les soumit au Conseil Municipal. Celui-ci, sur la proposition de la Commission à laquelle en fut renvoyé l'examen, désigna par délibération du 16 juillet, le projet d'après lequel il entendait que les études fussent poursuivies. Les plans élaborés par M. Camoletti en conformité de la décision du Conseil Municipal ont été approuvés par ce dernier le 12 novembre.

Nous avons soumis ce projet au Département fédéral des postes et chemins de fer.

Malheureusement, le devis dressé par l'architecte et qui s'élève, en chiffres ronds, à environ 1 200 000 fr., dépasse de 300 000 fr. les prévisions du Département. Celui-ci avait compté que l'annuité qu'il aurait à payer n'excéderait pas 25 000 fr., tandis que le coût présumé du bâtiment ferait ressortir à environ 35 000 fr. le montant de la prestation annuelle à la charge de l'Administration fédérale.

Nous avons proposé au Département des postes une combinaison pour faciliter la conclusion de cette affaire et assurer la réalisation du projet. Le Département a reconnu tout le bon vouloir dont faisait preuve la Ville de Genève, et M. Zemp nous a déclaré que, de son côté, il s'inspirerait également du désir d'arriver à un arrangement acceptable pour les deux parties. Mais le Département n'a pas encore jugé opportun de demander à l'Assemblée fédérale la ratification de la convention du 15 décembre 1894.

Le Conseil Administratif a fait procéder, l'année dernière, à la démolition des immeubles nos 5, 7, 9 et 11 de la rue de la Machine et 10 rue de l'Île, c'est à dire de tout ce qui subsistait de la partie amont de l'Île. La démolition des anciens immeubles Butin et Kimmerle, dans le massif central, s'est également effectuée, et l'emplacement qu'ils occupaient a été mis à la disposition de MM. Forestier pour la construction du bâtiment qu'ils doivent y faire élever et qui est actuellement en cours d'exécution.

Nous avons présenté au Conseil Municipal un projet de restauration de la Tour de l'Île. Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de la Commission qui avait été chargée de l'examen de cette proposition, a décidé, dans sa séance du 16 avril, le renvoi du projet au Conseil Administratif pour nouvelle étude.

EMBELLISSEMENT DE LA RADE. PROMENADE DU LAC.

Les travaux d'embellissement de la rade, décidés d'un commun accord entre l'Etat et la Ville, ont été exécutés conformément aux dispositions qui vous avaient été soumises. Cette transformation n'aura pas laissé d'être assez coûteuse, mais les deux rives de notre port ne pouvaient rester plus longtemps dans l'état provisoire où elles avaient été laissées jusqu'ici. L'aspect général de la rade est maintenant plus en harmonie avec la beauté de sa situation, et cadre mieux avec l'entrée de notre ville.

L'effet produit par le nouvel aménagement de la promenade du Lac est également très satisfaisant. Ce jardin a été transformé de la manière la plus heureuse, et le résultat obtenu — c'est l'opinion unanime — fait grand honneur à l'architecte-paysagiste qui a conçu et exécuté le projet. Les deux kiosques à musique et à rafraîchissements sont actuellement en construction. Les propriétaires de la maison n° 28,

Grand-Quai, qui avaient protesté auprès du Conseil municipal contre le projet d'édification de ces deux pavillons, ont renouvelé leur protestation auprès du Conseil Administratif, déclarant qu'ils se réservaient de poursuivre « la suppression des ouvrages établis en fraude de leurs droits » et de réclamer « les dommages-intérêts qu'il appartiendra ».

L'avocat de la Ville ayant estimé que cette réclamation n'était pas fondée, et les motifs invoqués à l'appui de sa manière de voir nous ayant paru des plus concluants, nous avons répondu par l'affirmation des droits de la Ville à la sommation qui nous était faite.

USINE DE CHÈVRES.

Au 1^{er} Janvier 1895, le gros œuvre du bâtiment de Chèvres était entièrement terminé. Il restait à effectuer la pose des fenêtres et des planchers, les crépissages, chape et peintures, l'arrangement des canaux d'amenée et de fuite, la construction du mur d'ancrage aval, la démolition des batardeaux, ainsi que l'enlèvement de la locomobile ayant servi aux épuisements des fouilles. Tous ces travaux furent successivement exécutés dans les premiers mois de l'année 1895.

Les turbines ont été livrées par la maison Escher, Wyss et C^{ie} de Zurich; les dynamos excitatrices, par les ateliers d'Oerlikon, et les grands alternateurs par la C^{ie} de l'Industrie électrique à Sécheron.

Les vannes d'admission ont été établies par M. Schmiedt, constructeur aux Acacias; les treuils de manœuvre, par la Société genevoise pour la construction d'instruments de physique, et la grue roulante, d'une force de 30000 kil., par MM. Fæsch et Piccard. La mise en marche de ces diverses installations a été considérablement retardée par le fait que quelques fournisseurs ont apporté de grands retards dans la livraison des machines qui leur avaient été commandées, en sorte que les trois premiers groupes de génératrices, qui devaient être mis en marche respectivement les 25 avril, 25 mai et 13 juillet, n'ont pu être montés que dans le courant de l'automne.

La pose des grilles du canal d'amenée a été commencée le 7 septembre par M. Maring qui avait été chargé de la serrurerie du bâtiment.

USINE DE CHÈVRES

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1895

TRAVAUX	DEVIS			EXÉCUTION			DÉPENSÉ	
	Devisé pour installations restreintes	A valoir sur installation totale	Montant des devis des travaux	Dépenses faites	Restant à faire	Montant des travaux	En plus	En moins
Barrage	542,850 —	90,000 —	632,850 —	741,413 69	—	741,413 69	108,563 69	—
Canal d'aménée	126,636 —	—	126,636 —	105,965 22	—	105,965 22	—	20,670 78
Bâtiment des turbines	655,000 —	210,000 —	865,000 —	684,893 40	5,000 —	689,893 40	—	175,106 60
Canal de fuite	70,000 —	—	70,000 —	17,998 24	5,000 —	22,998 24	—	47,001 76
Travaux accessoires	40,000 —	—	40,000 —	36,022 81	4,000 —	40,022 81	22 81	—
Turbines	120,000 —	60,000 —	180,000 —	45,630 —	116,000 —	161,630 —	—	18,370 —
Installation électrique	385,000 —	232,500 —	617,500 —	660,502 26	160,000 —	820,502 26	203,002 26	—
Distribution en ville	300,000 —	112,838 14	412,838 14	22,545 90	120,000 —	142,545 90	—	270,292 24
Expropriations	180,000 —	100,000 —	280,000 —	132,283 41	30,000 —	162,283 41	—	117,716 59
2 groupes n ^{os} 4 et 5	—	300,000 —	300,000 —	47,600 —	222,400 —	270,000 —	—	30,000 —
Intérêts pendant la construction	2,419,486 —	1,105,338 14	3,524,824 14	2,494,854 93	662,400 —	3,157,254 93	311,588 76	679,157 97
Imprévu	250,000 —	—	250,000 —	104,190 —	—	104,190 —	—	145,810 —
	330,514 —	—	330,514 —	151,393 21	—	151,393 21	—	179,120 79
	3,000,000 —	1,105,338 14	4,105,338 14	2,750,438 14	662,400 —	3,412,838 14	311,588 76	1,004,088 76

La ligne électrique reliant l'Usine de Chèvres à la ville aboutit au jardin de St-Jean, près du pont de la Coulouvrenière. Elle est entièrement souterraine, et a été établie à partir du mois de juillet.

Cette ligne est formée d'un caniveau en béton renfermant quatre conducteurs composés chacun de sept câbles de cuivre nu noyés dans un agglomérat de brai gras mélangé de gravier et recouvert d'une chape en ciment.

Le 21 Octobre, le montage du premier alternateur était terminé sauf la tuyauterie du service d'huile.

Enfin, le 21 Décembre, les excitatrices Nos 1 et 2 étant prêtes à marcher, on fit pour la première fois passer l'eau du Rhône à travers le canal d'aménée, et le 31 décembre au soir une lampe électrique placée à l'extrémité du pont de la Coulouvrenière, côté du Boulevard James-Fazy, annonçait au public que l'Usine de Chèvres était en marche, assurant ainsi à la Ville de Genève la fourniture de l'énergie électrique conquise sur le Rhône.

PONT DE LA COULOUVRENIÈRE.

La démolition de la partie métallique de l'ancien pont de la Coulouvrenière a été terminée le 2 janvier. A ce moment-là, on avait déjà commencé l'installation d'une passerelle provisoire sur les deux bras du Rhône, et deux sonnettes à treuil étaient montées sur le bras gauche pour battre les pieux destinés à supporter les sonnettes à vapeur. On avait enlevé une couche de macadam au Quai de la Poste et sorti de terre la canalisation à haute pression de 500 mm.

La température particulièrement froide de l'hiver 1894—95 a considérablement retardé l'avancement des fouilles et de la démolition des culées de l'ancien pont. Ce n'est guère que vers le milieu de mars que le dégel est arrivé d'une façon définitive, permettant l'exécution, dans des conditions normales, des divers terrassements. D'un autre côté, ce n'est que le 21 mars que les experts ont accordé l'autorisation de commencer le bétonnage des fondations. Ces diverses circonstances retardèrent donc sensiblement les premiers travaux. Cependant, la fouille de la pile-culée du Quai du Sujet a été poussée assez activement pour que le bétonnage ait été commencé le 1^{er} avril.

Les divers sondages et essais de terrain exécutés au massif

central démontrèrent que la nature du sol n'était pas aussi favorable que vers la rive droite, en sorte que le fond de la fouille, prévu à la cote 368,50, dut être abaissé d'un mètre en moyenne, ce qui exigea le renforcement des batardeaux et leur exhaussement, le retard apporté par ce surcroît de travail n'ayant pas permis de terminer les fondations avant les hautes eaux.

Des fuites nombreuses se produisirent et exigèrent l'emploi de six pompes pour les épuisements.

Le bétonnage de cette partie commença le 26 avril, et le 9 août ou put entreprendre celui de la voûte centrale, dont l'arc fût clavé le 16 du même mois.

La fouille des fondations de la culée rive gauche ne put être entreprise qu'après la crue du lac; elle a été poussée assez activement, mais les sondages exécutés indiquèrent la cote 365,30 pour le commencement de la glaise dure, tandis que la fondation était prévue à 369,24. On avait affaire à de la vase lacustre sur laquelle il était impossible de bâtir, et il ne fallait pas songer à pousser les terrassements jusqu'à la couche solide située au-dessous de la partie inférieure des batardeaux. On dut donc se résoudre à exécuter un battage capable de résister à la poussée totale de la culée.

Ce battage comprend 177 pieux verticaux, battus du 2 Août au 1^{er} septembre, et 227 pieux obliques battus du 16 octobre au 14 décembre.

Le 1 septembre, la partie antérieure du battage (pieux verticaux) étant terminée, la fouille fut entreprise vigoureusement sur cette partie, et le bétonnage put commencer le 10 du même mois; il fut rapidement poussé pour permettre de recevoir le plus vite possible la retombée de l'arche du bras gauche. Le bétonnage de cette dernière eut lieu du 4 au 16 novembre, celui de l'arche du bras droit avait duré du 2 au 21 septembre.

Les travaux de superstructure commencèrent le 22 septembre sur le bras droit et le massif central, et le 18 novembre sur le bras gauche.

A fin décembre, il restait à terminer le bétonnage des voûtes de décharge du côté de la culée gauche, celui de la chaussée et des trottoirs, le montage des massifs décoratifs de la culée gauche, celui de la presque totalité des garde-corps, et enfin celui des colonnes du massif central, ainsi que les raccordements à établir avec les boulevards et la démolition des échafaudages et des batardeaux.

Le pont a été inauguré et ouvert à la circulation publique le lundi 27 avril 1896.

PONT COULOUVRENIÈRE

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1895

TRAVAUX	DEVIS				EXÉCUTION			DÉPENSÉ	
	Crédit voté pour le Pont.	RECETTES A VALOIR		Montant des Devis des Travaux.	Dépenses faites.	Restant à faire	Montant des Travaux	En plus	En moins.
		déjà effectués.	à recevoir (prévues).						
1. Pont provisoire . . .	42,000 —	—	5,000 —	47,000 —	63,725 33	5,000 —	68,725 33	21,725 33	
2. Démolition anc. Pont.	17,000 —	—	10,000 —	27,000 —	36,324 04	2,000 —	38,324 04	11,324 04	
3. Batardeaux . . .	52,000 —	—	2,300 —	54,300 —	118,509 35	10,000 —	128,509 35	74,209 35	
4. Epuisements . . .	12,000 —	—	—	12,000 —	32,788 11	5,000 —	37,788 11	25,788 11	
5. Fouilles . . .	54,000 —	—	6,000 —	60,000 —	138,181 31	3,000 —	141,181 31	81,181 31	
6. Cintrage . . .	77,984 —	3,158 50	25,000 —	106,142 50	207,071 10	10,000 —	217,071 10	110,928 60	
7. Bétonnage . . .	428,403 —	29,562 45	2,500 —	460,465 45	523,653 04	30,000 —	553,653 04	93,187 59	
8. Battage suppl. R. G .	—	56 25	1,200 —	1,256 25	69,938 41	—	69,938 41	68,682 16	
9. Pierre de tail. et revêt.	250,000 —	—	—	250,000 —	159,635 35	188,200 —	347,835 35	97,835 35	
10. Chaussée et trottoirs.	40,500 —	—	—	40,500 —	—	40,500 —	40,500 —	—	—
11. Canalisation définit.	25,000 —	—	—	25,000 —	2,448 34	35,000 —	37,448 34	12,448 34	
12. Imprévu . . .	51,113 —	9,497 85	—	60,610 85	61,519 57	28,683 10	90,202 67	29,591 82	
	1,050,000 —	42,275 05	52,000 —	1,144,275 05	1,413,793 95	357,383 10	1,771,177 05	626,902 —	
Effectué à la Caisse Mu- nicipale.		3,440 —		3,440 —	26,538 —		26,538 —	23,098 —	
	1,050,000 —	45,715 05	52,000 —	1,147,715 05	1,440,331 95	357,383 10	1,797,715 05	650,000 —	
Total des Recettes .		97,715 05					97,715 05		
Coût du pont, net. . .							1,700,000 —		

RESTAURATION DU TEMPLE DE SAINT-PIERRE.

Le bazar organisé par l'Association pour la restauration du temple de Saint-Pierre et pour lequel le Conseil administratif avait mis à la disposition de celle-ci le palais Eynard, a eu un très grand succès. Son produit net a été de fr. 94 395 70. Ce beau résultat a montré combien l'initiative prise par le Comité de l'Association répondait au sentiment de la population genevoise. Il a apporté à l'œuvre de la restauration de notre vieille cathédrale, en même temps qu'un concours matériel important, un puissant encouragement moral et patriotique.

Le Comité de l'Association a décidé de consacrer le produit du bazar à la constitution d'un fonds spécial destiné à la restauration de la flèche de la tour du carillon, et il nous a demandé de déterminer d'un commun accord les conditions relatives à la continuation des travaux de restauration des autres parties de la cathédrale auxquels l'Association peut affecter ses capitaux disponibles en dehors de ce fonds spécial.

Ces pourparlers ont abouti à une convention que nous vous avons soumise et à laquelle vous avez donné votre approbation. Les travaux restant à exécuter sont devisés à 500 000 francs, somme dans laquelle la restauration de la flèche figure pour 140 000 francs. Il est convenu que 280 000 francs seront fournis par la Ville au moyen de sept annuités de 40 000 francs, et 220 000 francs par l'Association. En résumé, pour les travaux qui sont de restauration pure, la Ville et l'Association contribuent respectivement à la dépense dans la proportion de deux tiers pour la Ville et d'un tiers pour l'Association. Quant aux travaux qui ont plutôt le caractère d'un embellissement, tel que la construction de la flèche, la proportion est renversée, c'est-à-dire que la participation de l'Association est portée à deux tiers, pour un tiers à la charge de la Ville : c'est l'application du principe admis dès l'origine de nos rapports avec l'Association pour la restauration de Saint-Pierre.

Les travaux de cette année n'ont été que la continuation de ceux de 1894, soit la réfection des deux travées ouest de la nef, dont le parement a été entièrement revêtu en roche, et l'ancienne architecture des fenêtres et corniches rétablie comme elle avait existé au moyen âge.

Le troisième contrefort nord a été également reconstruit en style gothique. Vu le peu de largeur de la ruelle, il n'a pas été possible de lui donner la même saillie qu'aux autres, et pour arriver à une solidité égale, on a dû le faire plus large.

Les fenêtres hautes de la nef ont été ornées de vitraux dûs à la générosité de Madame Maracci.

Enfin, l'on a mis la main à la réfection des faces des premières travées des bas-côtés nord de l'Eglise, ainsi qu'à l'arrangement de la petite place entre la tour du midi et la Chapelle des Macchabées.

Le projet d'ensemble de la flèche a été adopté, et les plans d'exécution sont à l'étude, en même temps que ceux des dernières parties des faces extérieures de l'église.

ÉTAT CIVIL

Secrétaire : M. Henri PANCHAUD.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 13.		Chapitre II, B.	
Voté	Fr. 14 300 —	Prévu	Fr. 2 200 —
Dépensé	» 14 108 30	Reçu	» 2 001 80
Dépensé en moins	<u>Fr. 191 70</u>	Reçu en moins.	<u>Fr. 198 20</u>

MARIAGES		Sur 1894.	
Entre :		Augmentation	Diminution
Genevois et Genevoises	63	soit —	14
Genevois et Suissesses	54	» —	2
Suisses et Genevoises	33	» —	6
Genevois et étrangères	50	» —	17
Etrangers et Genevoises	44	» 10	—
Suisses et Suissesses	124	» 7	—
Etrangers et Suissesses	65	» —	6
Suisses et étrangères	56	» —	—
Etrangers et étrangères	175	» 41	—
	<u>Total. 664</u>		
Soit diminution sur 1894			<u>— 13</u>
			<u>58 58</u>

Il résulte de ce tableau que les mariages ont été contractés par
 307 Genevois (350 en 1894)
 456 Suisses (456 en 1894)
 565 étrangers (496 en 1894)

Transcriptions de mariage : 234, soit 9 de moins qu'en 1894.

Publications de mariage : 959, soit une de moins qu'en 1894.

DIVORCES

Entre :		Au profit de		
		l'époux	l'épouse	des 2 époux
Genevois et Genevoises	. . . 15 soit	7	2	6
Genevois et Suissesses	. . . 5 *	4	—	1
Suisses et Genevoises	. . . 8 *	4	2	2
Suisses et Suissesses	. . . 22 *	12	5	5
Genevois et étrangères	. . . 13 *	2	5	6
Etrangers et Suissesses	. . . 1 *	1	—	—
Etrangers et Genevoises	. . . 1 *	1	—	—
Suisses et étrangères	. . . 7 *	5	—	2
Etrangers et étrangères	. . . 4 *	—	3	1
Total.	. 76 dont	36	17	23

Soit augmentation d'un divorce sur 1894.

NAISSANCES

	Bureau central	Rive droite	Total	Sur 1894	
				Augmentation	Diminution
Masculins légitimes	. 490	317	507	17	—
Féminins	. 176	295	471	—	—
Masculins naturels	. 15	34	49	6	—
Féminins	. 19	14	33	—	12
	400	660	1060		
Soit augmentation sur 1894 de				—	11
				23	23

Dans le total des naissances sont compris :

19 jumeaux, soit 14 de plus qu'en 1894

7 jumelles, soit 4 de moins qu'en 1894

26 en tout, venus au monde comme suit :

8 fois	2 fois	3 fois
2 garçons	2 filles	1 garçon et 1 fille

Répartition des naissances suivant la nationalité.

			Sur 1894	
			Augmentation	Diminution
Genevois	253	soit	—	42
Suisses d'autres Cantons . .	388	»	34	—
Etrangers	419	»	19	—
Total	4060		53	42

Transcriptions d'actes de naissance.

310, soit 10 de moins qu'en 1894.

DÉCÈS

	Bureau central	Rive droite	Total		Sur 1894	
					Augmentation	Diminution
Masculins	172	241	413	soit	64	—
Féminins	196	207	403	»	37	—
Mort-nés masculins.	8	16	24	»	3	—
» féminins	5	10	15	»	—	6
Totaux	381	474	855			
Soit augmentation sur 1894					—	98
					104	104

Répartition des décès suivant la nationalité.

			Sur 1894	
			Augmentation	Diminution
Genevois	307	soit	32	—
Suisses d'autres cantons. . .	237	»	31	—
Etrangers	311	»	35	—
Total	855	soit	98	—

Transcriptions d'actes de décès.

511, soit 20 de moins qu'en 1894.

Expéditions d'actes délivrés par le bureau.

	Sur 1894	
	Augmentation	Diminution
977 actes de naissance	—	42
353 actes de décès	68	—
309 actes de mariage	—	26
1639 actes. Chiffre égal à 1894	68	68

Le produit de ces actes s'est élevé à la somme de Fr. 2,493 50
dont il faut déduire 1639 timbres à 30 cent 491 70
Net. Fr. 2,001 80

soit une diminution de fr. 18 — sur 1894.

Aux 1639 expéditions ci-dessus, il y a lieu d'ajouter :

- 62 actes de naissance délivrés gratuitement.
- 11 » de décès
- 49 » de mariage
- 296 certificats de publication délivrés gratuitement.

Total 388 expéditions, en tout, soit 1 de plus qu'en 1894.

Le total des actes délivrés par le Bureau a donc été de 2027, soit une augmentation de 1 sur 1894.

Les opérations du Bureau, pendant l'année 1895, se résument comme suit :

		Sur 1894	
		Augmentation	Diminution
1° Actes de naissance	1060	soit 11	—
2° » de décès	855	» 98	—
3° » de mariage	664	» 13	—
4° Inscriptions de divorces	76	» 1	—
5° Publications de mariage	959	» —	1
6° Transcriptions de naissances	310	» —	10
7° » de mariages	234	» —	9
8° » de décès	511	» —	20
9° Expéditions d'actes.	2027	» 1	—
10° Livrets de famille	679	» 22	—
<i>A reporter</i>	<u>7 375</u>	<u>146</u>	<u>40</u>

	<i>Report</i>	7 375	soit	146	40
11°	Légitimations par mariage .	54	•	—	1
12°	' après mariage	15	•	2	—
13°	Communications d'office . .	2 665	•	123	—
	Total . .	<u>10 109</u>			
	soit une augmentation sur 1894 de			—	230
				<u>271</u>	<u>271</u>

Il a été célébré 15 mariages en dehors des jours et heures officiels, qui ont produit une somme de Fr. 300 — (Fr. 360 en 1894), dont moitié a été versée à l'Hospice Général et moitié à la Caisse des fonctionnaires municipaux.

Fr. 782 70 ont été retirés du tronc placé dans la salle des mariages, et remis à l'Hospice Général (Fr. 815 80 en 1894).

M. Grosselin, commis au bureau de la rive droite, est décédé. Il a été remplacé par M. Rodolphe Roos.

A l'occasion du mariage de la princesse Nadège Bibesco avec le prince Barbo Stirbey, qui a eu lieu à Genève l'année dernière, les deux familles ont remis au Conseil administratif une somme de mille francs destinée à être distribuée aux pauvres de la ville de Genève. Cette somme a été versée à l'Hospice Général pour être jointe au produit des intérêts du Fonds de bienfaisance de la Ville.

CHAPITRE III

ABATTOIR ET MARCHÉ AU BÉTAIL

Directeur : M. LOUIS HAAS.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté	Fr. 51 400 —	Prévu	Fr. 167 800 —
Dépensé	» 57 620 45	Reçu.	» 192 086 75
Dépensé en plus.	<u>Fr. 6 220 45</u>	En plus	<u>Fr. 24 286 75</u>

Aux dépenses, les augmentations portent sur :

<i>a à j — Traitements</i>	Fr. 196 65
<i>k — Entretien et menus frais</i>	» 281 10
<i>l — Fourrage pour l'abattoir</i>	» 110 50
<i>m — Litière pour l'abattoir</i>	» 686 60
<i>o — Litière pour les écuries publiques</i>	» 1 327 45
<i>q — Glacière</i>	» 207 25
<i>s — Chauffage industriel</i>	» 3 390 80
<i>t — Chauffage des locaux</i>	» 400 65
<i>u — Eclairage</i>	» 514 60
<i>w — Contributions</i>	» 4 —
Ensemble	<u>Fr. 6 819 60</u>

Il faut en déduire les diminutions sur :

<i>n — Fourrage pour les écuries publiques</i>	Fr. 547 50
<i>p — Imprimés et registres</i>	» 43 80
<i>r — Habillement</i>	» 785 —
Dépensé en plus	<u>Fr. 6 220 45</u>

Aux lettres *a* à *j*, continuation de la destruction des rats (529); — ramonages de la chaudière à vapeur, etc.

A la lettre *l*, nourriture du cheval de la salubrité (voir recette).

A la lettre *m*, augmentation du nombre des têtes de bétail dans les écuries. — Recette en plus, fr. 900, auxquels il faudrait ajouter un tas d'engrais de fr. 523, vendu au 31 décembre, mais non encore livré.

A la lettre *o*, comme ci-dessus. Recette en plus fr. 460 25, auxquels il faudrait ajouter fr. 600 au minimum, pour engrais disponibles au 31 décembre, dont la plus grande partie vendus.

A la lettre *s*, la dépense moyenne de notre chaudière est de 550 kilog. de houille par jour.

A la lettre *u*, augmentation due à un plus long travail dans les écuries publiques. — Tous les jours, depuis trois heures le matin et deux fois par semaine jusqu'à neuf ou dix heures, service de la chaudière à vapeur. — Travail de nuit au laboratoire de bactériologie pour stérilisations. — Enfin, une fuite à la grosse colonne découverte dans le regard du compteur à eau.

Le *droit d'abattage* a été perçu sur :

5 278 bœufs produisant	Fr. 36 946 —
628 vaches »	» 3 768 —
11 287 porcs »	» 33 861 —
13 213 veaux »	» 26 426 —
19 058 moutons »	» 19 058 —
<u>49 464 têtes produisant</u>	<u>Fr. 120 059 —</u>

soit 299 têtes de moins et fr. 353 de plus qu'en 1894.

Le *service du pesage* a porté sur 54 175 pesées et 26 388 bulletins de poids qui ont produit Fr. 10 613 65
soit fr. 556 55 de plus qu'en 1894.

Le *droit d'entrée au marché* a été perçu sur :

973 bœufs produisant	Fr. 486 50
62 vaches »	» 31 —
10 221 veaux »	» 2 044 20
7 497 moutons »	» 749 70
<u>18 753 têtes produisant</u>	<u>Fr. 3 311 40</u>

soit 2 388 têtes et fr. 491 de plus qu'en 1894.

Le bétail italien ne peut toujours pas être amené sur les marchés.

Les *écuries publiques* ont produit fr. 17 374 35, comme suit :

3 457 bœufs	20 807 journées	Fr. 6 242 10
116 vaches	411 „	123 30
151 chevaux	293 „	87 90
6 440 porcs	11 214 „	1 682 10
297 veaux	383 „	57 45
3 443 moutons	3 184 „	318 40
2 892 droits de marché à 50 cent.	„	1 446 —
6 998 „ à 20 „	„	1 399 60
7 716 „ à 10 „	„	771 60
858 bottes de foin, à 60 „	„	514 80
26 960 pieds cubes engrais	„	3 719 50
Loyer des écuries et fenières	„	1 011 60
		<u>Fr. 17 374 35</u>

soit fr. 1 929 85 de plus qu'en 1894.

Le *droit de dépôt* (ou droit de cheville) a produit Fr. 226 25
soit fr. 76 75 de moins qu'en 1894.

Les *poids publics* de Cornavin, Rive et Rond-Point de Plainpalais qui dépendent du service de l'Abattoir, ont produit Fr. 9 352 35
soit fr. 1 517 55 de plus qu'en 1894.

Les recettes sont de fr. 22 859 75 supérieures aux prévisions du budget.

Les différences en plus sont les suivantes :

Sur a <i>Droit d'abattage et d'échaudage</i>	Fr. 10 059 —
b <i>Location de la triperie</i>	825 —
c <i>Loyers divers</i>	1 835 —
d <i>Pesage</i>	2 613 65
f <i>Ecuries publiques</i>	7 374 35
g <i>Dépôt</i>	76 25
h <i>Glacière</i>	182 05
i <i>Voirie</i>	649 40
Fourrage	249 60
	<u>Fr. 23 864 30</u>
<i>A reporter</i>	Fr. 23 864 30

	<i>Report</i>	Fr. 23 864 30
<i>l Recettes diverses</i>	»	295 70
<i>m Poids à bascule</i>	»	<u>4 352 35</u>
		Fr. 25 512 35

ont il faut déduire les différences en moins :

sur <i>a Droit d'entrée au marché</i>	Fr. 4 188 60	
<i>k Procès-verbaux</i>	» 37 —	» 1 225 60
En plus pour l'Exercice de 1895		<u>Fr. 24 286 75</u>

Récapitulation.

Droit d'abattage et d'échaudage	Fr. 120 059 —
Location de la triperie	» 7 625 —
» magasins et divers loyers	» 5 635 —
Produit du pesage	» 10 613 65
Droit d'entrée au marché	» 3 311 40
Produit des écuries publiques	» 17 374 35
» du dépôt	» 226 25
» de la glacière	» 14 182 05
» de la voirie (engrais)	» 2 649 40
» de la vente du fourrage	» 349 60
» des procès verbaux	» 43 —
» de diverses recettes	» 695 70
» des poids publics	» 9 352 35
	<u>Fr. 192 086 75</u>

Depuis l'arrangement franco-suisse, la situation est redevenue, en ce qui concerne l'introduction des viandes, ce qu'elle était en 1892, c'est-à-dire que les viandes fraîches entrent à la frontière au prix de fr. 4 50 les 100 kil., tandis qu'un veau de 60 kil. paie 10 fr. par tête; aussi les bouchers vont-ils tuer hors de la frontière; ils font entrer leurs veaux comme viande, et réalisent, de ce fait, sur chaque tête, un bénéfice moyen de 8 fr.

On peut évaluer à 10000 frs. par an, au minimum, la perte résultant pour notre établissement de ce fâcheux tarif.

Pour 1896, cette somme sera probablement doublée.

Nous avons parlé, dans le précédent compte-rendu de l'instal-

lation de l'échaudage à la vapeur pour les charcutiers et de la cuisson pour les tripiers.

En ce qui concerne les charcutiers, nous ne réalisons pas une économie sur l'ancien mode de chauffage, mais la chaudière à feu nu ne pouvait absolument plus suffire aux besoins du service.

Par contre, l'amélioration introduite pour la triperie nous procure une diminution de dépense, en raison des grands frais d'entretien et de réfection qu'exigeaient les anciens fourneaux et les chaudières.

MM. Lambert et Munier, ingénieurs français, qui ont construit les frigorifiques de la grande C^{ie} *Sansinena* pour l'introduction des viandes congelées, ont demandé à la Ville la location d'un terrain et d'une partie de bâtiment pour y installer un frigorifique d'après leur système.

Cette location leur a été consentie pour le prix de 1000 fr. par an et pour le terme de neuf années.

Le frigorifique établi par ces Messieurs contient une grande case destinée à recevoir les viandes congelées de la C^{ie} Sansinena, plus quatorze cases destinées à la boucherie genevoise. Cet établissement a commencé à fonctionner au mois de septembre et donne de bons résultats au point de vue de la production du froid, mais nous devons attendre de l'avoir vu fonctionner pendant la saison chaude pour juger des services qu'il peut rendre.

Les écuries à porcs dépendant des écuries publiques étant devenues tout à fait insuffisantes, il a fallu leur faire une adjonction contenant quatre nouvelles boxes et pouvant loger cent têtes. Cette annexe a rendu de grands services cet automne, le commerce des porcs prenant un grand développement sur notre place.

L'Etat nous a demandé de prévoir l'aménagement de nouvelles écuries pour les espèces bovines, en remplacement des écuries de la Voie-Creuse, supprimées.

Ces nouvelles écuries à bœufs pourront contenir 60 à 70 têtes ; elles sont construites par la Ville, qui prend à sa charge un tiers de la dépense et l'Etat les deux autres tiers, la Ville devenant propriétaire de la nouvelle création, avec le droit de percevoir la même taxe que dans les écuries publiques.

CHAPITRE IV

**INSTRUCTION PUBLIQUE, INDUSTRIE ET COMMERCE
BEAUX-ARTS**

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 17 à 40		Chapitre VI.	
Voté	Fr. 921 200 —	Prévu. . . .	Fr. 478 410 —
Dépensé. . . .	» 936 735 95	Reçu	» 478 879 —
Dépensé en plus	<u>Fr. 45 535 95</u>	Reçu en plus .	<u>Fr. 769 —</u>

Aux *dépenses*, les principaux excédents portent sur n° 23 *Fondation Bouchet* 9 000 fr., — et 40 *a* et *b*, *Chauffage et éclairage* 12 000. — Pour les *Ecoles de dessin*, n° 24, au contraire, les dépenses sont restées de 4 300 fr. inférieures aux chiffres des crédits.

Les différences entre les prévisions budgétaires et les dépenses et recettes effectuées sont expliquées sous chacun des articles auxquelles elles se rapportent.

A. INSTRUCTION PUBLIQUE

SECTION I

Ecoles enfantines.

Inspectrice cantonale : M^{lle} S. DOMPMARTIN.

<i>Recettes.</i>		<i>Dépenses.</i>	
Budget n° 17.		Chap. IV, lettre c.	
		Intérêts de la donation Le Fort.	
Voté	Fr. 44 500 —	Prévu	Fr. 400 —
Dépendé	» 44 010 85	Reçu	» 87 50
Dép. en moins	<u>Fr. 489 15</u>	Reçu en moins	<u>Fr. 12 50</u>
Dépendé en moins sur les lettres <i>n, o, p.</i>			

Le nombre des inscriptions a été, en 1895, de 1 796, soit 477 de moins qu'en 1894.

La marche de nos Ecoles enfantines n'a rien offert de particulier; la discipline laisse peu à désirer, et l'état sanitaire a été en général satisfaisant. Une épidémie de rougeole a sévi à l'école des Terreaux que, par mesure de prudence et sur le préavis du bureau de Salubrité, nous avons fait fermer pendant quelques jours. M. le D^r Olivet témoigne toujours une grande sollicitude à nos écoles, nous sommes heureux de l'en remercier ici.

Dans le courant de cette année, nous avons appelé aux fonctions de maîtresse M^{me} Anna Fontaine, et à celles de sous-maîtresses M^{lles} Borgognon, Adèle Berchier, Elisa Werner et Jeanne Fleuret. — Ces nominations ont été approuvées par le Conseil d'Etat. M^{me} Reydet, sous-maîtresse, est décédée dans le courant de cet exercice, et M^{lle} Jaquemoud a dû pour cause de santé se démettre de ses fonctions.

L'Autorité cantonale a institué une caisse de retraites pour les fonctionnaires des écoles enfantines du Canton. Les fonctionnaires des écoles de la Ville font déjà partie de l'Association d'épargne des employés de l'Administration municipale. Il conviendra qu'elles optent entre les deux institutions, la Ville ne pouvant leur laisser la faculté de participer à l'une et à l'autre, et de jouir simultanément des avantages que font l'Etat et la Ville à leur personnel respectif.

ÉCOLES ENFANTINES, 1895

ÉCOLES	Classes	Maitresses	Sous-Maitresses	Inscrits au 1 ^{er} Janvier 1895	Inscrits pendant l'année	Total des inscriptions	Sortis pendant l'année	Elèves restant au 31 Décembre 1895	SEXE		NATIONALITÉ		
									Garçons	Filles	Genevois	Suisses	Étrangers
Ecole de Malagnou	7	5	4	233	116	349	111	238	121	117	78	70	90
• de la Madeleine	5	2	4	209	127	336	120	216	92	124	47	75	94
• des Terreaux	7	6	9	115	68	183	72	111	183	235	111	146	161
• de la rue du Môle	6	6	5	333	188	521	181	340	175	165	64	109	167
• de Montbrillant	7	4	6	283	124	407	118	289	153	136	77	90	122
	32	23	28	1173	623	1796	602	1194	724	777	377	490	634

SECTION II

Ecoles primaires.

*Commission de surveillance de l'enseignement primaire,
nommée le 26 avril 1895.*

MM. TURRETTINI. — WAKKER. — BERNARD. — DUBACH. — GAMPERT.
— LE COULTRE. — LOMBARD. — GOY-BARRAT. — BESANÇON. — RENAUD.
— SPAHLINGER. — MINNIG-MARMOUD.

Budget n° 18.

Voté	Fr. 144 200 —
Dépensé	» 144 252 95
Dépensé en plus	<u>Fr. 52 95</u>

Il y a diminution sur lettres *a, e, j*. Par contre, augmentation sur *f, i*, mais surtout sur *r*, *Allocation sur la fête des écoles enfantines et primaires*, qui chaque année est fortement dépassée; le chiffre de ce crédit est notoirement insuffisant.

Les écoles primaires étant sous la direction exclusive de l'Autorité cantonale, nous nous bornerons, suivant l'usage, à transcrire ici, comme nous le ferons pour les écoles complémentaires, les données statistiques et les renseignements complémentaires que nous fournit le Département de l'Instruction publique.

Au mois de décembre 1895, la population des Ecoles primaires de la Ville de Genève s'est élevée au chiffre de 3758 élèves, dont 1892 garçons et 1816 jeunes filles, répartis comme suit :

	Garçons	Filles	Genevois	Swisses d'autres cantons	Etrangers	Total
R. Necker et B ^d J.-Fazy	829	782	590	464	557	1 611
Grütli	306	293	224	201	174	599
Pâquis	391	349	186	228	326	740
St-Antoine-Malagnou	366	442	285	200	323	808
	<u>1 892</u>	<u>1 866</u>	<u>1 285</u>	<u>1 093</u>	<u>1 380</u>	<u>3 758</u>

La maladie a fait cette année des apparitions assez fréquentes pour nécessiter la fermeture momentanée d'un certain nombre de classes, mais grâce à l'active surveillance du Bureau de Salubrité, les épidémies ne se sont pas répandues.

En ce qui concerne la marche de l'enseignement, l'impression générale qui se dégage, soit de l'inspection des épreuves d'examen, soit des appréciations des instituteurs, est très encourageante. En particulier, la géométrie et l'arithmétique ont donné des résultats vraiment excellents; l'orthographe, qui ces dernières années, était en souffrance, semble avoir fait des progrès marqués. En tout cas, le nombre des épreuves qui sont restées au-dessous de la moyenne est très restreint; même quelques classes mériteraient d'être signalées pour la bonne tenue et la correction des travaux des élèves.

Nominations.

M. Louis Munier, nommé Inspecteur des écoles primaires, M^{me} Louisa Picker, nommée Inspectrice. M^{les} Alice Stœssel, Marie Cacheux, Laure Mussard, Maria Bonnet, Antoinette Pauchard, nommées sous-régentes, M^{me} Louise Deleiderrier, nommée régente.

Décès.

M^{me} Rappaz, Marie, et M^{lle} Huguenin, Jeanne, sous-régentes; M. Charrey, Joseph, inspecteur.

Classes gardiennes.

Les classes gardiennes d'hiver ont été ouvertes du 4 janvier au 10 avril et du 18 novembre au 28 décembre 1895. Elles ont réuni une moyenne de 978 élèves répartis comme suit :

	Elèves	Fonctionnaires
Classe de 11 heures à midi	326	11
» 4 à 6 heures	581	26
» 6 à 8 »	71	2
Total	978	39

Les classes gardiennes de vacances ont fonctionné à très peu de chose près dans les mêmes conditions que les années précédentes.

Cuisines scolaires.

Les différents Comités de cuisines scolaires ont vu pendant l'année 1894-1895 s'accroître le nombre de leurs pensionnaires de midi :

Ecoles	Total des repas servis	Moyenne quotidienne de fréquentation	Durée en jours scolaires
B ^d James-Fazy	9 880	113,5	87
Pâquis	4 656	48	97
Malagnou-Madeleine	10 288	106	97

Le Comité des cuisines scolaires de la Gare a fait, en outre, distribuer aux élèves fréquentant la classe gardienne de 6 à 8 heures, 4981 goûters. Il a été réparti proportionnellement, entre ces quatre Comités, une somme de 987 fr. prise sur le 10 % du produit de l'alcool en 1895.

Douches scolaires.

Le succès de cette institution est maintenant un fait acquis. Les douches du bâtiment de la rue Necker ont continué à fonctionner pendant les mois d'hiver à la grande satisfaction des élèves et des parents.

Ecoles complémentaires.

SECTION III.

Budget n° 19.

Voté	Fr. 7 500 —
Dépensé	» 6 062 50
Dépensé en moins	<u>Fr. 1 437 50</u>

La population des écoles complémentaires pendant l'année 1894-1895 s'est élevée au chiffre de 484 élèves ainsi répartis :

	Garçons	Filles	Suisse		Etrangers	Total
			Genevois	d'autres cantons		
R. Necker et B ^d J.-Fazy	92	94	58	69	59	186
Grütli	38	65	23	42	38	103
Pâquis	40	56	19	29	48	96
St-Antoine-Malagnou	27	72	30	32	37	99
	<u>197</u>	<u>287</u>	<u>130</u>	<u>172</u>	<u>182</u>	<u>484</u>

L'assiduité a été beaucoup plus satisfaisante que les années antérieures. Sans doute un certain nombre de patrons, gênés dans leurs affaires par l'heure des leçons, manifestent encore de la répugnance à laisser à leurs apprentis ou employés le temps nécessaire pour

suivre l'enseignement, mais il est à remarquer que les élèves sont de moins en moins entravés dans la fréquentation régulière des leçons. Ce résultat doit être en grande partie attribué aux efforts de la Commission des apprentissages.

La discipline a été satisfaisante, et l'enseignement a fourni des résultats bien meilleurs que par le passé.

La population actuelle des écoles complémentaires dans la ville de Genève est de 553 élèves.

Cours facultatifs du soir.

Pendant l'année 1894-1895, les cours du soir ont été fréquentés par 368 élèves (265 jeunes gens, 103 jeunes filles) qui ont pris 554 inscriptions ainsi réparties entre les différents cours :

	Jeunes gens		Jeunes filles
Algèbre	25	Français	51
Géométrie	36	Allemand	32
Dessin (2 années).	42	Dessin (2 années).	20
Physique et Chimie.	42	Arithmétique commerciale .	16
Mécanique et Dessin Tech- nique	45	Tenue de livres.	11
Arithmétique commerciale .	41	Economie domestique . . .	—
Tenue de livres	33	Hygiène	15
Français	67	Calligraphie	17
Allemand	61		
	392		162

D'une manière générale, la conduite des élèves a été satisfaisante, et les résultats de l'enseignement ont été favorablement appréciés par les différents jurys.

Les cours du soir de l'année scolaire courante comptent 581 inscriptions, dont 386 aux cours de jeunes gens et 205 aux cours de jeunes filles.

SECTION IV.

Collège de Genève.

Budget n° 20

Voté.	Fr. 1 300 —
Dépensé	<u>1 300 —</u>

Les amis du regretté Adolphe Tschumi ont voulu honorer sa mémoire, et ils ont fait ériger au Collège de la Prairie, dans cette école professionnelle organisée par lui et qui a grandi sous sa direction, un modeste monument rappelant les grands services rendus par le défunt à la cause de l'instruction publique dans notre canton. Le Conseil Administratif s'est associé à cet hommage en acceptant la remise de ce monument à la Ville de Genève

B. INDUSTRIE ET COMMERCE

SECTION V

Ecoles d'horlogerie et de mécanique.

Doyen : M. Emile JAMES.

Pour les détails relatifs à la marche de nos Ecoles d'horlogerie et de mécanique, comme de notre Ecole de commerce et de nos Ecoles d'art, nous renvoyons, suivant l'usage, au rapport qui sera présenté à la fin de l'année scolaire, à la séance de distribution des prix, certificats et diplômes.

I

Ecole d'horlogerie.

Commission de surveillance.

MM. BOURDILLON, A., délégué du Conseil Administratif, président.
— CHEVALLIER, LOUIS. — COLOMB, Maurice. — CORDIER, Fr.-John. —
CRAUSAZ, Const. — DUCOMMUN, LOUIS. — FAVRE, Alexis. — GALLAY,
Henri. — LACHENAL, LOUIS. — LE COULTRE, Marius. — MONARD, Fritz.
— MONTANDON, Robert-Ulysse. — MOREL, Henri. — PERRENOD, John.
— PIGUET-FAGES, Charles. — PITTHAN, Henri-Auguste. — REYMOND,
G.-M. — ROUGE, G.-M. — ROUX, Ernest. — WAGNON, Ami. — ZENTLER,
Paul.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes</i>	
Budget n° 21 A.		prévues pour écolages Ch. IV, lettre t.	
Voté Fr.	43 400 —	Prévu Fr.	4 500 —
Dépensé	<u>45 657 50</u>	Reçu	<u>5 475 —</u>
Dépensé en plus Fr.	<u>2 257 50</u>	Reçu en plus . . Fr.	<u>975 —</u>

Aux *dépenses*, les excédents portent sur : b, *Enseignement pratique*

1870 fr.; — *f*, *Entretien des meubles, outils, frais divers*, etc. 619 fr., — *l*, *Installation de la classe des demoiselles* 1 400 fr. — D'autre part, pour cette même classe des demoiselles, nous avons réalisé une économie sur *j*, *Traitement d'un maître* 1 000 fr., le budget ayant prévu le traitement plein, tandis que le maître n'a été en fonctions que durant huit mois de cette première année, — sur *k*, *Enseignement théorique* 390 fr., pour une raison analogue.

Nous demandions à la Confédération une subvention de Fr. 13 500 pour 1895. Elle nous a alloué Fr. 12 000. Cette diminution a été motivée par le faible nombre d'élèves de la classe nouvellement instituée pour les jeunes filles. La Confédération a considéré cette création comme un essai, et elle a voulu attendre de voir si la dépense qu'elle occasionne est justifiée par le développement qu'elle prendra.

L'Ecole d'horlogerie a été fréquentée en 1895 par 68 élèves, soit 8 de moins qu'en 1894, savoir :

	1895	1894
Genevois	31	41
Suisses d'autres cantons.	20	19
Etrangers	17	16
Total.	<u>68</u>	<u>76</u>

De ces 17 étrangers, 15 sont établis à Genève

L'Ecole comptait, au 31 décembre, 54 élèves répartis comme suit :

Classe préparatoire et de pendulerie	3
• de blanc	1
• de remontoirs	7
• de cadrature	4
• de finissage	12
• d'échappements	12
• de repassage et de réglage	6
• de fabrication mécanique	5
• de demoiselles	4
Total.	<u>54</u>

Comme nous le disions dans le compte-rendu de l'année dernière, la nouvelle classe de jeunes filles s'est ouverte le 1^{er} mai. La direction en a été confiée à M. Paul Audemars, suivant le préavis de la Commission de l'Ecole. Les jeunes filles apprennent à tourner et à limer, préparation nécessaire à toutes les parties brisées où l'on emploie les femmes.

La classe de pendulerie, — maître, M. Hess, — a pris de l'extension; un outillage complet, mû par l'électricité, permet aux élèves d'exécuter rapidement des régulateurs astronomiques de haute précision.

La Commission de surveillance a été renouvelée au mois de novembre pour le terme de deux ans.

L'École a reçu les dons suivants :

Section d'Industrie et d'Agriculture de l'Institut genevois : 20 fr. comme prix. — Société des horlogers 20 fr. comme prix. — *Journal suisse d'horlogerie*, 1 abonnement comme prix. — *Uhrmacher-Zeitung* et *Uhrmacher-Journal*, 1 abonnement d'un an.

II

Ecole de mécanique.

Commission de surveillance.

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. — GRAIZIER, Jean. — JONNERET, LÉON. — PICCARD, ingénieur. — SCHMIDTGEN, Charles. — SCHNEEBELI, Jacob. — THURY, Emile. — VALLETTE, ingénieur.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 21 B.		Prévues pour écolages Ch. IV, u.	
Voté	Fr. 24 140 —	Prévu	Fr. 2 000 —
Dépensé	» 23 766 10	Reçu	» 2 250 —
Dépensé en moins	<u>Fr. 373 90</u>	Reçu en plus . .	<u>Fr. 250 —</u>

Le montant de la subvention fédérale qui nous a été allouée pour 1895 est de Fr. 7 500.

L'école de mécanique a été fréquentée par 63 élèves, soit 4 de moins qu'en 1894. Ces élèves se répartissent comme suit :

	1895	1894
Genevois	35	43
Suisses d'autres cantons . .	17	18
Etrangers (tous nés à Genève)	11	6
Total	<u>63</u>	<u>67</u>

Le nombre des élèves, au 31 décembre, était de 36, répartis comme suit :

1 ^{re} année	14
2 ^{me} „	9
3 ^{me} „	10
Externes suivant les cours	
théoriques	3
Total	<u>36</u>

L'Ecole a reçu de la Section d'Industrie et d'Agriculture de l'Institut national genevois la somme de 20 fr. à donner comme prix.

SECTION VI

Ecole supérieure de Commerce.

Directeur : M. Charles FIVAT.

Commission de surveillance.

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. — BONNETON, Ph. — BOUVIER-MARTINET. — BRIQUET, C.-M. — DIDIER, Alfred. — FUOG, Th. — GARDIOL, J.-J. — GEORG, Alfred. — MEYLAN, Edouard. — PATRU, Alphonse. — REY-BOUSQUET, Ant. — ROUX-EGGLY, Jules. — WOLF, Emile.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 22.		prévues pour écolages Ch. IV, lettre x	
Voté	Fr. 50 400 —	Prévu	Fr. 42 000 —
Dépensé	„ 52 716 20	Reçu	„ 44 192 50
Dépensé en plus .	<u>Fr. 2 316 20</u>	Reçu en plus .	<u>Fr. 2 192 50</u>

L'Ecole de Commerce a reçu, en outre, les subventions suivantes prévues au budget :

de la Confédération	Fr. 13 000 (prévu 13 650)
de l'Etat de Genève	„ 8 000 („ 8 000)

Les dépenses se sont en général maintenues, sauf quelques différences peu importantes dans la limite des chiffres auxquels elles avaient été évaluées, mais nous avons dû procéder à quelques installations non prévues au budget et qui se sont élevées à fr. 1 236 20.

L'Ecole de Commerce comptait, au 31 décembre 1895, 124 élèves, savoir :

Genevois	50
Suisses d'autres cantons	28
Etrangers	46

Ces élèves se répartissaient comme suit :

	Genevois	Suisses	Etrangers	Totaux
1 ^{re} année	21	12	22	55
2 ^{me} année	15	12	16	43
3 ^{me} année	14	4	8	26
Ensemble	<u>50</u>	<u>28</u>	<u>46</u>	<u>124</u>

En vue d'une publication que le Département du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture doit faire paraître, à l'occasion de l'Exposition nationale, sur l'enseignement commercial en Suisse, nous avons dû rassembler tous les documents concernant notre école depuis sa fondation. M. Fivat a bien voulu se charger de ce travail. Il permettra de juger du développement qu'a pris cet établissement et de se rendre compte des résultats de son activité.

M. le docteur Vogel, professeur de langue allemande, a donné sa démission. Il a été remplacé par MM. Bally, docteur ès-lettres, et Vulliétty, licencié ès-lettres, déjà professeurs à l'Ecole de Commerce.

SECTION VII.

Académie professionnelle.

(Fondation Bouchet)

Directeur : M. Aimé BOUVIER.

Dépenses.

Budget n° 23.

Voté	Fr. 15 600 —
Dépensé	<u>24 590 15</u>
Dépensé en plus	<u>Fr. 8 990 15</u>

Recettes.

	Prévu	Reçu
Intérêt du legs Bouchet	Fr. 6 400 —	Fr. 6 400 —
Produit des écolages	» 815 —	» 2 394 —
Allocation de la Confédération	» 4 600 —	» 4 600 —
	<hr/>	<hr/>
	Fr. 11 815 —	Fr. 13 394 —
Reçu en plus.	» 1 579 —	
	<hr/>	
	Fr. 13 394 —	
	<hr/>	

L'augmentation des *dépenses* a eu lieu sur les rubriques *c, d, e*, mais principalement sur les *cours*. Par contre, les *recettes* prévues pour *écolages* donnent un excédent assez sensible. Nous avons eu, d'autre part, des frais non prévus au budget pour la préparation des travaux destinés à l'Exposition nationale.

Cours pour Dames.

Les cours pour dames ont réuni pendant l'hiver 1894-95 un total de 1096 inscriptions.

Le nombre considérable des élèves qui se sont présentés pour les cours de coupe de vêtements, de lingerie, de repassage, de broderie et de comptabilité a nécessité l'organisation de plusieurs sections parallèles. Il a été ouvert au commencement de l'année scolaire 21 cours ayant en moyenne 30 à 35 élèves.

Le rapport de l'an dernier formulait le vœu qu'on créât, pour favoriser le perfectionnement pratique des élèves, un atelier de coupe et de confections; un essai a été fait cette année et a donné d'excellents résultats. Cet atelier, ouvert pour une période de trois mois, a réuni 21 élèves. Les leçons ont eu lieu de 8 à 11 1/2 h. du matin et de 2 à 6 h. de l'après midi pendant quatre jours par semaine, ce qui représente 52 jours de travail.

Cet essai a semblé démontrer qu'un cours de trois mois suffirait pour apprendre complètement chaque spécialité de confections, en sorte qu'une élève ayant suivi successivement les trois cours de coupe (vêtements de dames, vêtements d'enfants, lingerie) serait, après neuf mois, capable de confectionner toute la lingerie

et tous les vêtements de la famille. Ces leçons pourraient même tenir lieu d'apprentissage à des personnes intelligentes et adroites, car il ne leur manquerait que la rapidité dans l'exécution, qualité qui ne s'acquiert qu'à la longue.

Toutefois, d'une manière générale, ces cours ne peuvent suffire aux personnes qui désirent exercer la profession de couturière. Pour constituer un apprentissage réel, il faudrait qu'ils fussent d'une durée plus longue et qu'en particulier on y travaillât pour la clientèle comme cela se fait à Zurich. Le but de cet enseignement ne serait pas, comme on le croit, de former quelques premières ouvrières ou coupeuses, mais d'élever chez le grand nombre le niveau des connaissances professionnelles, de façon que la généralité des ouvrières connaissent le métier.

Une innovation qui n'a pas donné des résultats satisfaisants a été le cours de coupe destiné aux apprenties de 15 à 16 ans; il n'a compté que 11 élèves. Beaucoup de jeunes filles qui s'étaient inscrites n'ont pu obtenir de leurs maîtresses d'apprentissage la permission de quitter l'atelier aux heures du cours: il ne s'agissait pourtant que d'une leçon par semaine, le lundi de 8 à 10 heures du matin, c'est-à-dire au moment où, de l'avis de tout le monde, les apprenties sont le moins utiles à l'atelier.

Malgré l'échec de cette année, il y a lieu d'espérer que ces leçons qui répondent à un véritable besoin finiront par s'imposer. Sans doute les jeunes apprenties auront toujours la possibilité de suivre les cours du soir, mais outre que cet enseignement, arrivant après une longue et pénible journée de travail, ne donne pas toujours tous ses fruits, il y a de sérieux inconvénients à obliger des apprenties encore très jeunes à sortir à des heures tardives.

A l'exception du mois de janvier, pendant lequel il y a eu beaucoup d'absences pour cause de maladie, la fréquentation des cours a été très régulière. Il a été mérité 179 certificats d'assiduité, dont 50 par des élèves n'ayant pas eu une seule absence pendant le cours entier.

Une subdivision supérieure a été ajoutée au cours de broderie sur la demande des élèves qui avaient suivi cet enseignement les années précédentes.

Tous les cours ont été faits conformément au programme, et tous sans exception ont donné des résultats très encourageants.

Les examens pour le certificat de capacité ont été subis par 42

élèves, dont 36 ont fort bien réussi. Les différents jurys chargés d'apprécier les examens ont été satisfaits à tous égards des travaux des élèves.

Les experts désignés par le Département du Commerce et de l'Industrie pour procéder aux examens d'apprentissage ont dispensé de l'examen professionnel théorique les aspirantes qui avaient obtenu le certificat de capacité de l'Académie professionnelle.

Cours pour Messieurs.

Les cours pour hommes ont compté cet hiver 437 inscriptions. La grande majorité des auditeurs sont des ouvriers, le nombre des apprentis est fort restreint.

L'assiduité, qui a longtemps laissé beaucoup trop à désirer, tend à s'améliorer d'une manière sensible.

Toutefois, il est à remarquer que l'interruption forcée de l'enseignement à la fin de l'année exerce une fâcheuse influence sur la fréquentation des cours. Après les quinze jours ou trois semaines de vacances qui précèdent et qui suivent le nouvel-an, beaucoup ne reparaissent pas, les uns par insouciance, les autres parce que les changements qui surviennent dans leur vie professionnelle ne leur permettent pas de revenir aux leçons. En effet, à cette époque, un certain nombre d'ouvriers changent de patron ou même quittent le pays.

Malgré cela, le nombre des auditeurs qui persévèrent jusqu'au bout, s'accroît d'année en année d'une manière réjouissante.

Les différents cours ont donné des résultats très encourageants. On sent que le désir de s'instruire et de se perfectionner se développe tous les jours davantage dans notre population ouvrière. Ce désir se traduit par une assiduité plus grande et par l'intérêt toujours plus vif que l'on apporte à l'étude. Un fait intéressant est venu cette année donner à nos cours une nouvelle impulsion. Le Grand Conseil, sur la proposition d'un de ses membres, M. Firmin Ody, entrepreneur, a voté un écrit de fr. 2000 dans le but de favoriser l'instruction technique et professionnelle des ouvriers et apprentis de l'industrie du bâtiment. Le Conseil d'Etat a pensé qu'il ne pouvait mieux faire que de remettre cette somme au Conseil Administratif avec la mission de réaliser le vœu exprimé par M. Ody et sanctionné par le Grand Conseil.

A la suite d'une entente entre le Conseil d'Etat et le Conseil Administratif, il a été décidé que ce subside de fr. 2000, porté à 3000 par subvention fédérale, serait consacré d'abord à l'organisation de cours pratiques exclusivement réservés aux ouvriers charpentiers, menuisiers et ferblantiers; en second lieu, à l'institution de cours de construction et de dessin technique destinés aux apprentis de ces métiers.

Dès le commencement de l'année 1895, le Conseil Administratif a fait aménager et outiller un local spécial dans lequel 47 ouvriers menuisiers et charpentiers sont venus, sous la direction de deux spécialistes, apprendre à connaître et à mettre en pratique les notions essentielles qui sont à la base de leur métier. Le premier essai a pleinement réussi.

Par suite de diverses circonstances, le cours pratique destiné aux ferblantiers, plombiers et zingueurs n'a pu s'organiser. Ce cours commencera au mois de septembre prochain.

Le cours réservé spécialement aux apprentis s'est ouvert en septembre dernier dans de bonnes conditions.

Un autre fait qui va contribuer encore au développement et au succès des cours professionnels, c'est l'intérêt toujours plus grand et plus efficace des chambres syndicales d'ouvriers et de patrons.

Pendant nombre d'années, une certaine indifférence semblait régner autour de ces cours. Aujourd'hui cette indifférence a fait place à une sollicitude active, qui s'est traduite d'abord par de précieuses indications fournies au directeur et par le contrôle des examens.

L'année dernière, cette sollicitude s'est manifestée d'une manière palpable. En effet, les chambres syndicales des patrons et des ouvriers charpentiers et menuisiers ont réuni la somme de fr. 110 pour constituer un prix en faveur des 11 élèves les plus méritants. La Commission mixte qui a bien voulu se charger d'apprécier les examens a été frappée des résultats remarquables obtenus pendant la durée des cours.

L'enseignement destiné aux tapissiers comprend actuellement trois cours: dessin, coupe de draperies, garniture de meubles. Chacun sait avec quel persévérant intérêt la chambre syndicale des tapissiers suit depuis une douzaine d'années l'instruction professionnelle des apprentis. Cette année encore, le dévouement actif de ce

syndicat a trouvé dans les progrès réalisés par les apprentis sa récompense bien méritée.

Le cours des bijoutiers a réuni une trentaine d'élèves. Le succès obtenu a été des plus satisfaisants, si l'on tient compte du peu de temps consacré à l'enseignement et de la grande diversité dans la préparation et le genre de travail des élèves. La Section d'industrie de l'Institut genevois nous a donné une preuve de sa sollicitude en mettant à la disposition du Conseil Administratif une somme de 20 frs. pour être distribuée en prix à ceux qui avaient le mieux profité de l'enseignement. Quatre élèves ont mérité cette distinction.

Le cours de calligraphie et celui de notions usuelles de droit ont eu leur succès habituel et ont été fréquentés par des jeunes gens assidus et désireux de tirer le meilleur parti possible des excellentes leçons qui leur étaient données.

Enfin, M. le professeur Emile Yung, obligé de transporter à l'Aula de l'Université la série des leçons qu'il faisait précédemment au Musée Rath, s'est vu entouré d'un auditoire très nombreux qui lui est resté fidèle jusqu'à la fin. C'est le meilleur éloge que l'on puisse faire des intéressantes leçons de ce savant aussi consciencieux que distingué.

C. BEAUX-ARTS ET SCIENCES

SECTION VIII.

Ecoles d'art.

Nous avons eu à prendre les dispositions relatives à l'emploi de la subvention allouée par la Confédération à nos écoles d'art.

Le budget de 1895 prévoyait une somme de 15,000 francs pour le dédoublement de dix classes à 1500 francs. D'après cette mesure, les traitements des professeurs ont été augmentés comme suit, à partir du 1^{er} février 1895.

MM. Crosnier,	classe préparatoire	de fr. 3000 à fr. 4500
Marschall,	» ornem ^t et architect.	» » 1500 » 3000
Dériaz,	» architecture	» » 3000 » 4500
Bovy,	» modelage	» » 3000 » 4500
Mayor,	» céramique	» » 3000 » 4500
Bodmer,	» beaux-arts	» » 3000 » 4500

M ^{mes} Carteret,	classe des dem ^{lles} (préparat.)	de fr. 3000 à fr. 4500
Sarkissof,	»	(moyenne) » » 3000 » 4500
MM. Hébert,	»	(supérieure) » » 3000 » 4500
A. Silvestre fils,	classe d'ornement (nouveau)	» 1500
Ed. Ravel,	cours d'histoire de l'art (nouveau)	» 500
B. Bodmer,	» d'anatomie (nouveau)	» 500

M. Edouard Ravel, un de nos artistes les plus appréciés, a bien voulu se charger de donner à l'Ecole des beaux-arts le cours de l'histoire de l'art. C'est pour notre école une bonne fortune dont nous nous félicitons vivement.

Le surplus de la subvention a été affecté à l'augmentation de la bibliothèque et des collections de modèles, au traitement du secrétaire-inspecteur, etc. L'institution de ce dernier emploi a donné les bons résultats que nous en attendions : elle a permis d'améliorer notablement le service administratif dans nos écoles.

Les Ecoles municipales d'art comptaient, au 31 décembre 1895, 585 élèves, dont 195 demoiselles, soit :

Genevois	330
Suisses d'autres cantons	110
Etrangers	145

représentant 721 inscriptions aux divers cours de nos Ecoles et se répartissant comme suit :

Ecole des demoiselles.

Classe préparatoire,	M ^{mes} Carteret	59 élèves
» moyenne,	Sarkissof	61 »
»	MM. Perret	13 »
» supérieure,	Hébert	52 »

Jeunes gens.

Classe préparatoire,	M. Crosnier	80 élèves
» d'éléments d'architect. et ornement,	MM. Marschall	49 »
» d'architecture,	Pignolat et Poggi	47 »
» d'ornement,	Silvestre	53 »
» de la figure,	Dériaz	69 »
» de modelage,	Bovy	69 » dont 48 demois.
» de céramique,	Mayor	51 » » 40 »

A reporter 603 élèves

Report 603 élèves

Ecole d'Art appliqué à l'industrie,		
	MM. Benoit et Silvestre	44 élèves dont 9 demois.
• des beaux-arts,	Bodmer	44 •
Académie d'après le modèle vivant,		
	M. Gaud	30 •
		<hr/>
	Nombre égal	721 élèves

I

Ecoles de dessin.

(Classes préparatoires et classes moyennes)

Commission.

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. — DE BEAUMONT, Auguste. — BONNET, John. — CASTRES, Ed. — DARIER, Charles. — DUFAUX, Frédéric. — FURET, Francis. — JUVET, Henri. — LAMUNIERE, Victor. — LEGRANDROY. — VAILLY, aîné.

Budget n° 24.

Voté.	Fr. 65 850 —
Dépensé	• 61 571 40
Dépensé en moins. . .	<u>Fr. 4 278 60</u>

La dépense en moins a eu lieu surtout sur *e, Achat et renouvellement de modèles*. La Confédération a sensiblement réduit le chiffre de la subvention que nous lui demandions pour l'accroissement de nos collections de modèles ; elle ne nous a accordé que 23 400, au lieu de la somme de 28 800 fr. sur laquelle était basée notre évaluation budgétaire. Il en est résulté une diminution de la somme que nous avons pu consacrer à cette dépense, diminution qui se reproduit aux deux articles suivants.

M. Jean Martin, maître d'une des classes de la figure, a donné sa démission. Il a été remplacé par M. F. Poggi.

II

Ecole d'art appliqué à l'industrie.

Commission.

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. — BESANÇON, J.-M. — BONNET, John. — DARIER, Charles. — GOLAY,

Emile. — JUVET, Henri. — LAMUNIERE Victor. — LEGRANDROY. —
POGGI, François. — RAMBAL, Laurent. — VAILLY aîné.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 25.		Ch. IV, lettre s.	
		(Allocation de l'Etat.)	
Voté	Fr. 10 400 --	Prévu	Fr. 3 000 --
Dépensé	8 902 05	Reçu	3 000 --
Dépensé en moins	<u>Fr. 1 497 95</u>		

La Commission a perdu l'un de ses membres les plus zélés, M. Francis Chomel, qui en faisait partie depuis la création de l'Ecole — à la fondation de laquelle il avait, du reste, grandement contribué. C'était un artiste distingué, plein d'initiative et d'entrain. Son souvenir restera cher à nos Ecoles.

III

Ecole des Beaux-Arts.

Commission.

MM. BOURDILLON, André, président. — DARIER, Charles. — DE BEAUMONT Gustave. — DESHUSSES, Hippolyte. — FURET, Francis. — GAUD, Léon. — JUVET, Henri. — LUGARDON, Albert. — RAVEL, Edouard.

Budget n° 24.

Voté	Fr. 8 200 --
Dépensé	6 944 45
Dépensé en moins. . .	<u>Fr. 1 258 55</u>

Diminution sur *achat de modèles.*

Excédent sur séances de pose de *modèles vivants.*

Voici l'extrait du rapport de M. Tièche, expert fédéral, relatif à nos écoles d'art :

• L'enseignement du dessin et du modelage aux écoles municipales de dessin est donnée d'une manière distinguée. Il se compose de trois degrés : élémentaire, moyen et supérieur. Après avoir subi avec succès un examen, l'élève est promu à un degré supérieur. On exécute des travaux de concours mensuels.

« L'horaire, avec ses leçons de deux heures consécutives, est parfaitement adapté aux conditions de Genève. L'élève peut, à son gré et selon sa situation, faire choix des heures qui lui conviennent et consacrer le reste de son temps à l'établissement qui l'occupe. Pour les élèves de l'École des arts industriels, on a prévu les leçons de 8 à 10 heures du matin, après lesquelles ils peuvent fréquenter les différents ateliers de l'école. On attache beaucoup d'importance au dessin académique d'après nature, de même qu'à la composition d'ornement dans les différents styles. »

IV

Académie d'après le modèle vivant.

Budget n° 27.

Voté	Fr.	1 300 —
Dépendé	»	1 277 —
Dépendé en moins. . .	Fr.	<u>22 50</u>

SECTION IX

Fondation Diday.

Commission d'organisation de l'Exposition municipale des Beaux Arts.

MM. BOURDILLON délégué du Conseil administratif, président. — de BEAUMONT Auguste. — BLONDEL Auguste. — FAVRE Camille. — LUGARDON Albert. — SARASIN Ed. —

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 28.		Ch. IV, g.	
Voté	<u>Fr. 11 000 —</u>	Prévu	<u>Fr. 11 000 —</u>
Le compte de réserve de cette fondation, qui s'élevait à la fin de 1894, à Fr. 13 633 05			
s'est accru en 1895 de la somme prévue pour revenus » 42 623 40			
Ensemble Fr. 26 256 45			
Par contre, il a été diminué des acquisitions faites			
en 1895 et qui se montent à » 8 500 —			
Il est donc actuellement de <u>Fr. 17 756 45</u>			

Il n'y avait pas eu d'exposition municipale des beaux-arts en 1894. Convenait-il d'en organiser une l'année dernière, malgré la proximité de l'Exposition nationale ? La Section genevoise de la Société des peintres et sculpteurs suisses, que nous avons consultée à ce sujet, ayant répondu affirmativement, nous avons convié nos artistes à prendre part à un salon qui s'est ouvert le 4 mars au musée Rath.

Il n'ont pas répondu à cet appel en aussi grand nombre qu'ils l'avaient fait pour quelques unes des expositions antérieures, plusieurs d'entre eux s'étant probablement réservés pour l'Exposition nationale. Le chiffre des visiteurs a aussi été sensiblement moins élevé que précédemment : de 10381 qu'il avait atteint en 1893, il est tombé en 1895 à 7630. Cette diminution doit être attribuée à l'extrême rigueur du mois de mars, à l'absence d'œuvres très importantes et à la concurrence qu'ont faite à notre salon plusieurs expositions particulières.

L'exposition s'est fermée le 16 avril, après une durée de 45 jours. Elle a réuni 284 œuvres provenant de 145 artistes, et se répartissant comme suit :

Peinture à l'huile	195
Aquarelles	36
Pastel	17
Emaux	6
Eaux fortes, fusains et dessins . .	18
Sculptures	12
	<hr/>
Nombre égal	284

(En 1893, il y avait eu 332 œuvres et 191 exposants.)

Sur cet ensemble, il a été vendu 35 œuvres, soit 25 toiles, 6 eaux-fortes, 1 aquarelle, 1 fusain, 1 plaquette bronze.

Parmi les 25 toiles, 10 ont été acquises par la Ville, dont 9 sur le fonds Diday, après consultation du Jury. Ce sont :

HANS SANDREUTER.	See Alpsee.
Mlle DE NIEDERHÄUSERN.	Matinée d'octobre.
J.-P. SIMONET.	Automne à Sion.
Alfred REHFOUS.	Le marais d'Anthy.
François POGGI.	A St-Luc.
Th. VOLMAR.	Poste en observation.

Gustave JEANNERET. Le premier rayon.
Edouard JEANMAIRE. Le printemps à Hermance.
Jules JEQUIER. Le Mont-Blanc vu du Jardin.

M. James VIBERT, artiste genevois établi à Paris, a gracieusement fait don à la Ville de son groupe en plâtre, *Lutteurs suisses*.

Le total de ces ventes s'élève au chiffre approximatif de Fr. 15 000 — dont Fr. 6 000 à des particuliers.

L'exposition de 1895 nous a laissé un assez gros déficit. En effet, les dépenses se sont élevées à Fr. 4 406 20. (En 1893 Fr. 4 777 15). Les recettes ont été de » 3 067 40. » » » 4 407 40).
présentant un découvert de Fr. 1 038 80. » » Fr. 369 75.)

SECTION X

Fondation Lissignol.

<i>Dépenses.</i>	<i>Recettes.</i>
Budget n° 29	prévues au Ch. IV, lettre h.
Voté <u>Fr. 3 000 —</u>	Dépendé . . . <u>Fr. 3 000 —</u>

Le compte débiteur de cette fondation a été éteint cette année ; — actuellement la fondation, est créancière de fr. 705 35 résultant de l'économie réalisée sur l'exercice 1895.

Le Conseil Administratif a alloué, en 1894, les subventions suivantes sur le revenu de ce fond :

M. F.-C. Bouvier, sculpteur .	Fr. 1000 —
M. James Vibert, sculpteur .	» 1000 —
M. Dumas, peintre	» 200 —
M. Mattei, ciseleur	» 125 —

SECTION XI

Musée Rath.

Directeur : M. Th. DE SAUSSURE.

Commission :

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. —
DE SAUSSURE, Th. — DE BEAUMONT, Gustave. — DUVAL, Etienne. —

FURET, FRANCIS. — GAUD LÉON. — JEQUIER, Jules. — LUGARDON, Albert.
— RAVEL, Edouard. — REVILLIOD, Alphonse.

Budget n° 30.

Voté	Fr. 11 500 —
Dépensé	» 11 750 45
Dépensé en plus. . .	<u>Fr. 250 45</u>

L'excédent des dépenses porte uniquement sur la rubrique:
Entretien des collections.

Le compte de réserve du Musée Rath est le suivant:

Réserves budgétaires.	Fr. 4 897 35
Don de Morsier (augmenté en 1895 de Fr. 507 —, pour intérêts à 3 1/2 0/0)	» 14 697 —
Ensemble	<u>Fr. 19 594 35</u>

Le Conseil Administratif a nommé membres de la Commission du Musée MM. Gustave de BEAUMONT et Jules JEQUIER, en remplacement de MM. Alfred Du Mont, décédé, et Frédéric Raisin, démissionnaire.

Nous avons rappelé plus haut qu'une Exposition municipale a eu lieu au printemps. Comme cela s'est fait déjà plusieurs fois les salles du Musée ont été vidées pour faire place à cette exposition. Le déménagement et le remplacement des tableaux ont eu lieu sans accident, grâce surtout à la grande habileté de M. Martin, mari de la concierge, lequel est toujours chargé de diriger cette opération.

Les collections du Musée se sont enrichies des œuvres suivantes:

Il a été acheté sur les *fonds ordinaires* du Musée:

Un portrait d'homme en buste, de grandeur naturelle, à l'huile, par Madame Amélie MUNIER, née Romilly. C'est celui de M. Eugène Massa, qui, avec son associé M. Moglia, a tenu à Genève un magasin de denrées coloniales assez important — payé fr. 500.

Un petit tableau à l'huile par feu Charles-Samuel DELAPEINE « Mendiant mangeant sa soupe », lequel avait figuré à l'Exposition municipale — payé fr. 600.

Une miniature sur ivoire par Jacques-Antoine ARLAUD, représentant un sujet mythologique « Salmaüs et Hermaphrodite. » Elle porte au dos, comme en général les œuvres de J.-A. Arlaud (ainsi que deux tableaux qu'il a possédés et donnés à la Ville de Genève) une inscription en latin, ce qui est un gage d'authenticité. Cette miniature a

du reste été reconnue comme ayant fait partie de la galerie de M. Duval-Tœpffer, ce connaisseur distingué qui n'a jamais fait l'acquisition que d'œuvres d'art parfaitement authentiques — payée 1 800 fr.

Une autre miniature moins importante du même J.-Ant. ARLAUD, payée 350 fr.

Un petit tableau « Marine » par Simon van VLIEGERS — payé 450 fr.

Il a encore été acheté à la vente aux enchères des objets d'art ayant appartenu à Alfred Du Mont, pour une somme totale de 946 francs, les peintures de peu d'importance suivantes :

Chien courant . . par AGASSE.
 Tête de soldat . . » CHARLET.
 Etude de paysage . » Barthélemy MENN.
 Paysage et animaux » id.
 Tête de vieillard, d'auteur inconnu.

Il a été acquis, au moyen des revenus du *Legs Diday*, à l'Exposition municipale, les tableaux à l'huile suivants :

1° Le Marais d'Anthy, par Alfred REHFUS . .	payé Fr.	600 —
2° Le Mont Blanc vu du Jardin, par Jules JEQUIER	» »	700 —
3° A S ^t Luc, par François POGGI	» »	600 —
4° Automne à Sion, par J. P. SIMONET	» »	1 000 —
5° Lac alpestre en Appenzel, Hans SANDREUTER	» »	1 500 —
6° Le premier rayon, par Gustave JEANNERET	» »	1 000 —
7° A Hermance, par Edouard JEANMAIRE . .	» »	500 —
8° Dragon suisse en vedette, par Théodore VOLMAR	» »	800 —
9° Matinée d'octobre près de Bellerive, par M ^{lle} Sophie de NIEDERHÄUSERN	» »	500 —

Un certain nombre d'amateurs ont exprimé le désir de voir la Ville acquérir un tableau de Simond DURAND « Les Communiantes » qui figurait à l'une de nos dernières expositions et y avait été remarqué. Le prix de cette toile était de 6 800 fr. Les amateurs en question avaient souscrit entre eux une somme de 5 000 fr. qu'ils mettaient à la disposition de la Ville pour contribuer à cette acquisition ; la Ville n'avait donc plus à payer que 1 800 fr., et le Conseil Administratif s'est empressé d'acquiescer à cette généreuse proposition.

Voici les noms des souscripteurs :

MM. Agénor BOISSIER Fr. 1 000
 Charles GALLAND » 700

MM. Camille FERRIER	Fr.	500
Frédéric RAISIN	»	500
M ^{me} E ^d ADOR	»	400
MM. Emile ADOR	»	400
Gustave ADOR	»	400
Philippe DUVAL	»	200
Théodore DUVAL	»	200
G ^e MIRABEAUD	»	200
Henri DARIER	»	200
Auguste ROTH	»	200
Albert DUNANT	»	100

Le Musée a encore reçu en don un petit groupe en plâtre « Lutteurs suisses » par l'auteur, M. James VIBERT, qui l'avait exposé à l'Exposition municipale.

Le buste en bronze de Barthélemy Menn, que la Ville de Genève a fait faire, est entré au Musée et y a été placé sur piédestal.

Les demandes d'autorisation pour faire des copies dans le Musée ont été beaucoup moins nombreuses qu'à l'ordinaire. Il n'y en a eu que 23 dans l'année. Evidemment, artistes et amateurs s'occupaient d'autre chose, en vue de l'Exposition nationale de 1896.

SECTION XIII.

Musée d'histoire naturelle.

Directeur : M. Maurice BEDOT.

Commission :

MM. André BOURDILLON, Conseiller Administratif, président. — Alfred CARTIER, bibliothécaire-secrétaire. — Auguste BROT, D^r. — Louis DUPARC, professeur. — Victor FATIO, D^r. — Perceval de LORIOL. — Théodore LULLIN. — Alphonse PICTET. — Henri de SAUSSURE. — Charles SORET, professeur. — Emile YUNG, professeur.

Dépenses.

Recettes.

Budget n° 31		Allocation de l'Etat pour les collections scientifiques.	
Voté	Fr. 28 900 —	Ch. IV, lettre <i>l</i> .	
Dépensé	» 29 483 60	Prévu	Fr. 4 000 —
Dépensé en plus .	<u>Fr. 583 60</u>	Reçu	<u>» 4 000 —</u>

La somme de 1 600 fr. dont ce compte était resté débiteur, comme nous l'avons indiqué l'an passé a été diminué de 300 fr., pris sur la lettre *c* du compte budgétaire *Legs et dons* (voir plus loin l'article relatif à ce dernier compte). Le solde débiteur du Musée d'histoire naturelle est donc réduit à 1 300 fr.

Le compte de réserve, *don de Morsier*, a été augmenté de Fr. 41 50 pour intérêts, ce qui le porte à Fr. 1 077 50

Nous avons le regret de devoir commencer ce rapport sur l'activité du Musée d'histoire naturelle pendant l'année 1895 en rappelant le triste évènement qui l'a marquée. La mort de M. le professeur Carl Vogt a enlevé à la Commission du Musée son plus ancien membre et la prive d'un collaborateur dont les conseils ont contribué pour une large part à l'organisation et au développement de nos collections. Il avait été nommé membre de la Commission le 7 Décembre 1852 et en suivit toujours les travaux avec l'intérêt qu'il portait à toutes les questions du domaine scientifique.

M. Vogt a été remplacé par MM. les professeurs Louis DUPARC et Emile YUNG.

Le budget de 1895 portait un crédit nouveau pour un assistant. M. le Dr Edouard WEBER a été nommé à ce poste, qu'il occupe depuis le 1^{er} Mai, et dans lequel il a déjà déployé une activité et un zèle que nous tenons à mentionner ici. Grâce à cela, on a pu réorganiser la plupart des collections zoologiques et anatomiques et les disposer d'après un plan nouveau plus conforme aux classifications actuellement adoptées. Pour exécuter ce travail, qui est maintenant terminé, on a dû remettre à neuf toutes les vitrines contenant les Poissons, les Amphibiens, les Reptiles, les Mammifères et une partie des Oiseaux et transporter les collections qu'elles contenaient dans d'autres vitrines.

La moitié de la galerie supérieure a été réservée aux Invertébrés, qui ont été entièrement revus et mis en ordre. Deux collections nouvelles ont été créées : celle des Vers et celle des Tuniciers.

Le catalogue de ces collections a été mis à jour.

La revision des dépôts et objets en double a continué et, à ce propos, nous devons remercier tout particulièrement MM. M. de PALÉZIEUX et Charles SARASIN qui travaillent avec un dévouement infatigable à mettre en ordre et cataloguer les doubles de la collection paléontologique qui existent en nombre considérable et occupent encore une grande partie des sous-sol du Musée. Ce travail

avance avec rapidité et nous permettra de nous débarrasser prochainement d'un grand stock d'objets inutiles et encombrants.

Nous devons également des remerciements à M. Ernest GALOPIN qui a continué à s'occuper de la collection ornithologique et ostéologique.

Parmi les travaux importants, nous devons mentionner l'organisation de la Bibliothèque donnée au Musée par M. Ernest FAVRE et provenant de son père M. le prof. Alphonse FAVRE. Le classement et le catalogue de cette bibliothèque sont heureusement terminés grâce aux soins et au travail assidu et désintéressé de notre dévoué bibliothécaire, M. Alfred CARTIER.

Une collection de coquilles et de fossiles, faite aux dépens des doubles dont nous disposons, a été remise au Collège de Genève.

Zoologie.

INVERTÉBRÉS

Jusqu'à ce jour, plusieurs ordres et même plusieurs embranchements entiers d'animaux invertébrés n'étaient pas représentés au Musée. Nous avons essayé de combler ces lacunes en créant des collections nouvelles dont nous allons parler.

Protozoaires.

Une vitrine a été réservée aux Protozoaires qui, naturellement, ne peuvent être représentés que par des modèles d'animaux vus à un fort grossissement. Nous avons disposé à cet effet les modèles en plâtre et en verre qui existaient au Musée et qui se rapportent à plusieurs espèces de Foraminifères, d'Héliozoaires et de Radiolaires. On pourra plus tard ajouter à cette collection quelques dessins représentant les différents ordres d'Infusoires.

Spongiaires.

La collection d'Eponges a été remise en ordre, et on en a retiré toutes les espèces non déterminées. Les autres, étiquetées à nouveau, ont été réunies à quelques espèces achetées à la Station Zoologique de Naples.

Cnidaires.

Le même travail de revision et de classement a été fait pour les Cnidaires, dont les collections se sont enrichies de plusieurs espèces d'Hydroméduses et de Cténophores achetées à Naples.

Echinodermes.

M. de LORJOL qui s'occupe de nos collections avec le dévouement dont il nous a déjà donné tant de preuves, a bien voulu revoir l'arrangement des Echinodermes auxquels on a attribué une vitrine de plus. Ces collections se sont enrichies d'une importante série provenant de l'expédition scientifique du professeur KOEHLER de Lyon, auquel notre Musée avait accordé une subvention.

Plusieurs espèces intéressantes ont été en outre achetées à Londres.

Vers.

Cette collection, entièrement renouvelée, se compose actuellement de 211 espèces représentant les principales familles.

Elle a été formée: 1^o d'une série achetée à la Station Zoologique de Naples, 2^o d'une série achetée à M. le Dr WEBER et 3^o d'une intéressante collection de Plathelminthes donnée au Musée par M. le Professeur ZSCHOKKE de Bâle.

Arthropodes.

La disposition de la collection d'Arthropodes a été entièrement modifiée. On a réservé dans la galerie supérieure un emplacement suffisant pour établir une collection typique montrant des représentants des principales familles de tous les ordres d'Arthropodes. L'arrangement de cette collection sera terminé dans quelques semaines et, à ce moment, on pourra fermer la salle MELLY, dans laquelle le public entrait pour ne voir que des tiroirs fermés à clef et dix cadres d'Insectes. De cette façon, on pourra augmenter le nombre des meubles de la collection générale qui est toujours à l'étroit.

Les travaux du Laboratoire d'Entomologie ont continué comme par le passé. Les collections de Blattaires de Mécopodites, de

Gryllacrides, de Steropelmatides et Phanéroptérides ont été revues, déterminées et classées. Nos collections entomologiques continuent prendre une importance toujours plus considérable, grâce à l'essor qui leur a été donné par M. Henri de SAUSSURE.

M. de Borre a bien voulu déterminer les Panagæides de la collection Melly et M. Blachier a continué à intercaler les Papillons de la collection Pictet dans la collection générale, en les classant d'après le catalogue de Kirby.

Les Hémiptères qui se trouvaient dans les dépôts ont été classés dans la collection générale par M. E. Autran. Enfin, M. Märky a consacré plusieurs heures par semaine à la classification des Longicornes.

Mollusques.

Une des vitrines de la galerie supérieure a été mise en état de recevoir une collection de Mollusques indépendante de la collection Conchyliologique. Les Céphalopodes ont été étiquetés et classés à nouveau. Le Musée a fait l'acquisition de quelques Hétéropodes et Ptéropodes. Quant aux autres ordres, ils sont encore assez mal représentés et nous espérons pouvoir en compléter plus tard la collection.

M. de PALÉZIEUX, qui s'était aimablement chargé de classer et cataloguer les coquilles en double, a terminé son travail, et M. le Dr BRON a bien voulu continuer le classement des coquilles méditerranéennes qui ne sont pas encore intercalées.

Tuniciers.

L'embranchement des Tuniciers n'était pas représenté jusqu'à présent au Musée.

La collection qui vient d'être établie et placée dans une vitrine précédant immédiatement celle des Poissons, compte environ 40 espèces donnant une idée assez complète de la faune des Salpes de la Méditerranée.

VERTÉBRÉS.

Si les collections de Vertébrés n'ont pas subi d'augmentation notable pendant cette année, en revanche leur disposition a été beaucoup améliorée. Les collections de Poissons empaillés et de

Poissons conservés à l'alcool, jusqu'à ce jour distinctes, ont été fondues en une seule série placée dans l'ancien emplacement de la collection locale. Pour obtenir un groupement plus rationnel, on a placé à la suite des Poissons, les Amphibiens et les Reptiles qui se trouvaient dans l'autre aile de la Galerie. La place laissée vide par le transport des Poissons empaillés dans la Galerie supérieure, a permis de disposer plus convenablement les Mammifères et une partie des Oiseaux.

DONS. — M. OTTO HAUENSTEIN, quelques Hirudinées du Lac. — M. le Professeur ZSCHOKKE, de Bâle, une collection de Cestodes — M. le Professeur EMERY, de Bologne, une série de Fourmis exotiques. — M. P. DE BORRE, quelques Coléoptères de Madère. — M. de SAUSSURE, quelques Orthoptères de l'Australie du Sud. — M. FREY-GESSNER, 9 Coléoptères. — M. KOENIKE, une série d'Hydrachnides. — M. ERNEST GALOPIN, 19 Poissons de la Suisse, — M. LECHTHALER, une Poule de Sicile. — M. de CHASTEIGNIER, un *Pteropus*. — M. MALAVALLON, un Chien danois. — M^{me} VETTNER, un Chat de Siam. — ADMINISTRATION DU PARC REVILLIOD, un Lama.

ACHATS. — Plusieurs collections d'Invertébrés marins. — Collection d'Homoptères. — Préparations anatomiques d'Arthropodes. — Une Fouine albinos. — Une Loutre. — Un Blaireau. — Un crâne de Tigre. — Un crâne d'Orang-outan.

Anatomie comparée et tératologie.

Pour donner un peu de place à la collection ostéologique qui était fort à l'étroit, on a dû placer la collection tératologique dans la petite salle, occupée jusqu'à ce jour par le concierge, et située à côté de l'entrée de la Galerie d'Anatomie comparée.

La collection ostéologique a été entièrement revue, classée et remise en état.

Tous les crânes séparés ont été montés sur des socles et étiquetés. Enfin, les gros squelettes qui encombraient les vitrines ont été mis à l'extrémité de la Galerie à la place de la grande commode qui a été transportée dans la salle de Géologie.

DONS. — M. LECHTHALER, un crâne d'*Arctomys* et des pattes de Poulet avec doigts supplémentaires.

Paléontologie.

Grâce au bons soins et au travail assidu de MM. de LORJOL et SARASIN, nos collections paléontologiques ont été notablement augmentées et améliorées. On y a intercalé pendant l'année 1116 planchettes de fossiles. Comme nous l'avons dit plus haut, on a pu commencer la revision des dépôts de doubles.

DONS. — M. le Dr E. WEBER, une dent et une vertèbre d'*Elephas atlanticus* de Palikao — une dent d'Hippopotame sp. ?

ACHAT. — Végétaux fossiles de la molasse de Chèvres.

Géologie et Minéralogie.

Les derniers échantillons, au nombre de 300, ont été intercalés dans la collection pétrographique générale, laquelle présente beaucoup d'intérêt; mais elle devra faire l'objet d'une révision lorsqu'on aura des coupes minces de ses échantillons et qu'on pourra en faire une diagnose plus précise, grâce à l'emploi du microscope polarisant. Une série complète des types les plus caractéristiques de cette collection a été mise dans une vitrine située au milieu de la salle de minéralogie et exposée à la vue du public.

En outre, l'on a classé une collection locale comprenant environ 250 échantillons. Il reste encore à classer une centaine de roches dans cette collection et 200 autres échantillons, qui formeront le noyau d'une collection industrielle.

A ce moment, tout ce que possède le Musée dans le domaine de la géologie et de la minéralogie sera mis complètement en ordre.

DONS. — M. VOGEL une collection de turquoises et de minerais divers. — M. REVACLIER un quartz aurifère de l'Altaï.

Bibliothèque.

La Bibliothèque du Musée, qui n'avait cessé de s'augmenter dans des proportions considérables, depuis quelques années, s'est enrichie en 1895 d'une manière bien plus notable encore, par l'adjonction de la belle et importante bibliothèque de feu M. Alphonse FAVRE, l'éminent géologue. Cette généreuse donation, due à M. Ernest FAVRE qui voudra bien trouver ici la nouvelle expres-

sion de notre gratitude, donnera désormais à notre bibliothèque, assez pauvre jusqu'ici en ouvrages de Géologie pure, une grande valeur dans cette branche des sciences naturelles et constituera un précieux instrument de travail, complément indispensable des collections elles-mêmes. Plus de 600 ouvrages et un nombre bien plus élevé encore de brochures, le tout aujourd'hui classé et catalogué, sont entrés ainsi dans les rayons de notre bibliothèque et ont comblé une foule de lacunes.

A cette mention spéciale, nous devons ajouter les dons suivants :

- Oiseaux de l'Australie* par GOULD.
Londres, 1848, 4 vol. in-fol. Manuscrit entièrement copié (texte et planches) par feu M. Louis COULON en souvenir duquel cette œuvre considérable a été offerte à la bibliothèque du Musée par. . . . M. P. COULON.
- Schmetterlinge von Europa* par OCHSENHEIMER, 14 vol. in-8) M. le Prof. Ch. SORET.
- Éléments d'histoire naturelle* par DUMÉRIL, 2 vol.)
- Divers mémoires d'Entomologie L'auteur M. JANET.
- Revision de la famille des Perisphæriens*. L'auteur M. H. DE SAUSSURE.

ACHATS. — *Linnæa entomologica*.

SUITES. — MARTINI et CHEMNITZ : *Conchyl. Cabinet*. — BRONN : *Klassen u. Ordnungen des Thierreichs*. — *Birds of British Museum*. — *Zoological Record*. — *Catalogue général des Hémiptères*.

ECHANGES NOUVEAUX. — *Anales de Historia natural*. — *Mitteilungen Naturhistorischen Museum in Hamburg*.

La Bibliothèque a continué en outre à recevoir les périodiques auxquels elle est abonnée ou qui lui sont envoyés à titre d'échange avec la *Revue suisse de Zoologie*.

SECTION XIV

Musée des Arts décoratifs.

Directeur : M. Georges HANTZ.

Commission :

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. —
BÉCHERAT-GAILLARD. — GALOPIN, Henri. — DE GEER. — D^r GOSSE. —
JUVET, Henri. — LEGRANDROY, Henri. — MAYOR, Elisée — MITTEY,
professeur. — RAMBAL, Laurent. — REVILLIOD, Alphonse. — RIGAUD,
Charles. — RUTISHAUSER, Jean. — SILVESTRE, Henri. — WAGNON, Ami.

Dépenses.

Budget n° 33.

Voté	Fr. 18 800 —
Dépensé	» 18 490 15
Dépensé en moins	<u>Fr. 309 85</u>

Recettes.

Budget ch. IV, lettre n.

Allocation de la Confédération.

Prévu	Fr. 5 700 —
Reçu	<u>» 5 700 —</u>

La dépense s'est élevée en réalité à Fr. 21 761 75
Mais nous avons porté en déduction de cette
somme :

Recette provenant d'un legs de M.

Du Mont Fr. 2 000 —

Recette provenant de la vente d'un

appareil photographique . . . » 350 —

Emploi de réserves provenant

d'exercices antérieurs » 921 60 » 3 271 60

Somme égale . . Fr. 18 490 15

Il y a eu dix ans le 2 novembre dernier, que le Musée a été officiellement ouvert au public.

Le Musée est entré en possession de 2000 francs, tiers du produit de la vente de la collection des tableaux de feu A. Du Mont, peintre. Au moyen de cette somme, nous avons pu aménager les locaux pour la bibliothèque et la salle de consultation d'une manière plus pratique et plus en rapport avec les exigences du public.

La bibliothèque, sensiblement augmentée par une partie de celle de M. Du Mont, notamment dans les ouvrages concernant la Suisse, histoire, vues et costumes, a été classée d'une manière plus pratique; un catalogue imprimé en facilite maintenant la consultation aux intéressés.

Bien que le déménagement et l'aménagement de ces nouvelles salles aient pris près de trois mois de l'année, y compris, il est vrai, les vacances, le nombre des consultants a été à peine inférieur à celui de l'année dernière, puisque nous atteignons le chiffre de 914.

Les visiteurs ont été plus particulièrement attirés, le dernier semestre, par deux remarquables meubles renaissance française qu'avait gracieusement déposés M. Th. Turretini, leur heureux acquéreur. M. Necker a aussi exposé dans nos salles des tapisseries flamandes provenant du château de Vufflens.

Parmi les dons qui ont été faits au Musée, nous signalerons tout spécialement une planche de cuivre gravée par Diodati et représentant l'Escalade de Genève en 1602. Bien que les épreuves de cette planche ne soient pas rares, le Conseil Administratif en a fait faire un tirage limité à 25 exemplaires pour être distribué à Messieurs les Membres de la Commission et à quelques autres personnes; ces épreuves sont donc une rareté déjà recherchée par les amateurs.

Le Musée a reçu des dons de Madame Vve SPIESS, en souvenir de feu M. le docteur Spiess: une planche de cuivre gravée par Diodati, l'Escalade de 1602; Une bague en argent ciselée par M. Spiess, style Louis XV, doublée or. — De Madame VIAL, un album de bagues dessiné par feu M. Vial, bijoutier. — Legs A. Du MONT soit 2250 fr. et une collection de livres concernant la Suisse. — MM. Alph. REVILLOD Louis PERROT-GUÉRINET, dons de gravures.

SECTION XV

Collections diverses.

Budget n° 34.

Voté	Fr. 7 500 —
Dépendé	» 7 662 —
Dépendé en plus	<u>Fr. 162 —</u>

L'excédent porte, comme les années précédentes, sur *Gardiens*, le crédit ayant été maintenu au même chiffre que précédemment et la dépense n'ayant pas diminué.

I

CABINET DE NUMISMATIQUE.

Conservateur : M. Eugène DEMOLE.

Commission :

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. —
AUDEOUD, E. — LADÉ, A. — MEYER, A.

Lettres *a* et *b*.

Voté Fr. 1 275 —
Dépensé » 1 275 —

La dépense de 1895 est seulement de Fr. 1 086 90
Nous y avons ajouté le solde débiteur de 1894 » 488 10
Somme égale Fr. 1 275 —

Il fut un temps où la collection de numismatique de la Ville s'augmentait rapidement. Après le retrait des monnaies cantonales, en 1851, il n'était ni difficile ni coûteux de réunir un grand nombre de pièces aujourd'hui infiniment rares. Pour de faibles sommes en sus de la valeur intrinsèque, les fondeurs faisaient volontiers abandon d'anciennes monnaies de grand prix. Puis d'importantes collections, telles que les collections Chauvet et Duval, venaient se fondre dans celle de la Ville et doubler sa valeur.

Aujourd'hui, tout est bien changé. Ce n'est plus guère que dans les ventes publiques que l'on trouve encore quelques bonnes pièces genevoises et suisses, mais il est de plus en plus impossible de lutter contre la surenchère exercée par quelques amateurs qui donnent l'ordre d'acheter à tous prix. Aussi les musées qui n'ont que des budgets modestes, n'osent-ils plus se risquer dans les ventes publiques que naguère encore ils fréquentaient assidûment. Restent les dons, et malheureusement ceux-ci se font rares aussi en raison de la valeur croissante des vieilles monnaies. Heureusement qu'un musée est... éternel, et si une seule génération ne

peut plus espérer créer une collection un peu complète, cette tâche deviendra le partage des générations futures.

Pendant l'année 1895, la collection numismatique a pu acquérir un florin d'or de Clément VII, antipape d'Avignon. Ce prince appartenait à la maison de Genève, et il fut même le dernier descendant direct de cette illustre famille.

Sur le florin acquis, on voit distinctement les armes de Genevois. Bien que cette pièce puisse être revendiquée par la Savoie et le Comtat venaissin, elle a cependant une grande importance pour notre histoire, et elle méritait de nous être conservée. Une seconde pièce, excellente, acquise par notre collection est un thaler genevois de 1621.

On jugera par cette pièce de l'augmentation des prix. En 1870, ce thaler se serait vendu 30 à 40 francs; vingt-cinq ans plus tard, il nous revient à 625 francs.

Quelques autres pièces assez rares, mais en petit nombre, sont venues enrichir notre collection, qui a pareillement acquis, à de bonnes conditions, une partie de l'ancienne collection Lamotte.

Pendant l'année 1895, le musée numismatique a reçu : de M. le Dr C.-F. TRACHSEL, 2 brochures ; — de M. R. VALENTIN, 7 brochures ; — de la Société des Arts de Genève, 1 pièce d'or, 32 pièces d'argent et 161 pièces de billon ; — de M. M. DEBRIT, 3 pièces d'argent ; — de M. H. DE SAUSSURE, 1 pièce argent ; — de M. P. STROEHLIN, 5 pièces argent ; — de M. P. MARIN, 17 pièces argent ; — de M. CAHORN, 4 pièces laiton ; — de M. J. MEILI, 1 volume sur la numismatique ; — de l'Etat de Genève, 1 pièce argent.

En outre, le Conseil Administratif a remis à la collection 1 médaille d'or (concours de manœuvres des pompiers, Avril 1888) 1 pièce en vermeil du même concours.

II

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE

Conservateur : M. le Dr H.-J. GOSSE.

Sous-Conservateur : M. E. DUNANT.

Commission :

MM. BOURDILLOX, délégué du Conseil Administratif, président. —
HENRI GALOPIN. — ELISÉE MAYOR. — CHARLE MOREL.

Lettres *c, d.*

Voté	Fr. 3 500 —	
Dépensé	» 3 619 50	
Dépensé en plus à reporter à nouveau	Fr. 119 50	
L'ancienne réserve était de	»	Fr. 277 35
Elle est diminuée par l'article ci-dessus de	»	119 50
Elle n'est donc plus que de		Fr. 157 85
Le compte <i>vitrines</i> , créancier à fin 1894 de	Fr. 240 40	
a été diminué, pour dépenses effectuées en 1895, de	» 92 20	
Le solde créancier n'était donc plus que de	Fr. 148 20	
Il faut y ajouter une attribution de	» 950 —	
prise sur la lettre <i>c</i> du compte budgétaire <i>Legs et dons</i> .		
Ce compte est donc actuellement créancier de	Fr. 1 098 20	

somme qui sera affectée à la création d'une nouvelle vitrine.

Le Musée a été visité par 2 036 personnes.

Voici la liste des objets dont les collections se sont accrues durant l'année écoulée :

Age de la pierre.

Le Musée a reçu de M. le comte de CHASTEIGNIER 5 Nuclei du Grand-Pressigny. — De M. H.-J. GOSSE : Une série de silex travaillés, de la grotte de la Mouthe; une série de silex travaillés, trouvés à Laugerie basse.

Le Musée a acquis : 3 objets trouvés sur le Salève; une série d'objets en silex et en os de l'âge du Renne, trouvés près de Schaffhouse; une série d'objets trouvés dans le lac de Constance

Age du bronze.

Le Musée a acquis : 15 objets trouvés dans le lac de Genève; une série d'objets lacustres suisses; 9 objets trouvés en Valais, en Irlande et en France.

Age du fer.

Le Musée a acquis 15 objets trouvés à Kalisch et à Gothland.

Egypte.

Le Musée a acquis 92 objets, dont une statuette en bronze et une toile peinte avec portrait.

Etrurie.

Le Musée a acquis un vase en terre cuite.

Chypre.

Le Musée a acquis 13 objets, dont 2 vases en verre.

Epoque Romaine.

Le Musée a acquis 10 objets trouvés en Suisse et à Rome.

Epoque Helveto-Burgonde.

Le Musée a acquis 11 objets trouvés à Andernach, en Suisse, et en France.

Moyen-Age.

Le Musée a reçu de M. H.-J. Gosse : 5 objets trouvés près de Sarmarkande, dont 3 statuettes d'animaux en Jade et en marbre.

Renaissance.

Le Musée a reçu de M. MAZEL : L'enseigne de la Tour perce. — De M. H.-J. Gosse : 2 objets du canton de Vaud.

Le Musée a acquis 2 objets du Valais.

Céramique.

Le Musée a reçu de M. H.-J. Gosse : Une vase en porcelaine de Chine du XVI^e siècle.

Le Musée a acquis 11 objets de Suisse, d'Allemagne et de Chine.

Ethnologie comparée.

Le Musée a reçu de M. SUËS-DUCOMMUN : 3 objets de Maryland. — De M. H.-J. Gosse : 1 objet de France.

Le Musée a acquis 9 objets de Chine et de Perse, dont une belle statuette de Bouddah en bronze.

III

MUSÉE HISTORIQUE GENEVOIS (MUSÉE DES ARMURES)

Conservateur : M. le Dr H.-J. GOSSE.

Sous-Conservateur M. E. DUNANT.

Commission :

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. —
Henri GALOPIN. — Elisée MAYOR. — Charles MOREL.

Lettres e et f.

Voté	Fr. 1 725 —
Dépensé	» 969 —
<hr/>	
Dépensé en moins	Fr. 756 —
Cette somme vient accroître l'ancienne réserve de	» 1 462 85
<hr/>	
qui est ainsi portée à	Fr. 2 218 85
<hr/>	
Les réserves actuelles sont donc :	
Musée archéologique.	Fr. 157 85
» historique	» 2 218 85
Nouvelles vitrines	» 1 098 20
<hr/>	
Ensemble	Fr. 3 474 85
<hr/>	

Le Musée a été visité par 42 727 personnes.

Le Musée a reçu de M. W. REVILLIOD : Un sabre d'officier, un chapeau gancé, 1 hausse-col, 1 paire d'épaulettes de Genève.

Le Musée a acquis : 1 épée, 1 espton, 1 sabre, 1 chapeau gancé, des épaulettes, 1 carabine de Genève, 1 rapière, 1 paire de pistolets, 1 épée de Damas, 6 armes orientales.

Sur la réserve, on a fait faire une vitrine.

SECTION XVI

Collections Fol.

Conservateur : M. Jacques MAYOR.

Budget n° 34.

Volé	Fr. 3 450 —
Dépensé	» 3 660 —
Dépensé en plus	<u>Fr. 210 —</u>

Cette augmentation provient, comme l'an passé, de divers frais de nettoyage et d'arrangement pour lesquels le musée ne dispose d'aucun crédit.

Le fonds de réserve de ce Musée était, au 31 décembre 1893, de	Fr. 514 85
Divers achats lui ont fait subir une diminution de	» 268 40
Il n'était donc plus, à fin 1895, que de	<u>Fr. 246 45</u>

Pendant l'année 1895, le Musée a été fréquenté par 5,818 personnes (4445 en 1894).

Les dons suivants lui ont été faits :

M. Max van BERCHEM deux flacons en verre provenant de Djebel (Phénécie).

M. E. PINCHART, un ridicule et une écharpe en soie blanche brodée, XVIII^e siècle.

M. J. MAYOR, les moulages de deux statuettes gallo-romaines en bronze; un gobelet en argent donné en 1814 par les habitants de Saint-Gervais aux compagnies vaudoises en garnison à Genève; un brasero en faïence, XVIII^e siècle, et une statuette de chat, en bronze (Egypte), des écailles de cuirasse en bronze, des meules et des tuiles romaines provenant d'Avenches; une règle suisse en bois sculpté datée de 1745.

Quelques mois avant sa mort, M. le Dr Ch. SPIESS a donné au Musée :

Deux plaques de graffitis italiens, XVII^e siècle. Une boîte à poids en bronze, travail italien, XVI^e siècle.

Un buste en terre cuite, travail italien, XVI^e siècle.

Un pot à lait en verre opaque, émaillé, travail suisse.

Deux catelles de poêle, faïence de Winterthour.

Deux catelles de poêle, en terre cuite vernissée verte, dont l'une de la fin du XV^e siècle.

Deux encriers en faïence, travail italien, XVII^e siècle. Tous objets qui faisaient partie de la collection de cet amateur distingué.

Le Musée a acheté :

Une plaque de cheminée en fonte provenant d'une maison démolie au Perron.

Des lacrymatoires, de petits objets en bronze et des scarabées en terre cuite provenant de Syrie.

La bibliothèque du Musée s'est enrichie de plusieurs ouvrages :

Elle a reçu en don, de M. J. MAYOR, *La sculpture grecque*, par M. Collignon, 1^{er} volume. — *Les statuettes de terre cuite*, par Ed. Pottier. — Le catalogue de la collection Spitzer, 2 volumes et atlas. Elle a obtenu par voie d'échange avec le catalogue du Musée, plusieurs brochures de Mgr X. Barbier de Montault et d'autres savants.

Le Musée prend part à l'Exposition nationale, dans le groupe de l'art ancien.

SECTION XVI

Bibliothèque publique.

Directeur : M. Th. DUFOUR.

Conservateur : M. H. AUBERT.

Commission :

MM. A. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. — Philippe BONNETON. — Edouard FAVRE, docteur en philosophie. — Camille FERRIER, avocat. — John FORESTIER. — J.-J. GOURD, professeur. — Henri JUVET, architecte. — Ernest MARTIN, professeur. — Henri MAYSTRE, pasteur. — Edouard MONTET, professeur. — Louis NAVILLE. — Elie NEYDECK. — Jules NICOLE, professeur. — Gabriel OLTRAMARE, professeur. — Paul OLTRAMARE, régent au collège. —

Alphonse PATRU, conseiller d'Etat. — Constant PICOT, docteur en médecine. — Jean-Louis PREVOST, docteur et professeur en médecine. — Albert RILLIET, professeur. — Eugène RITTER, professeur. — William ROSIER, régent au collège. — Henri DE SAUSSURE. — Henri SILVESTRE, professeur à l'École des Arts industriels. — Pierre VAUCHER, professeur. — Emile YUNG, professeur.

Budget n° 36.

Voté	Fr. 38 150 —
Dépensé.	» 38 160 85
Dépensé en plus .	<u>Fr. 40 85</u>

Le compte Dons et legs, créancier l'an dernier de .	Fr. 40 780 65
s'est accru de :	
Intérêt à 3 1/2 %	» 357 35
Solde du compte vitrines non dépensé en 1895	» 365 20
	<u>Ensemble Fr. 41 503 20</u>

Il a été débité, par contre, de :

Paiement sur le don de la Société auxiliaire des sciences.	Fr. 48 —
Acquisitions en 1896, excédent sur le crédit budgétaire	» 3 861 90 » 3 909 90
Il est donc au 31 décembre 1895 de :	<u>Fr. 7 593 30</u>

Pendant l'année 1895, la Bibliothèque s'est augmentée de 2 022 volumes et 6 738 brochures, fascicules ou livraisons, savoir :

Par dons divers.	984 vol. 5 496 broch.	} à titre gratuit.
Par le dépôt légal (Chancellerie)	418 » 289 »	
Par achats	821 » 238 »	
Par la Société de physique.	99 » 715 »	

2 022 vol. 6 738 broch.

Les volumes qui représentent les suites de journaux, de revues et d'ouvrages en cours de publication, déjà portés au catalogue, sont compris dans ces chiffres.

Il a été dépensé pour achats de livres Fr. 16 011 90, dont Fr. 8 268 35 pour abonnements et suites, et Fr. 7 743 55 pour ouvrages nouveaux. Ces derniers se répartissent comme suit :

Théologie	19	ouvrages, soit	40	volumes.
Philosophie	26	»	»	26
Droit et sciences sociales	25	»	»	49
Géographie et voyages	12	»	»	21
Histoire.	85	»	»	162
Littérature.	138	»	»	298
Beaux-Arts	22	»	»	33
Sciences mathématiques, phy- siques et naturelles	18	»	»	35
Sciences médicales	7	»	»	16
			<u>352</u>	ouvrages, soit <u>680</u> volumes.

Il a été catalogué en ouvrages nouveaux, achetés ou donnés, — non compris les suites de journaux, de revues et d'ouvrages en cours de publication, — 705 ouvrages, soit 1066 volumes, répartis comme suit :

Théologie	64	ouvrages, soit	98	volumes.
Philosophie	16	»	»	21
Droit et sciences sociales.	60	»	»	66
Géographie et voyages	31	»	»	55
Histoire.	96	»	»	161
Littérature	197	»	»	285
Beaux-Arts	26	»	»	30
Sciences mathématiques, physi- ques et naturelles	162	»	»	228
Sciences médicales.	28	»	»	47
Périodiques et mélanges	25	»	»	75
			<u>705</u>	ouvrages, soit <u>1066</u> volumes.

DONATEURS.

M. T. ANDRÉ, 1 brochure. — MM. Marcel et Emile AUBERT, 1 volume. — M. E.-S. BALCH, 2 volumes. — M. S. BALICKI, 1 brochure. — M^{me} William BARBEY, 2 volumes. — M. O. BERGER, 1 brochure. — M. Alfred BERTEZÈNE, 4 volumes. — M^{lle} Charlotte BIRRELL, 2 volumes. — M. J.-E. BLONDEL, 1 volume. — M. le D^r BOUGLÉ, 1 brochure. — M. C.-D. BRADLEE, 3 brochures. — M. L. BRON, 1 brochure. — M. l'abbé BROQUET, 6 volumes et 2 brochures. — M. Jacques BRUN, 1 brochure. — M. Hippolyte BUFFENOIR, 1 brochure. — M. Ch. BURDET, 1 volume. — M. J. CANDREIA, 1 brochure. — M. C. CARLES, 4 volumes. —

M. Emile CHAIX, 5 volumes. — M^{me} Marc CHAUVET, 42 brochures. — M. le pasteur Eug. CHOISY, 20 volumes et 1 brochure. — M. Albert CHOISY, 5 volumes et 14 brochures. — M. F. CHUIT, 1 brochure. — MM. Ch. EGGIMANN & C^{ie}, 3 volumes. — M. le pasteur J. EHNI, 1 brochure. — M. Alfred ERICHSON, 4 volumes et 5 brochures. — M. Ch. FAURE, 27 volumes et 6 fascicules (géographie). — M. Ernest FAYRE, 179 volumes et 59 brochures ou cartes (géologie). — M. Camille FERRIER, 2 brochures. — M. le prof. F.-A. FOREL, 1 volume et 68 brochures. — M. le général Michel FROLOY, 1 brochure. — M. E. GAIDAN, 1 volume. — M. Edmond GAUTIER, 9 volumes. — M. le prof. Raoul GAUTIER, 1 volume et 1 brochure. — M. le D^r Alfred GEIGY, 1 brochure. — M. S. GIANNI, 9 brochures. — M. D.-N. GOUBAREFF, 1 brochure. — M. GROOS, 6 fascicules. — M. Victor GUILLEMIN, 1 volume. — M. le D^r HALTENHOFF, 14 volumes et 9 brochures. — M. le D^r Hans HERZOG, 1 brochure. — MM. J. HETZEL et Etienne CHARAVAY, 1 brochure. — M. HILFIKER, 1 volume. — M. U. HOEPLI, 1 volume. — M. L. JACQUOT, 1 volume. — M. Em. JAMES, 2 brochures. — M. Alexandre JULLIEN, 11 volumes. — M. H. KLING, 14 volumes et 40 brochures. — M^{me} MARJOLIN, 1 brochure. — M. Paul MARMOTTAN, 1 volume et 1 brochure. — M. le prof. Ernest MARTIN, 3 volumes. — M. René DE MAULDE, 1 volume. — M. Paul MIRABAUD, 1 volume. — M. A. MONTANDON, 1 brochure. — M. Ernest NAVILLE, 2 volumes. — M. le prof. Adrien NAVILLE, 1 volume. — M. Louis NAVILLE, 1 volume. — M. Ernest ODIER, 4 volumes. — M. C. F. PETERS, 1 volume. — M. E. PEYROT, 1 volume. — M^{me} V^{ve} Louis PIACHAUD, 297 volumes et 23 brochures. — M. Louis PICTET, 1 volume. — M. le D^r H. PIPPING, 1 brochure. — M. le baron Auguste DE PLANCY, 1 volume. — M. le pasteur Alfred PORRET, 7 brochures. — M. B. PORTIER, 1 brochure. — M. le prof. J.-L. PREVOST, 26 volumes et 10 brochures. — M. le prof. E. RITTER, 1 volume et 1 brochure. — M. F. ROUMIEUX, 1 volume. — M. Ch. ROSSELET, 1 volume et 1 brochure. — M. H. DE SAUSSURE, 3 livraisons. — M. J.-L. SCHEFFTEL, 5 volumes. — M. J.-M. SENGLLET, 1 brochure. — M. R. SIEGFRIED, 1 volume et 1 brochure. — M^{me} V^{ve} L. SORET et M. le prof. Ch. SORET, 1 volume. — M. STAPELMOHR, 1 brochure. — M. A. TARDIEU, 1 volume et 1 brochure. — M. A. THÉVENOT, 1 volume. — M. L. THOMAS, 1 brochure. — M. le D^r TOLLIN, 1 brochure. — M. le m^{is} TREDICINI DE ST-SÉVERIN, 1 volume. — M. J. VUY, 1 brochure. — M. Th. WEISS, 1 brochure. — M. le prof. L. WUARIN, 1 volume. — M. Alexandre DE ZWÉ-NIGORODSKOÏ, 1 volume. — Un anonyme, 1 volume.

L'Académie royale des sciences de Munich (Commission historique), 1 volume.

• • de Belgique, 3 volumes et 5 brochures.

• • de Serbie, 3 volumes et 76 brochures.

Les Archives de la Côte d'Or, 1 volume.

L'Association géodésique internationale (Commission de Norwège), 2 brochures.

• pour la protection des plantes, 6 brochures.

• pour la restauration de St-Pierre, 2 fascicules.

La Bibliothèque de Montpellier, 2 volumes.

• de la Faculté de théologie protestante de Montauban, 1 volume.

• de l'ordre des avocats de Paris, 4 brochures.

• de la ville de Metz, 1 volume.

• de l'Université de Bonn, 1 volume.

• grand-ducale de Carlsruhe, 2 brochures.

• de la ville de Francfort-s/Mein, 1 brochure.

• de l'Université de Bologne, 1 volume.

• nationale de Florence, 1 volume.

• royale de Stockholm, 1 volume et 1 brochure.

• de la ville de Winterthour, 1 brochure.

• cantonale des Grisons, 9 volumes.

• de la ville de Berne, 3 brochures.

• de l'Université de Bâle, 1 brochure.

• de la ville de Zurich, 1 brochure.

• de l'Etat de New Hampshire, 1 volume.

• Maimonides à New-York, 1 brochure.

• Newberry à Chicago, 1 brochure.

Le Bureau fédéral de la propriété intellectuelle, 1885 brevets.

Le Bureau officiel des renseignements de Lucerne, 2 volumes.

La « Centralkommission für Schweizerische Landeskunde », 1 brochure.

Le Cercle d'études de science sociale rationnelle à Mons, 2 volumes.

La Chancellerie d'Etat du canton de Vaud, 1 volume et 7 brochures.

La Commission de géologie et d'histoire naturelle du Minnesota, 1 volume et 2 brochures.

La Commission de géologie du Canada, 2 volumes et 3 cartes.

Le Comité du « Royal Colonial Institute » à Londres, 1 volume.

• du XI^e Congrès des Américanistes à Mexico, 1 brochure.

- Le Conseil fédéral, 25 volumes, 18 brochures et 16 feuilles.
Le Conseil d'Etat de Genève, 2 volumes.
Le Conseil Administratif de Genève, 1 brochure.
Le Consulat d'Autriche-Hongrie à Genève, 1 volume.
La Corporation de la Cité de Londres, 1 volume.
Le Département de l'Instruction publique, à Genève, 3 volumes.
Le « Deutscher Hugenotten-Verein », 3 volumes et 8 fascicules.
La Faculté de médecine de Genève, 3 volumes et 11 fascicules.
Le Gouvernement anglais, 13 volumes.
 * belge, 1 volume.
 * français, 19 volumes et 9 brochures.
 * italien, 4 volumes, 29 brochures et 1 carte en 2
 feuilles.
 * suédois, 2 brochures.
 * des Etats-Unis d'Amérique, 5 volumes et 14
 brochures.
 * de la république d'Uruguay, 1 brochure.
L'Institut Smithsonian, 7 volumes et 11 brochures.
L'Institut des ingénieurs civils à Londres, 1 volume.
La « Japan Society London », 2 brochures.
La Mairie de Reims, 1 volume.
Le Musée d'histoire naturelle de Berne, 7 brochures.
Le Musée national suisse à Zurich, 1 brochure.
La Préfecture de la Seine, 4 volumes et 3 gravures.
La Rédaction de la *Revue médicale de la Suisse romande*, 55 volumes.
 * du *Journal de Genève*, 21 brochures.
La Société de statistique de Londres, 3 brochures.
 * clinique de Londres, 1 volume.
 * auxiliaire des sciences et des arts, 8 volumes et 12
 livraisons.
 * de physique et d'histoire naturelle de Genève, 2 volumes.
 * anonyme des laboratoires Sauter, 2 volumes.
La « St-Louis mercantile library Association », 1 brochure.
L'Université de Genève, 56 volumes et 2 977 brochures.
Le « Volta Bureau » à Washington, 1 brochure.

M. Frédéric RAISIN, manuscrits autographes de Gaudy-Le Fort, comprenant 9 cahiers cartonnés et une liasse. — M^{me} Victor GAUTIER, papiers manuscrits relatifs à l'Inde, la plupart en anglais, provenant

du colonel Antoine de Polier (9 volumes, 4 cahiers et 3 liasses de lettres). — M^{me} Marc CHAUVET, une liasse de 22 pièces ms. du XVIII^e siècle (affaires de Genève). — M. le prof. J.-L. PREVOST, 22 volumes ms. (cours professés par MM. Rossi, Bellot, Le Fort, Cramer, Girod et Pierre Prevost; remarques sur les édits civils de Genève). — M. le prof. Eug. RITTER, 21 lettres autographes de S^{te} Beuve à E.-H. Gaullieur (1844—1852) et une lettre autographe du duc de Broglie à E.-H. Gaullieur (1844). — M. le v^{te} DE SPOELBERCH DE LOVENJOUL, une lettre autographe de S^{te} Beuve à E.-H. Gaullieur (1844). — M. J.-L. SCHEFTEL, 30 cahiers ms. contenant ses œuvres en français et en russe. — La Société auxiliaire des sciences et des arts, 1 ms. de Pierre Odier (Histoire du droit au moyen-âge, cours professé à la Faculté de droit de Genève en 1841—42, 1845—46). — Le Musée des arts décoratifs, reproduction d'une gravure de l'Escalade. — Legs de M. Antonin Roux : Portrait de Benjamin Delaplanche (1800—1841), professeur de mathématiques, de chimie et de géologie à l'Académie de Genève (1826—1841), dessiné à Paris, en 1827, par J. Hunziker.

La Bibliothèque a été ouverte tous les jours non fériés de 9 h. à midi, et de 1 h. à 6 h. Pendant les vacances d'été (du 15 juillet au 28 septembre), elle est restée ouverte de 8 h. à midi.

En 299 jours, il y a eu 46 221 demandes d'ouvrages en communication, faites par 1 458 personnes différentes, et 30 577 volumes communiqués. Ces chiffres comprennent 470 consultations de manuscrits (684 volumes) par 38 lecteurs, mais on n'y a fait figurer ni le nombre des personnes qui se sont bornées à consulter les ouvrages laissés à la disposition du public, ni le nombre des volumes ainsi utilisés. Ils comprennent également le service du soir (janvier à avril, novembre et décembre 1895), pour lequel le nombre des lecteurs a été en moyenne de 15 par séance.

694 volumes de la Bibliothèque ont été prêtés à domicile sur autorisations spéciales.

La salle Ami Lullin a été visitée par 4664 personnes.

Par suite d'une allocation extraordinaire de 8 500 fr. versée, à la fin de 1894, par le Conseil administratif au crédit du compte *Dons et Legs*, le montant des achats est revenu, pendant l'exercice 1895, au chiffre de 16 000 fr. et demeurera le même en 1896.

En outre, l'augmentation de la participation de l'Etat a pu être obtenue, pour l'avenir, dans les circonstances suivantes :

Depuis plusieurs années il était question d'installer, dans la Bibliothèque, une salle réservée aux étudiants. Ce projet ayant dû être abandonné, vu les difficultés matérielles de tout genre qu'il présentait, le Sénat universitaire a réduit sa demande à l'aménagement d'un local, comprenant une vingtaine de places et destiné soit aux professeurs, soit à ceux des étudiants qui auraient à préparer un travail suivi. Sur ce nouveau terrain, l'entente était facile et a rapidement abouti. Aux termes d'une convention conclue le 15 octobre 1895, adoptée par le Grand Conseil le 26 octobre (*Mémorial*, p. 1874), l'Etat portera, dès 1896, l'allocation qu'il accorde à la Bibliothèque au chiffre de 7 000 fr. Cette somme sera consacrée à des achats de livres, après prélèvement des dépenses annuelles résultant de l'ouverture de la salle dont il s'agit, laquelle prendra le nom de *Salle Naville*.

La Commission de la Bibliothèque a eu le vif regret de perdre un de ses membres les plus dévoués, M. Edmond Gautier, docteur en droit et notaire, décédé le 26 juillet à l'âge de 40 ans.

Bibliothèques circulantes.

Rive gauche.

Conservateur : M. Louis BOGEY.

Budget n° 36.

Voté	Fr. 15 100 —
Dépensé	15 206 40
Dépensé en plus	<u>Fr. 106 50</u>

L'augmentation porte presque uniquement sur *f*, *Entretien du mobilier*.

La bibliothèque circulante de la Rive gauche a été ouverte durant 1092 heures, soit 273 séances de 4 à 8 heures du soir.

Il a été prêté 46,458 volumes, soit 478 de moins qu'en 1894.

La bibliothèque s'est enrichie de 622 volumes, soit :

Acquisitions	235	volumes.
Dons . . .	<u>387</u>	»
Total .	<u>622</u>	volumes.

Il a été inscrit 346 lecteurs nouveaux, qui se répartissent comme suit quant à la nationalité :

Genevois	274
Suisses d'autres cantons .	54
Etrangers	<u>18</u>
Total .	<u>346</u>

A la fin de 1895, la Bibliothèque comptait 1891 lecteurs, soit 64 de plus qu'en 1894.

La salle de lecture a été ouverte 265 jours, de 5 à 9 heures du soir.

Il a été consulté 5403 volumes par 4036 lecteurs.

Il a été acquis pour ce service 24 volumes de journaux, revues et ouvrages illustrés.

Rive droite.

La Bibliothèque circulante de la Rive droite a été ouverte durant 1072 heures, soit 268 séances de 5 à 9 heures du soir.

Il a été prêté 51,483 volumes, soit 1802 volumes de plus qu'en 1894.

La bibliothèque s'est augmentée de 269 volumes, soit :

Acquisitions	263	volumes.
Dons . . .	<u>6</u>	»
Total .	<u>269</u>	volumes.

Il a été inscrit 413 lecteurs nouveaux, soit :

Genevois	332
Suisses d'autres cantons .	44
Etrangers	<u>37</u>
Total .	<u>413</u>

A la fin de 1895, la Bibliothèque comptait 1808 lecteurs, soit 74 de plus qu'en 1894.

Durant les vacances du nouvel-an, il a été apporté à l'installation de la bibliothèque de la Rive droite la même modification que nous

avons faite, en 1891, à celle de la Rive gauche : les locaux ont été aménagés de façon que tous les volumes de la bibliothèque fussent sous les yeux du public.

DONS AUX BIBLIOTHÈQUES CIRCULANTES :

Rive gauche

Mlle Marie Binder .	479	volumes
Mlle R. Ducret . .	204	»
M. E. J. Rochat . .	4	»
Mlle C. Birrell . .	<u>3</u>	»
Total .	387	volumes

Rive droite

M. E. J. Rochat . .	1	volume
M. Edmond Haissly	<u>5</u>	»
Total .	6	volumes

SECTION XVII

Herbier Delessert et Conservatoire botanique.

Conservateur : M. le prof. Dr J. MÜLLER (décédé).

Budget n° 38.

Voté.	Fr. 5 550 —
Dépensé.	» 5 555 75
Dép. en plus	<u>Fr. 5 75</u>

La dépense s'élève en réalité à Fr. 5 805 75
Mais il a été attribué à l'Herbier sur le compte *Legs et Dons* (n° 39 c) une somme de » 250 —
pour *acquisitions et entretien de la bibliothèque lettres e et f*, ce qui a réduit la dépense comme ci-dessus à Fr. 5 555 75

Le total des acquisitions des plantes se monte à 1345, et se compose comme suit :

- 184 Plantes de la Perse et de la Turquie, par *Bornmüller*.
619 de la Bolivie, par *Miguel Bang*.
230 de l'Europe (suite) par *Magnier*.
100 Mousses du Brésil, par *Ula*.
300 Plantes de l'Arménie, par *Sintenis*,
652 de la Floride, par *Nash*.
200 Fungi Columbiani (des Etats-Unis), par *Ellis*.
109 Plantes de la Bolivie (supplém.) par *Bang*.
600 Erbario crittogamico italiano, par une société de spécialistes.
59 Cladonia d'Europe, par *Rabenhorst*.
92 Potentillæ exsicc. (suite), par *Siegfried*.

La Bibliothèque s'est augmentée de 24 ouvrages, qui sont inscrits dans le Catalogue des entrées sous les numéros 940-963. Les plus importants sont: *W. Hooker*, Species Filicum; *Harvey*, Phycologia, Britannica; *Ferd. v. Mueller*, Iconography of Australian species of Acacia; *Philippi*, Plantas nuevas chilenses.

Parmi les ouvrages que nous recevons comme suite, il y a spécialement à mentionner les nouvelles livraisons de la *Flora Brasiliensis*, qui se publie sur une très grande échelle et qui est actuellement presque terminée.

Le personnel a été le même que l'année précédente, et son travail, distribué aussi de la même manière, a progressé régulièrement. Le Conservateur a fait le classement de quelques petits groupes et celui de la grande famille des *Liliacées* (sauf *allium*). Le Dr Briquet, sous-conservateur, a classé les *Verbénacées*, *Myoporinées*, *Sélaginées*, et à quelques genres près, la grande famille des *Labiées* dont il fait une étude spéciale.

Les autres travaux, comme la préparation des plantes fraîchement arrivées, faite par M. G. Kohler, et les soins nécessaires à la Bibliothèque botanique, ont marché comme d'habitude.

Les recherches d'anatomie, sous la direction de M. le Prof. Chodat, ont pu être faites, par un étudiant de l'Université, sur des fragments de *Bétulacées* de notre Herbar. Le sous-conservateur, M. Briquet, a employé ces mêmes caractères pour quelques *Verbénacées*, *Myoporinées*, et *Brunoniacées*; sous sa direction, des recherches analogues, très étendues, ont été aussi entreprises à l'herbar par M. le Dr Hochreutiner sur les *Acacia* d'Australie. Les *Trigonia* ont également servi pour les recherches qu'un étudiant avait entreprises sur ce groupe.

SECTION XIX

Jardin botanique.

Directeur : M. le prof. Dr J. MÜLLER (décédé).

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>
	Budget n° 39	Ch. IV, lettre <i>q</i> .
Voté	Fr. 8 900 —	L'allocation de fr. 4 000 — faite
Dépensé	Fr. 6 803 40	par l'Etat est commune au Jardin
Dépensé en moins	<u>Fr. 2 096 60</u>	botanique et au Musée d'histoire
		naturelle.

La dépense en moins porte sur la lettre *b* : le sous-jardinier-concierge étant décédé n'a pas été remplacé, — et sur la lettre *d*, *entretien et frais de culture*. Par contre, la lettre *c*, *journées d'ouvriers* est en excédent.

Nous avons eu diverses réparations pour les tuyaux des thermosiphons et des autres chauffages, ainsi que pour les claies d'ombrage sur les serres. On a aussi construit une fosse pour réduire les débris, et qui, tout en améliorant, au point de vue esthétique, une partie réservée du jardin, servira en même temps à la formation du terreau pour les serres. Mais, outre ces réparations et l'achat de quelques grands bacs (caisses) pour certaines grosses plantes, il n'y a pas eu, cette année, d'autres travaux ou modifications dans le jardin qui eussent entraîné de fortes dépenses, et c'est pour cela que la somme budgétaire y relative a laissé un reliquat considérable. D'autre part, une forte demande d'étiquettes en métal pour les plantes de rochers, à fournir avant l'ouverture de l'Exposition, chargera d'autant plus le budget de 1896.

Comme d'habitude, nous avons fait des échanges de graines avec plus d'une cinquantaine de jardins botaniques, et d'autres graines nous ont été données par MM. Cas. de Candolle, à Genève, le Prof. Wilczek, à Lausanne, et par le Baron F. de Mueller à Melbourne.

Nous avons reçu des plantes vivantes, soit en don, soit par

échange, de Messieurs W. Barbey-Boissier, à la Perrière; Correvon, Lance père et fils et Oswald, à Plainpalais; Witwert à Champel; Jordan à Florissant; Thibaud à Chêne; Marc Micheli à Jussy; François Pitet à Lausanne. M. le Prof. Wilczek nous a donné 60 espèces alpines, et le jardin botanique de Lyon 60 espèces de serre. M. Vogel, du Nouveau Mexique, nous a remis 9 Cactus, et M. Bapt. de Motta, de Rio de Janeiro, nous a envoyé 16 Orchidées et 4 Broméliacées.

Enfin le Baron Ferd. de Mueller, à Melbourne, a eu la gracieuseté de nous envoyer, même franco Marseille, une énorme Fougère, *Todea rivularis* qui a bien repris dans notre serre tempérée.

L'acquisition d'une grande partie de ces plantes vivantes est plus spécialement due à l'activité de M. P. Grandjean, chef jardinier.

Beaucoup de nos plantes de serres et des plates-bandes rendent de précieux services pour les travaux qui se font actuellement dans les deux laboratoires botaniques de l'Université, surtout dans celui de botanique systématique et d'anatomie du Prof. Chodat; aussi professeurs et étudiants profitent-ils largement de cette facilité, que nous leur accordons dans l'intérêt de la science.

Ce rapport est le dernier qu'aura préparé M. le Dr Müller. L'éminent conservateur de l'herbier Delessert et directeur du jardin botanique est décédé le 28 janvier 1896, après une courte maladie. Le Conseil Municipal sait quels services il rendait à la Ville. M. Müller était un savant de premier ordre, d'une notoriété universelle dans sa spécialité, et qui mettait toute sa conscience et tout son dévouement à l'accomplissement de ses fonctions. Il a encore témoigné son attachement à l'Herbier en lui léguant une somme de 30 000 francs, dont les intérêts devront servir, chaque année, à l'achat de plantes et de livres.

La Ville de Genève, qui était heureuse de sentir en de telles mains le soin de ses collections botaniques, a vivement ressenti cette perte. Elle conservera précieusement la mémoire du savant qui l'a si dignement servie.

M. le Dr *John Briquet*, sous-conservateur de l'herbier Delessert, a été nommé conservateur et directeur du jardin botanique en remplacement de M. le Dr Müller.

SECTION

Legs et dons.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 39.		Budget Chap. IV, lettre e, f.	
Voté	Fr. 5 500 —	Prévu	Fr. 5 375 —
Dépendé	<u>» 5 500 —</u>	Reçu	<u>» 5 375 —</u>

I

Prix Disdier.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté	Fr. 2 000 —	Prévu	Fr. 2 000 —
Dépendé	<u>» 2 000 —</u>	Reçu	<u>» 2 000 —</u>

La Ville est simplement dépositaire du capital de cette fondation, dont elle sert l'intérêt à la Faculté des lettres de l'Université.

II

Prix Amiel.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté	Fr. 1 000 —	Prévu	Fr. 875 —
Dépendé	<u>» 1 000 —</u>	Reçu	<u>» 875 —</u>

La Ville a reçu en dépôt, pour cette fondation, un capital de Fr. 25,000 dont elle s'est engagée à servir les arrérages à raison de 4 % l'an. Par suite de l'abaissement du taux de l'intérêt, ce capital ne rapporte plus que Fr. 875. La Ville doit donc prendre à sa charge une somme de Fr. 125 pour parfaire le revenu de ce fonds.

III

Réserve du solde du dépôt : Fonds Brunswick pour collections et musées.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté	Fr. 2 500 —	partie de Ch. IV, a.	
Dépendé	<u>» 2 500 —</u>		

Cette somme de 2 500 fr. a été répartie comme suit, ainsi que nous l'avons mentionné plus haut.

- Fr. 1 300 au Musée d'histoire naturelle.
- » 950 à Collection, pour vitrines.
- » 250 à l'Herbier Delessert.

Fr. 2 500 comme ci-dessus.

IV

Concours Galland.

Selon le désir de M. Galland, ce concours ne figure plus au budget de la Ville. Nous continuons néanmoins à en rendre compte ici, puisque c'est au Conseil Administratif que le fondateur a confié l'organisation de ces concours destinés à encourager nos industries artistiques.

Le concours de l'année dernière était le onzième en date. Il avait pour objet l'*émailleurie* et la *peinture sur émail*. Le jury a été composé comme il suit :

MM. A. Bourdillon, délégué du Conseil Administratif, président, Jules Crosnier, Camille Ferrier, Pierre Golay, Glatou, Elisée Mayor, Mittey, professeur, Pautex-Meillard, Alphonse Revilliod, Jacques Rossel.

Cinq envois lui ont été soumis. Le jury a décerné les prix suivants :

1^{er} prix Fr. 1 200 M. A. Pochelon, collaborateurs: MM.
John Benoit et Louis Camoletti.
2^{me} » ex æquo } » 400 M. A. Dufaux.
» 400 M^{lle} Lina Auvergne.

M. Galland a bien voulu, en outre, comme les années précédentes, offrir des médailles aux lauréats, en souvenir des distinctions qu'ils ont obtenues.

SECTION XX

**Chauffage et éclairage des bâtiments consacrés
à l'instruction publique et loyers.**

Budget n° 40.

Voté	Fr. 347 060 —
Dépensé	» 359 414 60
Dépensé en plus .	<u>Fr. 12 354 60</u>

Le chauffage, prévu en	Fr. 36 230 --	
a coûté	» 41 714 40	
	<hr/>	
Soit, dépensé en plus		Fr. 5 454 10
L'éclairage, prévu en .	Fr. 15 000 --	
a coûté	» 21 900 50	
	<hr/>	
Soit, dépensé en plus		» 6 900 50
		<hr/>
Excédent des dépenses, comme ci-dessus		Fr. 12 354 60
		<hr/>

Le tableau n° 5 du compte rendu financier donne le détail des dépenses.

CHAPITRE V

THÉÂTRE ET CONCERTS

Conservateur : M^{lle} Charlotte DELAPEINE.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 41.		Budget Ch. V.	
Voté	Fr. 485 600 —	Prévu	Fr. 1 000
Dépensé . . .	» 189 567 40	Reçu	» 1 000
Dép. en plus	<u>Fr. 3 967 40</u>		

Les augmentations de dépenses portent sur plusieurs rubriques, mais principalement sur *a. Entretien du mobilier*, et *c. Entretien du bâtiment*.

Pendant l'année 1895, il a été donné au théâtre 197 représentations, dont 27 en matinées, et 10 concerts d'abonnements. Les genres représentés ont été : l'opéra et le drame lyrique, l'opéra comique, l'opérette et la comédie.

Nous avons apporté tous nos soins à l'entretien du bâtiment et du matériel considérable (machinerie, décors et mobilier) qui y est affecté. Malheureusement, le temps qu'il est possible de consacrer à ces travaux est nécessairement très limité, puisqu'ils ne peuvent s'exécuter que lorsque le théâtre fait relâche. Or, les représentations ont été très fréquentes l'été dernier, de sorte que le travail a dû être repris en plusieurs fois. Il en est résulté une augmentation des dépenses d'entretien et de personnel.

Nous jugeons inutile d'entrer ici dans le détail de ces réparations et travaux d'entretien courant.

La Société des concerts d'abonnement, ayant augmenté son orchestre, a demandé la construction d'une nouvelle estrade. Ce

travail a été fait avant l'ouverture de la saison théâtrale, et une partie des bois de l'ancienne estrade a servi pour la nouvelle.

L'ensemble de ces dépenses, qui auraient pu exiger un crédit supplémentaire, a été réparti sur le budget des deux années 1895 et 1896. En raison de l'Exposition, cette année-ci aura des représentations tout l'été, et par conséquent peu de vacances pour faire des réparations de cette importance.

Le public se plaignait, depuis nombre d'années, des courants d'air dans la salle; après le rigoureux hiver 1894—1895, où il a été très difficile d'arriver à une température suffisante, le Conseil Administratif a décidé de faire établir deux tambours dans le grand vestibule. Ils ont été faits dans de très bonnes conditions et semblables aux doubles portes qui existaient déjà. Les frais de construction, peinture et glaces ayant été assez élevés, le crédit pour l'entretien du bâtiment est quelque peu dépassé.

Nous signalerons encore les nombreuses dépenses que la Ville a dû faire pour le toit du théâtre, pendant ce rigoureux hiver de 1895. La disposition des couvertures en zinc et les dégagements des eaux pluviales exigent, sous risque de graves accidents, que la neige soit enlevée immédiatement après chaque chute. Pendant les mois de janvier et février, ce travail ne s'est pas arrêté un seul jour, et le gel a occasionné quelques dégâts aux zincs et aux plombs.

Le crédit alloué pour décors nouveaux a été dépassé par le fait que la dépense des décors du *Tannhäuser*, peinture, construction et toile, s'est élevée à la somme de fr. 12 070. --. Le crédit de 1895 avait dû déjà être entamé en novembre 1894.

Quelques compléments de décors ont été peints pour deux ou trois opérettes nouvelles.

L'excédent de dépense pour l'assurance des employés s'explique par cette circonstance que, la prime étant payée à l'avance, à la date du 13 décembre, l'exercice de 1895 supporte presque la totalité de l'assurance de 1896, cette prime garantissant les risques d'accidents jusq'en décembre de l'année courante.

Bibliothèque du Théâtre.

Bibliothécaire : M. Emile DELPHIN.

Le service habituel de contrôle et de réparation du matériel appartenant à la Ville ne donne lieu à aucune observation, pas plus que celui de la musique louée aux éditeurs.

Pendant l'été, il a été rédigé un catalogue, par ordre alphabétique d'auteurs et par genres, de toute la musique de la bibliothèque, tant en œuvres théâtrales qu'en morceaux de concert. Ce catalogue, qui ne fait pas double emploi avec ceux existants, rendra surtout service au Comité des concerts d'abonnement et à la Commission des fêtes et musiques de l'Exposition, que le Conseil Administratif a autorisée à utiliser nos collections. Si l'impression de ce catalogue est décidée, elle ne souffrira pas de retard du fait de la rédaction.

Pour les achats, on s'est surtout borné à tenir à jour les collections actuelles, surtout celles d'histoire du théâtre et de la musique. Différents recueils d'airs et de chansons ont été groupés à part. Il y sera joint, peu à peu et sans frais trop grands, la plupart de nos recueils suisses de chants et de chœurs, de façon à en former une petite mais intéressante collection.

D'autre part, il a fallu mettre au rebut et remplacer un certain nombre de partitions chant et piano devenues inutilisables par suite d'un service constant durant vingt et quelques années.

Les consultations et les dons; — ceux-ci sont souvent la conséquence de celles-là, — n'ont pas dépassé les chiffres précédents.

Continuant son excellente tradition, le Comité des concerts d'abonnement a versé et donné à la bibliothèque du théâtre toutes ses acquisitions. Notons que notre modeste budget nous a permis de participer à l'une d'elles, celle de la *Sixième Symphonie* (pathétique) de Tchaïkowsky.

Augmentation en 1895.

	Achats.	Dons.	Totaux.
Partitions d'orchestre.	3	14	17
Partitions chant et piano	8	1	9
Parties séparées	87	552	639
<i>A reporter.</i>	98	567	665

	<i>Report.</i>	98	567	665
<i>Libretti</i>	3	1	4	
Ouvrages théoriques, historiques, bibliographiques	15	18	33	
Actes administratifs	—	4	4	
Oeuvres dramatiques	5	2	7	
Journaux et revues	4	8	12	
Estampes, photographies	3	2	5	
Autographes	—	1	1	
Recueils et morceaux de musique	7	5	12	
		<hr/>	<hr/>	<hr/>
		135	608	743

Donateurs.

Comité des concerts d'abonnement : 14 partitions d'orchestre, 544 parties détachées. — MM. Ad. APPIA : 1 brochure. — BERGALONNE : 8 parties d'orchestre. — BONBERNARD : 1 brochure. — H. KLING, compositeur : 3 volumes, 1 brochure. — LACROIX : 2 photographies. — M^{me} A. Louis LACOMBE : Collection de programmes illustrés; 1 recueil de mélodies. — MM. MACKAR et NOËL, éditeurs à Paris : Partition piano et chant, 4 morceaux détachés et *libretto* d'*Onéguine*. — NOVERRAZ, caissier de la Ville : 1 manuscrit. — PLOMB, critique musical : 6 volumes. — RUDHARDT : 1 brochure. — P. DE SIMON : 7 brochures. — TAPONNIER, imprimeur : 1 brochure. — E. DELPHIN, bibliothécaire : Collections annuelles du *Ménestrel* et de la *Gazette musicale de la Suisse romande*. — Directions des journaux : La *Scène*, *Sängerblatt* (Zurich), *Guguss*, *Gazette des Etrangers*, *Echo de Genève*, un abonnement gratuit.

CHAPITRE V

PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

Ingénieur : M. A. OBIER.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget nos 42, 43, 44.		Chapitre VI.	
Voté	Fr. 274 000 —	Prévu	Fr. 401 400 —
Dépensé	» <u>304 457 60</u>	Reçu	» <u>402 341 95</u>
Dép. en plus . .	Fr. <u>30 457 60</u>	Reçu en plus .	Fr. <u>941 95</u>

Détail des dépenses.

	Prévu	Dépensé
N° 42 Bâtiments.	Fr. 225 000 —	Fr. 253 094 95
N° 43 Promenades et jardins.	» 44 000 —	» 45 743 55
N° 44 Horloges.	» <u>5 000 —</u>	» <u>5 619 40</u>
	Fr. 274 000 —	Fr. <u>304 457 60</u>
Dépensé en plus.	» <u>30 457 60</u>	
	Fr. <u>304 457 60</u>	

Détail des recettes.

	Prévu	Reçu
a. Abonn. aux horl. élec.	Fr. 1 400 —	Fr. 1 438 30
b.c.d.e.f. Loyers Water-closets, et Bains de la Jetée.	» 103 000 —	» 104 518 65
g Promenades.	» 1 200 —	» 585 —
h. i. Loyers des bâtiments scolaires.	» <u>295 800 —</u>	» <u>295 800 —</u>
	Fr. 401 400 —	Fr. <u>402 341 95</u>
Recettes en plus.	» <u>941 95</u>	
	Fr. <u>402 341 95</u>	

SECTION I

Bâtiments.

Budget n° 42.

	Prévu	Dépensé
<i>a. b.</i> Traitements	Fr. 5 950 —	Fr. 5 944 —
<i>c. d. e.</i> Bâtiments municipaux		
<i>f.</i> pour le service public	» 76 000 —	» 102 300 05
<i>g. h. i.</i> Bâtiments, propriétés de rapport	» 28 050 —	» 29 850 90
<i>j.</i> Elargissements de rues, versement à effectuer à ce compte	» 5 000 —	» 5 000 —
<i>l.</i> Eau consommée par les différents services municipaux	» 410 000 —	» 410 000 —
	Fr. 225 000 —	Fr. 253 094 95
Dépensé en plus	Fr. 28 094 95	
	<u>Fr. 253 094 95</u>	

On voit que l'excédent porte presque entièrement sur l'entretien des bâtiments affectés à un service public. Le chiffre du crédit pour cet objet est notoirement insuffisant, comme le démontre l'expérience de chaque année.

Le remplacement de la couverture en ardoises du collège de la Prairie a été étendu à l'aile sud; le bâtiment central reste encore à transformer. Il devra y être procédé par étapes, au fur et à mesure de la destruction des ardoises de mauvaise qualité, placées au début. Les trottoirs intérieurs du préau, établis en partie sur des terrains remblayés, avaient subi des tassements; les parties détériorées ont été refaites à neuf.

A l'école du Grütli, trois grands vitrages en fer ont été établis dans les classes de dessin du côté du Midi, afin de leur donner un éclairage suffisant et d'assurer une meilleure ventilation.

La classe de modelage, devenue insuffisante par suite de l'augmen-

tation constante du nombre des élèves, a été transférée dans la salle située à l'angle sud du bâtiment; une partie du vestibule et du préau couvert a été, d'autre part, aménagée en atelier et dépôt de modèles, ce qui agrandit d'autant l'espace affecté à cet enseignement.

La classe de céramique, située au sous-sol, n'était pas suffisamment éclairée par les deux portes-fenêtres qui donnent sur la cour anglaise, du côté du préau. Pour remédier à cet inconvénient, la partie supérieure du mur de la cour a été démolie et reconstruite plus en arrière.

A l'école primaire de la gare, un grand nombre de classes ont été réparées, et le perron sud a été refait en granit.

Les dallages en grès de l'école des filles de la rue de Malagnou donnaient lieu à des dégagements de poussière excessifs. Une mosaïque de pierre avait été antérieurement substituée à ces dalles de grès au sous-sol. La Ville a fait daller le vestibule du rez-de-chaussée en carreaux de xylo-lite, un produit nouveau, durable et insonore. Si cet essai réussit, on pourra en généraliser l'emploi.

La salle de gymnastique dépendant de la même école a été réparée entièrement et aménagée en vue de l'enseignement de la méthode suédoise.

Un des calorifères de la bibliothèque publique a été refait à neuf.

Le temple des Pâquis a subi des réparations importantes; le perron extérieur en grès a été reconstruit en granit, l'intérieur a été peint à l'huile, et la sacristie remise à neuf.

L'herbier Delessert a reçu quelques améliorations.

BUREAU DES LOYERS ET REDEVANCES.

Percepteur des loyers et redevances : M. Moïse TRIMOLET.

Les recettes prévues au budget ont été atteintes, bien que la perception devienne assez difficile dans les immeubles dont la démolition est prochaine.

Nous avons pu, sans grever le budget, continuer la transformation des ateliers de l'immeuble rue Rossi, n° 5, et créer des petits logements de deux à trois pièces, ce qui a sensiblement augmenté le revenu de cet immeuble.

Les établissements de water-closets ont donné une recette supérieure à celle de l'an passé; ce service n'est plus une charge pour le budget.

SECTION II.

Promenades et Jardins.

Chef de service : M. G. NITZSCHNER.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 43.		Ch. VI, lettre g.	
Voté	Fr. 44 000 —	Prévu	Fr. 1 200 —
Dépensé	45 743 55	Reçu	585 —
Dépensé en plus .	<u>Fr. 1 743 55</u>	Reçu en moins .	<u>Fr. 615 —</u>

Nous avons un notable excédent sur *h*, *Entretien et frais de culture*. Par contre, il y a économie sur *g*, *Journées d'ouvriers*, — *i*, *Chauffage des terres* et *j*, *Clôtures neuves des promenades*.

L'hiver particulièrement rigoureux de 1895 a eu comme conséquence de retarder dans une forte mesure les travaux d'entretien des promenades; les arbres et arbustes ont beaucoup souffert du froid et de la neige, ce qui a nécessité de forts émondages et le remplacement d'un certain nombre de plantes de toutes dimensions.

Le nouveau charriot à transplanter a rendu de grands services à cette occasion. Cet engin a été utilisé également pour l'arrachage de quelques platanes du quai des Pâquis qui devaient disparaître par suite du nouvel aménagement de la promenade.

Les grilles de clôture du jardin anglais, rendues disponibles ensuite de la pose des arceaux métalliques, ont été utilisées pour remplacer les échelas du parc de Montbrillant et pour compléter les clôtures aux abords de l'Université et à la promenade du Pin.

Le renouvellement du gazon du parc de Montbrillant, détruit par les larves de hannetons, a occasionné un travail particulièrement coûteux de défoncement et d'ensemencement.

Quelques travaux de réparation et de peinture ont été exécutés à la serre chaude de Montbrillant, aux fenêtres des couches et à l'appareil de chauffage de l'orangerie.

Les plantes des serres ont été mises à contribution à plusieurs reprises pour la décoration du foyer du théâtre, du palais Eynard et de l'École des arts industriels.

SECTION III

H o r l o g e s .

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 44.		Ch. VI, lettre a.	
		Abonn ^{nt} aux horloges électriques.	
Voté.	Fr. 5 000 —	Prévu	Fr. 4 400 —
Dépensé	» 5 619 40	Reçu.	» 4 438 30
Dép. en plus . . .	<u>Fr. 619 40</u>	Reçu en plus. . .	<u>Fr. 38 30</u>

Il y a une diminution sur *a* et *b*, *Entretien et éclairage des horloges de clochers* et augmentation assez forte sur *c*, *Entretien des horloges électriques.*

CHAPITRE VII

SERVICE DES EAUX ET FORCES MOTRICES DU RHONE

Conseiller délégué : M. TH. TURRETTINI.

COMPTABILITÉ BUDGÉTAIRE

Dépenses.

Recettes.

Budget n° 45.

Voté	Fr. 167 800 —	Prévu	Fr. 752 000 —
Dépensé	» 194 293 90	Reçu	» 849 930 —
Dép. en plus	Fr. 26 493 90	Reçu en plus	Fr. 97 930 —

Exercices	1894	1895	Augmentat.	Diminution
Dépenses				
Voté	163000 —	167800 —	4800 —	—
Dépensé (y compris la réserve pour Chèvres)	170144 65	194293 90	24149 25	—
Dépensé en plus	7144 65	26493 90	19349 25	—
Recettes				
Prévu	732000 —	752000 —	20000 —	—
Reçu	781047 05	849930 —	68882 95	—
Reçu en plus	49047 05	97930 —	48882 95	—
Dépensé en plus	7144 65	26493 90	19349 25	—
Augmentation des recettes sur les dépenses en plus du budget.	41902 40	71436 10	29533 70	—

COMPTABILITÉ INDUSTRIELLE

Prévision des recettes et des dépenses

Budgets	1894	1895	Augmentat.	Diminution
Recettes				
Produit des concessions d'eau et forces motrices.	622000 —	642000 —	20000 —	—
Produit de l'eau affectée aux services municipaux.	110000 —	110000 —	—	—
TOTAL.	<u>732000 —</u>	<u>752000 —</u>	20000 —	—
Dépenses				
Frais annuels pour entretien	124000 —	129000 —	5000 —	—
Intérêts et amortissements 5 1/4 % sur fr. 5,614,000.	294735 —	294735 —	—	—
Intérêts et amortissements sur nouveaux travaux	24205 —	30785 —	6580 —	—
Intérêts et amortissements sur anciennes installations	110000 —	110000 —	—	—
Réserve pour avances aux installations de Chèvres	30395 —	38815 —	8420 —	—
TOTAL.	<u>583335 —</u>	<u>603335 —</u>	20000 —	—
Bénéfice prévu au budget selon justification financière (voir tableau 1, Utilisation des forces motrices du Rhône, Bâtiment n° 2)	148665 —	148665 —	—	—
MONTANT DES RECETTES PRÉVUES	<u>732000 —</u>	<u>752000 —</u>	20000 —	—

Résultat financier

Exercices	1894	1895	Augmentat.	Diminution
Recettes				
Produit des concessions d'eau et forces motrices.	671047 05	739930 —	68882 95	—
Produit de l'eau affectée aux services municipaux.	110000 —	110000 —	—	—
TOTAL.	<u>781047 05</u>	<u>849930 —</u>	68882 95	—
Dépenses				
Frais annuels pour entretien	105703 55	120580 60	14877 05	—
Intérêts et amortissements.	479838 65	515670 90	35832 25	—
Réserve pour avances aux installations de Chèvres	30395 —	38815 —	8420 —	—
TOTAL.	<u>615937 20</u>	<u>675066 50</u>	59129 30	—
Bénéfice net du service des eaux et forces motrices	165109 85	174863 50	9753 65	—
MONTANT DES RECETTES.	<u>781047 05</u>	<u>849930 —</u>	68882 95	—

Comptabilité budgétaire. — Le montant des recettes est de fr. 849 930, soit en augmentation de fr. 97 930 sur les prévisions du budget; — par contre, les dépenses ont été de fr. 194 293 90, y compris fr. 38 815 mis en réserve pour avances aux installations de Chèvres, représentant un supplément de fr. 26 493 90. Il en résulte pour le budget une augmentation des recettes sur les dépenses montant à fr. 71 436 10.

Comptabilité industrielle. — Les recettes sont identiques au chiffre précédent. Quant aux dépenses, celles concernant l'installation et l'entretien des fontaines et bouches à incendie passent au compte général de la Ville, tandis que celles pour conduites nouvelles, achats de compteurs et d'outillage passent au compte capital, ainsi que la somme de fr. 38 815, mise en réserve pour avances aux installations de Chèvres.

L'augmentation des recettes de l'exercice de 1895 sur le précédent est de fr. 68 882 95; par contre, les dépenses étant de fr. 59 129 30 en augmentation pour la même période, il en résulte une augmentation de recettes de fr. 9 753 65, ce qui porte le bénéfice de 1895 à fr. 174 863 50, contre fr. 165 109 85 pour l'exercice précédent.

FONTAINES LUMINEUSES

Sur la proposition du Conseil Administratif, le Conseil Municipal a voté un crédit de fr. 2 500 — pour la marche des fontaines lumineuses pendant la belle saison. Elles ont fonctionné pendant 96 soirées en Juin, Juillet, Août et Septembre.

USINE HYDRAULIQUE A VAPEUR

Les pompes à vapeur ont été utilisées cette année pendant 394¹/₂ heures.

Ces pompes ont fourni 155 160 m³ à la basse pression et 19 071 m³ à la haute pression.

La vitesse moyenne des pompes n^{os} 1 et 2 à basse pression est de 39,3 tours à la minute, celle de la pompe n^o 2 à haute pression est de 39 tours.

INSTALLATIONS HYDRAULIQUES A LA COULOUVRENIÈRE

Le volume théorique que les pompes ont élevé est de 42 355 445 mètres cubes d'eau, dont 11,792,300 ont été fournis par le service à basse pression.

La vitesse moyenne des pompes à basse pression a été de 19,3 tours par minute; celle des pompes à haute pression nos 4, 5 et 6 de 23,8 tours, tandis que celle des pompes nos 3, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 a été en moyenne de 18 tours.

La hauteur moyenne d'élévation a été, pour les pompes à basse pression, de 65 mètres, et pour les pompes à haute pression, de 137 mètres.

Le groupe n° 17 de pompes et turbine a été mis en service cette année le 19 Juin.

EXPLOITATION

Les tableaux suivants résument la marche des différents moteurs, les quantités d'eau montées et les frais d'exploitation.

Prix de 1,000 m³ d'eau, non compris l'intérêt et l'amortissement :
1894, fr. 1,29; 1895, fr. 1,10.

Volume théorique de l'eau élevée mensuellement en 1895 par les pompes H. et B.P. et comparaison avec 1894

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Totaux
Basse pression													
Groupe N° 1	554,880	434,220	447,660	447,180	471,780	487,500	497,520	476,640	510,720	492,360	441,360	424,620	5,686,440
" N° 2	341,280	457,380	473,940	408,900	451,440	429,420	520,080	515,880	519,000	499,740	444,660	509,460	5,571,180
" N° 3	21,770	31,955	31,780	78,050	48,860	55,545	32,865	—	1,800	24,045	20,895	31,955	379,520
Machine à vapeur N° 1	—	—	1,000	—	—	—	—	39,200	—	5,300	28,750	10,380	84,630
id. id. N° 2	—	—	4,800	—	—	—	—	42,920	—	3,180	18,600	1,030	70,530
<i>Eau élevée en 1895</i>	917,930	923,555	959,180	934,130	972,080	972,465	1,050,465	1,074,640	1,031,520	1,024,625	954,265	977,445	11,792,300
" <i>1894</i>	962,820	813,540	1,072,020	964,730	992,905	959,695	1,004,335	993,430	966,235	931,565	958,370	892,370	11,562,015
Diminution de 1895 sur 1894	44,890	—	112,840	30,600	20,825	—	—	—	—	—	4,105	—	—
Augmentation de 1895 sur 1894	—	110,015	—	—	—	12,770	46,130	81,210	65,285	43,060	—	85,075	230,285
Haute pression													
Groupe N° 3	15,050	41,580	52,290	26,285	31,465	59,780	182,210	277,515	232,820	160,090	158,865	101,080	1,339,030
" N° 4	190,383	138,088	149,691	177,960	157,560	181,896	193,766	176,177	195,119	163,528	141,142	142,967	2,008,277
" N° 5	160,597	168,284	167,054	192,085	168,858	180,584	114,123	75,952	31,857	105,698	169,678	215,434	1,750,204
" N° 6	180,092	164,574	191,306	165,587	152,335	174,762	228,226	221,912	214,020	175,521	165,578	130,421	2,164,284
" N° 7	149,485	171,745	221,480	196,595	210,455	168,560	153,510	140,945	192,220	127,190	98,805	112,525	1,943,515
" N° 8	153,055	143,360	126,105	89,250	200,165	159,110	140,035	147,595	192,220	199,255	233,660	258,405	2,042,215
" N° 9	286,580	221,935	234,535	201,215	189,630	175,350	183,505	228,550	217,245	227,150	231,175	239,400	2,636,270
" N° 10	115,535	81,235	135,135	197,995	189,910	185,605	193,655	185,255	105,350	182,630	150,640	114,275	1,837,220
" N° 11	209,440	199,920	174,895	215,530	200,270	206,185	182,840	160,375	131,705	131,740	127,645	168,560	2,109,105
" N° 12	193,235	176,995	181,370	141,890	207,235	177,590	158,970	166,375	167,685	174,000	142,940	158,620	2,046,975
" N° 13	132,020	142,930	139,090	157,710	207,165	186,270	213,220	200,830	206,990	265,090	293,650	245,735	2,390,700
" N° 14	111,410	125,125	138,600	145,285	200,585	167,020	223,860	204,610	220,010	168,595	142,975	184,975	2,033,050
" N° 15	169,120	136,850	163,415	150,850	200,445	161,385	184,415	170,520	225,785	170,310	259,805	193,095	2,185,995
" N° 16	193,305	151,480	150,465	184,870	186,165	215,915	239,820	219,415	242,760	284,130	212,485	234,830	2,565,640
" N° 17	—	—	—	—	—	99,225	257,040	253,015	304,465	309,855	221,235	220,990	1,665,825
Machine à vapeur N° 2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6,311	13,360	19,671
<i>Eau élevée en 1895</i>	2,259,307	2,064,101	2,225,431	2,243,057	2,502,243	2,499,237	2,849,195	2,829,021	2,880,251	2,844,872	2,756,589	2,784,672	30,737,976
" <i>1894</i>	1,942,982	1,762,964	1,889,433	1,808,478	1,975,264	1,996,869	2,095,880	2,211,080	2,098,432	2,145,440	2,132,960	2,263,883	24,323,670
Diminution de 1895 sur 1894	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Augmentation de 1895 sur 1894	316,325	301,137	335,998	434,579	526,979	502,368	753,315	617,941	781,819	699,432	623,629	520,789	6,414,306

MARCHE DES POMPES PENDANT L'ANNÉE 1895

DÉSIGNATION DES MOTEURS	NOMBRE DE TOURS	HEURES DE MARCHÉ	MÈTRES CUBES	Tours par minute	SALAIRES des soigneurs des pompes	GRAISSAGE ET DÉCHETS	ECLAIRAGE ET CHAUFFAGE	Frais divers, Droguerie, etc.	BARRAGE	Régulateur, entretien, graissage et chauffage	RÉPARATIONS fouritures et main-d'œuvre	COMBUSTIBLE Machines à vapeur	TOTAUX
Groupe N° 1 bp.	9.477.400	8345 ¹ / ₂	5.686.440	18.9									
id. N° 2 bp.	9.285.300	8063	5.571.180	19.2									
id. N° 3 bp.	1.082.200	692 ² / ₃	379.520	26									
id. N° 3 hp.	3.825.800	3167	1.339.030	20.1									
id. N° 4 hp.	9.796.000	6957 ¹ / ₂	2.008.277	23.5									
id. N° 5 hp.	8.537.600	6237	1.750.204	22.8									
id. N° 6 hp.	10.557.500	7071	2.161.284	24.9									
id. N° 7 hp.	5.552.900	5467	1.943.515	16.9									
id. N° 8 hp.	5.831.900	5774 ¹ / ₂	2.042.215	16.9	24.846 50	3.225 05	1.971 20	375 15	3.481 —	848 05	12.036 85	—	46.783 80
id. N° 9 hp.	7.532.200	6834 ¹ / ₂	2.636.270	18.4									
id. N° 10 hp.	5.249.200	5155	1.837.220	17									
id. N° 11 hp.	6.026.300	5658	2.109.105	17.7									
id. N° 12 hp.	5.848.500	5775 ¹ / ₂	2.046.975	16.8									
id. N° 13 hp.	6.802.000	6116	2.390.700	18.5									
id. N° 14 hp.	5.804.000	5519	2.033.050	17.5									
id. N° 15 hp.	6.245.700	5790 ¹ / ₂	2.185.995	18.0									
id. N° 16 hp.	7.330.400	6231 ¹ / ₂	2.565.640	19.6									
id. N° 17 hp.	4.759.500	3973 ¹ / ₂	1.665.825	20									
Pompes à vapeur													
N° 1 bp.	479.500	203	84.630	39.3									
{ N° 2 bp.	352.690	149 ¹ / ₂	70.530	39.3	2.111 85	254 25	33 75	51 50	—	—	810 10	3.075 15	6.336 60
} N° 2 hp.	98.355	42	19.671	39									
			42.530.276		26.958 35	3.479 30	2.004 95	426 65	3.481 —	848 05	12.846 95	3.075 15	53.120 40

Prix de 1000 mètres cubes d'eau théoriques élevés en 1895 par les pompes hydrauliques : fr. 1.10, non compris l'intérêt et l'amortissement. Ce prix était de Fr. 1.29 en 1894.

Prix de 1000 mètres cubes d'eau théoriques élevés en 1895 par les pompes hydrauliques et à vapeur : Fr. 1.25, non compris l'intérêt et l'amortissement.
 Prix de 1000 mètres cubes d'eau théoriques élevés en 1895 par les pompes à vapeur : fr. 36.24, non compris l'intérêt et l'amortissement.

Canalisations nouvelles.

Budget n° 45.

Des canalisations nouvelles ont été établies, sur les réseaux à basse et haute pression, quand le revenu atteignait le 10 % du coût des travaux.

RÉSEAU A BASSE PRESSION.

Ville de Genève :

Rue de Monthoux	54 ^m	tuyaux de 120 ^{mm} diam.
Rue Tronchin	156 ^m	100 ^{mm} »
Rue de la Prairie	138 ^m	100 ^{mm} »
Place de la Navigation	21 ^m	100 ^{mm} »
Rue de l'Entrepôt	54 ^m	100 ^{mm} »
Terreaux du Temple	6 ^m	100 ^{mm} »
Rue de la Croix Rouge	60 ^m	100 ^{mm} »
Rue de la Tour Maitresse	30 ^m	100 ^{mm} »
Rue Céard	60 ^m	100 ^{mm} »
Rue de l'Arquebuse	100 ^m	100 ^{mm} »

Commune de Plainpalais :

Rue Caroline	45 ^m	80 ^{mm} »
Chemin des Bains prolongé	201 ^m	100 ^{mm} »
Chemin des Battoirs	54 ^m	100 ^{mm} »
Boulevard de la Cluse et Chemin de la Roseraie	315 ^m	100 ^{mm} »
Chemin des Tramways	141 ^m	100 ^{mm} »
Chemin des Savoises	72 ^m	100 ^{mm} »
Chemin Beau-Séjour	154 ^m	100 ^{mm} »
Rond-Point de Plainpalais	15 ^m	100 ^{mm} »
Chemin Gourgas	39 ^m	100 ^{mm} »
Chemin sans nom près le Boule- vard de la Cluse	45 ^m	100 ^{mm} »

Commune des Eaux-Vives :

¹ Route de Frontenex	78 ^m	tuyaux de 100 ^{mm} diam.
¹ Chemin de Villereuse	81 ^m	100 ^{mm} »
Chemin des Photographes	6 ^m	100 ^{mm} »

A reporter 1925^m

Report 1925^m

Commune du Petit-Saconnex :

Chemin du Nant	3 ^m	tuyaux de 80 ^{mm} diam.
Rue Rothschild	99 ^m	100 ^{mm} .
Total des conduites posées en 1895	2027^m	
¹ A déduire, conduites remplacées	459 ^m	
	<u>1868^m</u>	
Avec un crédit spécial il a été posé une conduite de ceinture	2387 ^m	250 ^{mm} .
partant du réservoir du bois de la Bâtie, jusqu'à la route de Carouge, en passant par la rampe Quidort, la Queue d'Arve, les Vernets, le pont et le Boulevard d'Arve.		
Total des conduites posées en 1895	4255^m	
Total au 31 décembre 1894 . . .	85.249^m70	
Total au 31 décembre 1895 . . .	89.504^m70	

RÉSEAU A HAUTE PRESSION.

Les canalisations suivantes ont été installées au moyen de crédits spéciaux :

Ville de Genève :

Rue Dassier	72 ^m	tuyaux de 300 ^{mm} diam.
Rue Bonivard et rue Pâquis	328 ^m	200 ^{mm} .
Rue de la Servette	160 ^m	200 ^{mm} .
Rue Dassier	80 ^m	200 ^{mm} .
Rue de la Poterie	168 ^m	100 ^{mm} .
Rue des Artichauts	180 ^m	100 ^{mm} .

Commune de Plainpalais :

Boulevard des Casernes	1376 ^m	400 ^{mm} .
Quai du Rhône	173 ^m	300 ^{mm} .
Route de St-Georges	104 ^m	250 ^{mm} .
Quai du Cheval Blanc	568 ^m	200 ^{mm} .
Chemin de Champel	459 ^m	100 ^{mm} .

A reporter 3668^m

Report 3668^m

Commune des Eaux-Vives :

Rue des Eaux-Vives	56 ^m	tuyaux de 250 ^{mm} diam.
Chemin de l'Avenir	80 ^m	» 200 ^{mm} »

Commune du Petit-Saconnex :

Rue Amat	133 ^m	» 200 ^{mm} »
Chemin de l'Eglise - Au Crédo .	390 ^m	» 100 ^{mm} »
Chemin de Moillebeau	12 ^m	» 100 ^{mm} »

Commune de Carouge :

Place du Rondeau (côté prom ^{de})	52 ^m	» 150 ^{mm} »
Place du Rondeau (côté Pinchat)	93 ^m	» 150 ^{mm} »
Chemin de Pinchat	651 ^m	» 100 ^{mm} »
Rue du Pont neuf	189 ^m	» 100 ^{mm} »

Commune de Lancy :

Au Grand Lancy	70 ^m	» 100 ^{mm} »
Au bas de la rampe Petit-Lancy	142 ^m	» 40 ^{mm} »

Commune d'Onex :

Chemin Cressy	750 ^m	» 100 ^{mm} »
-------------------------	------------------	-----------------------

Commune de Meinier :

A Essert	686 ^m	» 100 ^{mm} »
--------------------	------------------	-----------------------

Commune de Vernier :

Route de Meyrin	498 ^m	» 100 ^{mm} »
---------------------------	------------------	-----------------------

Total des conduites posées en 1895 7.470^m

Total des conduites posées au 31 décembre 1894 73.373^m85

80.843^m85

Anciens réseaux, Société des Eaux du Rhône, rive gauche et rive droite 32.615^m65

Total des conduites posées au 31 décembre 1895 113.459^m50

En outre, il a été posé 3 vannes pour compléter le réseau, soit :
1 vanne, Boulevard de Plainpalais.

- id. Quai Coulouvrenière.
- id. Rue d'Arve à Carouge.

*Tableau du réseau des canalisations à basse pression
suivant leur diamètre.*

Diamètre	Longueur	Diamètre	Longueur
600 ^{mm}	33,8		<i>Report.</i> 27915,2
500 ^{mm}	2286,8	100 ^{mm}	10836,9
350 ^{mm}	1294,3	90 ^{mm}	43,0
300 ^{mm}	124,0	82 ^{mm}	1417,8
250 ^{mm}	9840,5	80 ^{mm}	27819,2
200 ^{mm}	1624,6	75 ^{mm}	578,9
180 ^{mm}	174,0	70 ^{mm}	3802,8
165 ^{mm}	140,6	65 ^{mm}	949,2
160 ^{mm}	343,4	60 ^{mm}	9018,7
150 ^{mm}	3159,5	55 ^{mm}	1835,6
135 ^{mm}	217,7	50 ^{mm}	3572,5
120 ^{mm}	3736,5	40 ^{mm}	1714,9
110 ^{mm}	4939,5		
<i>A reporter.</i>	27915,2		Total. <u>89504,7</u>

*Tableau du réseau des canalisations à haute pression suivant
leur diamètre.*

Diamètre	Longueur	Diamètre	Longueur
700 ^{mm}	30,0		<i>Report.</i> 40272,8
600 ^{mm}	4474,5	120 ^{mm}	891,2
500 ^{mm}	2265,5	110 ^{mm}	875,0
450 ^{mm}	16,0	100 ^{mm}	27763,1
400 ^{mm}	6799,5	90 ^{mm}	3812,4
350 ^{mm}	679,8	80 ^{mm}	10764,8
300 ^{mm}	3116,8	75 ^{mm}	5993,7
250 ^{mm}	5678,6	60 ^{mm}	8499,8
200 ^{mm}	8955,3	50 ^{mm}	9660,7
150 ^{mm}	6419,3	40 ^{mm}	4829,0
135 ^{mm}	1837,5	30 ^{mm}	97,0
<i>A reporter.</i>	40272,8		Total. <u>113459,5</u>

Fontaines nouvelles et bouches à eau.

I. *Fontaines.*

Il a été établi :

1 borne-fontaine dans le square de Rive.

II. *Bouches à eau.*

Il a été établi sur le réseau à basse pression

Ville de Genève :

1 hydrante, rue Calabri.

1 id. square de Rive.

2 id. rue Céard.

2 id. Jardin anglais.

Sur le réseau à haute pression :

1 hydrante, rue Neuchâtel.

1 id. rue de l'Ecole, Pâquis.

1 id. rue de Chantepoulet.

2 id. rue du Rhône.

1 id. rue Paul Bouchet.

1 id. place du Bourg de Four.

1 id. rue de la Servette.

2 id. rue de la Prairie.

En outre, il a été établi, en compte à demi avec la commune du Petit-Saconnex, sur chemins limitrophes, 3 bouches, savoir :

Sur le réseau à haute pression :

1 hydrante, route de Lausanne,

1 id. chemin de la Poterie.

Sur le réseau à basse pression :

1 hydrante, chemin des Buis, Pâquis.

Commune du Petit-Saconnex :

1 hydrante hp., Promenade d'Aïre. (1 ancienne bouche aux Charmilles a été transformée par 1 hydrante.)

Commune de Plainpalais :

1 hydrante hp., chemin de la Roseraie.

Commune des Eaux-Vives :

- 1 hydrante bp., chemin de Villereuse.
- 1 id. bp., rue Muzy.

Commune de Bellevue :

- 1 hydrante hp.

Commune de Meinier :

- 1 hydrante hp., à Essert.

Etat de Genève :

- 1 hydrante hp., Rond-Point de St-Georges.
- 1 id. hp., place du Rondeau, Carouge.
- 1 id. hp., Acacias, près le pont de la Drize.
- 1 id. hp., boul^d des Casernes, croisée avenue de l'abattoir.
- 1 id. hp., boulevard de St-Georges.
- 1 id. bp., haut de la rampe Quidort.

Pour les particuliers :

- 1 hydrante hp., Cour de l'Entrepôt de Rive.

Le nombre total des bouches est de :

701	basse pression	dans la ville de Genève.
39	haute pression	» »
3	»	dans le bâtiment des turbines.
8	basse pression	» »
2	»	Usine hydraulique à vapeur.
3	»	Immeuble, 2, quai de la Poste.
30	dans la commune de Plainpalais.	
21	»	des Eaux-Vives.
6	»	de Carouge.
15	»	du Petit-Saconnex.
5	»	du Grand-Saconnex.
2	»	de Pregny.
7	»	de Bellevue.
1	»	de Genthod.
1	»	de Vernier.
2	»	d'Onex.

846 *A reporter*

846 *Report*

5	dans la commune de Lancy.
3	» de Bernex.
3	» de Confignon.
6	» de Plan-les-Ouates.
2	» de Cologny.
1	» de Meinier.
32	sur routes cantonales.
56	particulières.

Total 954 bouches au 31 décembre 1895.

Moteurs et ascenseurs.

I. *Moteurs à basse pression.*

Le nombre des moteurs en activité à la fin de 1894 était de 129.
2 nouveaux moteurs ont été installés, savoir :

- 1 chez M. Vuagnat, marchand de bois, boulevard des Philosophes.
- 1 » M. Malavallon, mécanicien, rue de la Synagogue.

Par contre, 7 moteurs ont cessé de marcher, savoir :

- 1 chez M. Chouet, charcutier, rue des Moulins.
- 1 » MM. Grandjean & Imbert, broyages, Grand-Quai.
- 1 » M. Pricam, marchand de bois, Eaux-Vives.
- 1 » M. Piccard, lithographe, rue Petitot.
- 1 » M. Furer, laitier, rue Traversière.
- 1 » M. Golay, confiserie, rue Voltaire (transformé à la haute pression).
- 1 » MM. Henry & Imbert, fabricants de couronnes, Boulevard James-Fazy (transformé à la haute pression).

Le nombre des moteurs en service à la fin de 1895 est de 124, dont 8 dans les bâtiments municipaux.

En outre, il existe 2 turbines (pour restitution de force motrice) à l'usine Pélaz, à la Coulouvrenière.

II. *Ascenseurs.*

Il a été établi 3 ascenseurs et 1 monte-charge :

- 1 ascenseur hp. chez M. le D^r Kummer à Champel.
- 1 » hp. » M. de Saint-Georges, Boulevard des Tranchées.

1 ascenseur hp. chez M. L. Panzera et C^{ie} Hôtel Suisse, pl. Cornavin.
1 monte-charge hp. chez " " " " " " " " " " " "

Le nombre des ascenseurs est maintenant de 30, se répartissant dans 12 hôtels, 5 maisons locatives, 1 à l'hôpital, 6 pour monte-charge et 2 au théâtre.

III. Turbines à haute pression.

Le nombre des turbines en activité à la fin de 1894 était de 183.
18 nouvelles turbines ont été installées, savoir :

	Chevaux
1 chez M. Guillaud, charpentier-menuisier, rue Amat	10
1 " M. Louis Tissot, fabricant de chocolat, rue Voltaire	4
1 " M. Lanz, lithographe, rue Bonivard	1
1 " M. Rouillier, charpentier-menuisier, B ^d de la Cluse	3
1 " MM. Casai et Grandjean, " Acacias	25
1 " MM. Brugger & Pasche, fabricants de confiserie, chemin des Vollandes	1
1 " M. Ami Golay, fabricant de confiserie, rue Voltaire	2
1 " MM. Hunziker & C ^{ie} , fab ^{ts} de biscuits, Coulouvrenière	1
1 " M. Kessler, fondeur, à la Cluse	3
1 " MM. Graz, Amrein & C ^{ie} , fab ^{ts} de parfumerie, ch. Avenir	10
1 " M. Zivi, frigorifique, rue du Rhône	5
1 " M. Decruet, négociant en grains, Carouge	5
2 " MM. Lambert & Munier, frigorifique, Abattoir	12
1 " M. Durand-Gay, fabrique d'huile, Carouge	2
1 " MM. Labarthe & C ^{ie} , imprimeurs, B ^d de Plainpalais	1
1 " MM. Henry & Imbert, fab ^{ts} de couronnes, B ^d James Fazy	1
1 " M. Grandjean, charpentier-menuisier, rue Voltaire	20

Par contre, 6 turbines ont cessé de marcher, savoir :

1 chez M. Burdet, marchand de bois, Carouge	1
1 " MM. Thévoz & C ^{ie} , phototypie, rue du Mont-Blanc	2 ^{1/4}
1 " M. Grandjean, charpentier-menuisier, rue Voltaire	12
1 " M. Schwartz, fabricant de bière, Terrassière	2
1 " MM. Séchehaye & Gardy, éclairage électrique, rue des Bougeries	5
1 " M ^{me} Vve Rathgeb, éclairage électrique, Hôtel de Russie	10

Le nombre des turbines en service à la fin de 1895 est de 195, y compris 10 pour la restitution de la force motrice aux usiniers.

RÉSEAU A BASSE PRESSION

I. A la jauge.

Eau ménagère.

Le nombre des concessions d'eau était, au 31 décembre 1894, de

2836 concessions débitant	4331 litres
87 nouvelles concessions ont été établies, débitant	92 .
4 anciennes concessions ont été rouvertes avec	5 .
1 concession au compteur a été transformée à la jauge avec	2 .
et 72 concessions ont été augmentées de	94 .
<u>2928</u> concessions	<u>4524</u> litres

Par contre :

31 { 15 concessions ont été fermées avec 18 litres	}	48 .
16 débitant 17 .		
ont été transformées au compteur.		
11 concessions ont été réduites avec 13 .		
<u>2897</u> concessions	débitant	<u>4476</u> litres

Ces concessions se répartissent comme suit :

Genève	1973	concessions débitant	2900	litres
Plainpalais	430	»	737	»
Eaux-Vives	321	»	532	»
Petit-Saconnex	166	»	292	»
Chambésy	7	»	15	»
Ensemble	<u>2897</u>	concessions débitant	<u>4476</u>	litres

II. Au compteur.

<i>Eau ménagère</i>	382	compteurs.
<i>Eau industrielle</i>	41	»
<i>Eau agricole</i>	3	»
<i>Eau pour arrosage des routes cantonales et communales</i>	12	»
	<u>438</u>	compteurs.

RÉSEAU A HAUTE PRESSION

I. A la jauge.

Eau ménagère.

Rive droite . . .	305 concessions débitant	612 ¹ / ₂ litres
" " " "	5 " "	15 " gratuits
Rive gauche . . .	258 " "	506 " "
	<u>568 concessions débitant</u>	<u>1133¹/₂ litres</u>
En 1894 . . .	516 " "	1056 " "
Augmentation .	<u>52 " "</u>	<u>77¹/₂ " "</u>

Ces concessions se répartissent comme suit :

Rive droite.

Commune de Bellevue . . .	43 concessions débitant	85 ¹ / ₂ litres
" de Genthod . . .	18 " "	62 " "
" de Pregny . . .	27 " "	70 ¹ / ₂ " "
" du Grand-Saconnex	29 " "	63 ¹ / ₂ " "
" du Petit-Saconnex	169 " "	299 ¹ / ₂ " "
" de Vernier . . .	24 " "	46 ¹ / ₂ " "

Rive gauche.

Commune d'Anières . . .	4 " "	18 " "
" de Bernex . . .	12 " "	20 ¹ / ₂ " "
" de Carouge . . .	12 " "	22 " "
" de Collonge-Beller ^e	3 " "	8 " "
" de Cologny . . .	6 " "	138 " "
" de Confignon . . .	13 " "	19 " "
" de Corsier . . .	16 " "	34 " "
" des Eaux-Vives . . .	4 " "	5 " "
" de Lancy . . .	102 " "	119 " "
" d'Onex . . .	20 " "	36 " "
" de Plainpalais . . .	10 " "	11 " "
" du Plan-les-Ouates	29 " "	36 " "
" de Troinex . . .	14 " "	23 ¹ / ₂ " "
" de Vernier . . .	7 " "	8 " "
" de Meinier . . .	2 " "	3 " "
" Ville de Genève . . .	" "	5 " "
Ensemble . . .	<u>568 concessions débitant</u>	<u>1133¹/₂ litres</u>

II. Au compteur.

RIVE DROITE.		RIVE GAUCHE.
	<i>Eau ménagère.</i>	
36 compteurs		9 compteurs.
	<i>Eau industrielle.</i>	
19 »		5 »
	<i>Eau agricole.</i>	
<u>4</u> »		<u>3</u> »
<u>59</u> compteurs.		<u>17</u> compteurs.

Ville et communes.

Eau motrice, basse et haute pression.

22 compteurs, basse pression.
67 » haute pression.
89 compteurs.

Consommation d'eau à basse pression

	M ³	TOTAL : M ³	
Eau ménagère à la jauge.			
2897 concessions débitant 4476 litres à 525 ^m 6 par litre et par an	2,352,585		
<i>Total de l'eau ménagère à la jauge.</i>		2,352,585	
Eau ménagère au compteur.			
379 compteurs débitant	334,749		
<i>Total de l'eau ménagère au compteur.</i>		334,749	
Eau industrielle au compteur.			
40 compteurs débitant	234,956		
1 » Chemin de fer P.-L.-M., Gare de Cornavin	166,050		
3 » eau agricole débitant	1,190		
12 » eau p ^r arrosage des routes cantonales et chemins communaux . débitant	21,460		
<i>Total de l'eau industrielle au compteur.</i>		423,656	
Eau motrice.			
16 abonnés à la jauge débitant	573,300		
95 » au compteur »	602,403		
13 » ascenseurs »	99,372		
<i>Total de l'eau motrice.</i>		1,275,075	
Ville de Genève.			
<i>Services autres que celui des Eaux.</i>			
Abattoirs au compteur	434,520		
Palais Eynard »	880		
Ecoles primaires et Collèges, à la jauge	216,547		
Ecole d'horlogerie	16,819		
Théâtre	13,140		
» au compteur	6,160		
Bâtiments publics (musées, bibliothèques, etc.) . .	13,665		
Promenades	8,409		
Fontaines, jets d'eau, cascades	1,564,711		
Urinoirs	225,482		
Halles et marchés	4,730		
Cimetières : St-Georges 10 litres	6,306		
Plainpalais 2 » } 12 litres			
Rachat des sources	22,075		
Lavage et arrosage des rues, étang de patinage, etc.	1,950,000		
<i>Total de l'eau pour les services municipaux.</i>		4,483,444	
<i>Total de l'eau vendue.</i>			8,869,509
Ville de Genève.			
<i>Service des Eaux et forces motrices du Rhône.</i>			
Atelier du Service des Eaux	54,000		
Turbine à basse pression (bâtiment des turbines) .	6,000		
		60,000	
Restitution de la force motrice aux usiniers.			
Usine Pélaz, Coulouvrenière, 2 turbines, 18 1/2 chevaux	543,200		
Dangler, teinturier, Coulouvrenière (eau industrielle (5 litres)	2,628	545,828	605,828
			9,475,337
			2,368,834
Tolérance 1/4.			11,844,171
<i>Total de l'eau à basse pression.</i>			11,844,171

Consommation d'eau à haute pression

	M ³	TOTAL M ³	
Eau ménagère à la jauge.			
568 concessions débitant 1133 ¹ / ₄ litres à 525, ^{m3} 6 par litre et par an	595,636		
<i>Total de l'eau ménagère à la jauge.</i>		595,636	
Eau ménagère au compteur.			
45 compteurs débitant	23,210		
Commune de Cognoy	22,424		
<i>Total de l'eau ménagère au compteur.</i>		45,634	
Eau industrielle et agricole.			
4 compteurs: M ^{me} la Baronne de Rothschild, Pregny	105,510		
1 " C ^{te} P.-L.-M., gare des Eaux-Vives . .	7,730		
— Ariana, à Varembe, jet d'eau	6,048		
26 compteurs eau industr. et agricole.	75,880		
<i>Total de l'eau industrielle et agricole.</i>		195,168	
Eau motrice.			
87 abonnés à la jauge	40,057,113		
79 " au compteur y compris l'éclairage électr.	6,113,807		
6 " " pour ascenseurs.	16,980		
<i>Total de l'eau motrice.</i>		46,187,900	
Ville de Genève.			
<i>Services autres que celui des Eaux.</i>			
Ecole d'horlogerie, 1 turbine, 5 chevaux	49,830		
" " éclairage	24,500		
Fontaines lumineuses, jet d'eau	500,938		
<i>Total de l'eau pour les services municipaux</i>		575,268	
<i>Total de l'eau vendue</i>			17,599,606
Ville de Genève.			
<i>Service des eaux et forces motrices du Rhône.</i>			
Bâtiment des turbines (éclairage électrique) 1 turb.	132,126		
" " (vannes d'introduction) 3 "	34,950		
Régulateur des Eaux-Vives 1 "	1,319,040		
M. Tronchin à Bessinge	13,760		
A divers 15 litres gratuits de 525 ^{m3} 6 par litre et par an.	7,884		
<i>Total pour le service des Eaux et forces motrices.</i>		1,507,760	
Restitution de la force motrice aux usiniers.			
6 abonnés p ^r 10 turbines avec 178 chevaux utilisés	2,872,808	2,872,808	4,380,568
			21,980,174
			5,495,043
Tolérance ¹ / ₄			27,475,217
<i>Total de l'eau à haute pression</i>			

Répartition de l'eau dépensée.

	basse pression m ³	haute pression m ³	TOTAL m ³
Eau ménagère à la jauge	2,352,585	595,636	2,948,221
" au compteur	334,749	45,634	380,383
Total de l'eau ménagère.	2,687,334	641,270	3,328,604
Eau industrielle	423,656	195,168	618,824
Eau motrice	1,275,075	16,187,900	17,462,975
Ville de Genève. Services municipaux	4,483,444	575,268	5,058,712
Total de l'eau vendue .	8,869,509	17,599,606	26,469,115
Ville de Genève. Service des Eaux et forces motrices.	60,000	1,507,760	1,567,760
Restitution de la force motrice aux usiniers	545,828	2,872,808	3,418,636
	9,475,337	21,980,174	31,455,511
Tolérance 1/4.	2,368,834	5,495,043	7,863,877
Total.	11,844,171	27,475,217	39,319,388

Justification de l'emploi de l'eau.

	basse pression m ³	haute pression m ³	TOTAL m ³
Quantité de l'eau élevée	11,792,300	30,737,976	42,530,276
en moins { 3 % sur basse pression }	353,769	1,229,519	1,583,288
{ 4 % sur haute pression }			
Reste.	11,438,531	29,508,457	40,946,988
Apport de la haute pression	+600,000	- 600,000	— —
	12,038,531	28,908,457	40,946,988
Consommation avec tolérance 1/4	11,844,171	27,475,217	39,319,388
Pertes par les trop-plein des réservoirs, soupapes à réparer, robinets de saigne, bouches à incendie, fuites, etc., et consommation d'eau pour les épaissements du pont de la Coulouvrenière	194 360	1,433,240	1,627,600

Développement de la vente de la force motrice comparativement à l'ensemble de la vente de l'eau.

ANNÉES	Recettes totales de la vente de l'eau y compris l'eau municipale	Augmentation annuelle.	EAU MOTRICE		% de la recette comparée à l'ensemble des recettes.	Nombre de moteurs.	Recette moyenne par moteur.	NATURE DES INSTALLATIONS hydrauliques.
			Produit annuel.	Augmentation annuelle.				
1887	453,201 40	—	407,682	—	—	—	—	Mise en service du 6 ^{me} groupe de pompes.
1888	515,545 95	62,344	450,424	42,739	29,1	199	756	Mise en service des 7 ^{me} et 8 ^{me} groupes de pompes et du réservoir de Bessinge.
1889	537,408 —	21,863	464,964	14,543	30,6	209	786	
1890	570,064 95	32,656	490,376	25,412	33,4	240	793	Mise en service des 9 ^{me} et 10 ^{me} groupes de pompes.
1891	633,259 30	63,195	539,677	49,294	37,8	265	904	Mise en service des 11 ^{me} et 12 ^{me} groupes de pompes.
1892	658,225 70	24,966	553,346	13,679	38,5	279	908	Mise en service des 13 ^{me} et 14 ^{me} groupes de pompes.
1893	701,638 55	43,412	581,934	27,998	40,0	287	982	Mise en service du 15 ^{me} groupe de pompes.
1894	736,626 45	34,987	609,924	27,990	42,0	311	996	Mise en service du 16 ^{me} groupe de pompes.
1895	802,487 40	65,860	657,835	47,911	44,5	321	1,115	Mise en service du 17 ^{me} groupe de pompes.

Prix de revient moyen de l'eau en 1895.

BASSE ET HAUTE PRESSION (17 groupes)		
Eau consommée	26.469.115 ^m ³	
Dépenses.		
Entretien	Fr. 120.580	60
Amortissements	» 290.219	95
Intérêts	» 225.450	95
	Fr. 636.251	50
<p align="center">Prix moyen de l'an en 1895 Fr. 0.024 » » » » » 1894 » 0.026</p>		

Prix de vente du mètre cube d'eau en 1895.

	BASSE PRESSION				HAUTE PRESSION			
	Mètres cubes	Recette.	Prix de vente du m ³ .	Prix de vente en 1894.	Mètres cubes	Recette.	Prix de vente du m ³ .	Prix de vente en 1894.
Eau ménagère . . .	2,611,122	227,543 40	0,087	0,085	641,270	61,684 80	0,096	0,091
Eau industrielle . .	423,656	28,161 45	0,0665	0,067	195,168	17,262 55	0,088	0,098
Eau motrice . . .	1,275,075	46,263 25	0,0363	0,037	16,187,900	311,571 95	0,0192	0,0214
Eau municipale . .	4,483,444	97,500 —	0,0217	0,022	575,268	12,500 —	0,0217	0,022
	<u>8,793,297</u>	<u>399,468 10</u>			<u>17,599,606</u>	<u>403,019 30</u>		
1895 . . .		Prix moyen	0,0454			Prix moyen	0,023	
1894 . . .		» »	0,045			» »	0,025	

Concessions réparties d'après le chiffre de la recette de 1895.

Eau ménagère à la jauge.

Eau ménagère au compteur.

BASSE ET HAUTE PRESSION

BASSE PRESSION

RECETTE ANNUELLE	Concessions
Francs	
0 à 60	2289
61 à 120	778
121 à 500	313
501 à 1,000	5
	<hr/> 3385 <hr/>

RECETTE ANNUELLE	Concessions
Francs	
0 à 60	176
61 à 110	79
111 à 200	49
201 à 500	43
501 à 1,000	5
1,001 à 2,000	1
	<hr/> 353 <hr/>

Eau motrice au compteur et à la jauge.

RECETTE ANNUELLE	BASSE PRESSION		HAUTE PRESSION		TOTAL
	à la jauge	au compteur y compris ascenseurs	à la jauge	au compteur y compris é- clairage élec. ascenseurs	
Francs	Concessions	Concessions	Concessions	Concessions	Concessions
0 à 50	—	3	—	3	6
51 à 100	—	23	1	5	29
101 à 200	—	26	1	15	42
201 à 300	2	12	6	4	24
301 à 400	1	9	23	11	44
401 à 500	3	13	3	5	24
501 à 600	—	7	4	6	17
601 à 700	—	2	2	4	8
701 à 800	6	1	8	5	20
801 à 900	1	—	1	4	6
901 à 1,000	—	1	2	1	4
1,001 à 1,500	3	4	5	7	19
1,501 à 2,000	—	3	8	3	14
2,001 à 3,000	—	—	8	5	13
3,001 à 4,000	—	—	7	3	10
4,001 à 5,000	—	—	4	—	4
5,001 à 6,000	—	—	1	—	1
6,001 à 8,000	—	—	—	—	—
8,001 à 9,000	—	—	1	1	2
9,001 à 17,000	—	—	1	—	1
17,001 à 32,000	—	—	1	1	2
32,001 à 57,000	—	—	—	—	—
57,001 au-dessus	—	—	—	1	1
	<hr/> 16 <hr/>	<hr/> 104 <hr/>	<hr/> 87 <hr/>	<hr/> 84 <hr/>	<hr/> 291 <hr/>

Eau industrielle et agricole au compteur.

RECETTE ANNUELLE		Basse pression	Haute pression	TOTAL
Francs		Concessions	Concessions	Concessions
0 à	50	5	4	9
51 à	100	—	4	4
101 à	200	1	—	1
201 à	300	6	2	8
301 à	400	3	2	5
401 à	500	3	3	6
501 à	600	6	2	8
601 à	700	1	—	1
701 à	800	—	1	1
801 à	900	1	1	2
901 à	1,000	—	—	—
1,001 à	1,500	2	1	3
1,501 à	2,000	1	2	3
2,001 à	3,000	1	—	1
3,001 à	4,000	—	—	—
4,001 à	5,000	—	—	—
5,001 à	9,000	—	1	1
9,001 à	10,000	—	—	—
10,001 à	20,000	1	—	1
		31	23	54

INDUSTRIES ET

Utilisant les Forces mo

Au 31 D

Genre d'industrie	Basse pression		Haute pression		Genre d'industrie	Basse pression		Haute pression	
	Nombre de moteurs	Force en chevaux	Nombre de moteurs	Force en chevaux		Nombre de moteurs	Force en chevaux	Nombre de moteurs	Force en chevaux
Admin. des téléphones	1	0.12	—	—	<i>Report.</i>	32	64.—	90	1778.25
Abattoirs.	—	—	2	31.—	Fab ^t de cirage.	1	1 —	—	—
Ameublements	2	4.—	—	—	» de pierres fines	—	—	1	0.25
Appareils électriques	1	2 —	5	109.—	» de cigarettes	1	0.06	—	—
» de chauffage	—	—	2	15.—	» d'eaux gazeuses	20	24.90	2	3.—
Articles en étain	—	—	1	1.—	» de biscuits	1	2.50	4	28.—
Bandagistes	1	1.—	1	5.—	» de laine de bois	—	—	1	6.—
Battage de tapis	—	—	1	3.—	» de chicorée	—	—	1	1.—
Bijouterie	3	5.—	2	3.—	» de meubles	—	—	1	15.—
Blancs p ^r p. à musique	—	—	*	11.75	» de balances	1	2.—	—	—
Bois de construction	—	—	3	62.—	» de vis	—	—	*1	18.50
Bonnerterie et cravates	1	0.25	1	1.—	» de limes	—	—	1	2.—
Brasserie	—	—	8	137.—	» de clefs de montr.	—	—	*	1.—
Briqueterie.	—	—	1	3.—	» d'aiguilles	—	—	*	4.50
Buanderie	4	6.—	3	4.50	» de paille de fer	—	—	*	2.75
Cafés torréfiés	1	0.50	1	2.50	» de spiraux	—	—	2	2.—
Calandrage	2	0.62	—	—	» de cadrans	—	—	*	1.—
Chapellerie	1	0.06	1	1.—	» de chaines	4	8.80	—	—
Charcuterie	4	3.50	1	2.—	» d'appar ^s fotogr.	—	—	*	2.—
Charronnage	1	5.70	*	5.—	» d'huiles	*	3.—	2	2.25
Chauffage et ventilat.	—	—	1	3.—	» de corsets	—	—	1	0.50
Chemin de fer	—	—	1	10.—	» de sacs en papier	—	—	1	1.—
Chocolaterie	*	3.—	2	6.—	» de filières	—	—	1	0.50
Confiserie	—	—	3	4.—	Ferblanterie	2	3.—	2	4.—
Coiffeur	1	1.—	—	—	Fonderie	—	—	4	22.—
Cour ^{tes} p ^r remontoirs	—	—	3	16.—	Fontaines lumineuses	—	—	1	80.—
Const ^{ions} métalliques	—	—	2	10.—	Frigorifique	—	—	3	17.—
» mécaniques	—	—	1	10.—	Horlogerie	2	4.—	*4	31.—
» de charpente	—	—	1	3.—	Imprimerie	15	23.70	8	14.—
Coutellerie	1	2.—	*	1	Instrum ^{ts} de physique	—	—	3	19.—
Dégrossissage d'or	—	—	*	15.—	Lithographie	5	5.—	*1	3.—
Dentistes et médecins	1	0.25	—	—	Laiterie	2	1.25	1	5.—
Diamantaires	—	—	*2	33.50	Manufacture de tabacs	1	2.—	—	—
Doreur-argenteur	1	1.—	—	—	Marbrerie	—	—	2	16.—
Eclairage électrique	2	20.—	37	1265.—	Marchands de bois	14	37.80	6	19.50
Ecole d'horlogerie	—	—	1	—	» de graines	2	4.—	1	5.—
Enseignement	4	8.—	2	4.—	» de vins	1	1.—	—	—
Fab ^t de babouches	—	—	1	1.—	Machines à coudre	2	0.50	—	—
<i>A reporter.</i>	32	64.—	90	1778.25	<i>A reporter.</i>	106	188.51	145	2105.—

ÉTABLISSEMENTS

Industries du Rhône à Genève

au 31 décembre 1895.

Genre d'industrie	Basse pression		Haute pression		Genre d'industrie	Basse pression		Haute pression	
	Nombre de moteurs	Force en chevaux	Nombre de moteurs	Force en chevaux		Nombre de moteurs	Force en chevaux	Nombre de moteurs	Force en chevaux
<i>Report.</i>	106	188.51	145	2105.—	<i>Report.</i>	122	222.23	177	2866.50
Mécanique	*2	8.—	*6	29.50	Verre gravé	—	—	1	2.50
Menuiserie	1	1 80	6	70.—	Industriels louant des locaux avec force mot.	—	—	2	—
Monteur de boîtes.	—	—	3	35.—	Restitution de force motrice aux usiniers	2	—	10	—
Minoterie	—	—	*2	170.—	<i>N.B.</i> Les chevaux employés sur les 14 turbines ci-dessus sont répartis plus haut suivant les industries respectives qui occupent ces locaux.	—	—	—	—
Nickelage	—	—	*1	3.—	<i>Service des eaux :</i>	—	—	—	—
Parfumerie	—	—	1	10.—	Vannés du bâtiment des turbines	1	5.—	3	20.—
Parqueterie	—	—	1	4.—	Eclairage électrique	—	—	1	5.—
Perceur de bijoux	1	0.25	—	—	Atelier	1	2.—	—	—
Pharmacie	1	2.—	2	3.25	Régulateur-compensateur	—	—	1	120.—
Phototypie	—	—	—	—	TOTAL GÉNÉRAL.	126	229.23	195	3014.—
Photographe	—	—	1	0.25					
Pilerie	*	6.36	*	4.50					
Poterie	—	—	1	17.—					
Réglure de papiers	1	0.25	—	—					
Robinerie	1	1.—	2	3.—					
Serrurerie	1	1.—	2	6.—					
Soufflerie d'orgue	1	1.—	1	4.—					
Traction électrique	—	—	2	400.—					
Tourneur	—	—	*1	2.—					
Ventilation	7	12.06	—	—					
<i>A reporter.</i>	122	222.23	177	2866.50					

RÉCAPITULATION

	1894		1895		Augmentation pr 1895		Diminution pour 1895	
	Moteurs	Chevaux	Moteurs	Chevaux	Moteurs	Chevaux	Moteurs	Chevaux
Réseau, haute pression	183	2936.50	195	3014.—	12	77.50	—	—
Réseau, basse pression	131	232.81	126	229.23	—	—	5	3.58
	314	3169.31	321	3243.23	7	73.92	—	—

Nota. — Les industries marquées d'un (*) utilisent des ateliers à location de force motrice.

EXTRA-BUDGÉTAIRE.

Distribution de l'eau dans les quartiers populaires.

Dépensé en 1895. Fr. 2 175 —

Ce compte est débité de :

58 installations faites en 1887	Fr. 22 531 30
32 " " 1888	» 12 223 40
21 " " 1889	» 8 743 —
16 " " 1890	» 6 277 —
21 " " 1891	» 8 382 —
5 " " 1892	» 2 050 —
8 " " 1893	» 2 270 50
9 " " 1894	» 3 851 —
6 " " 1895	» 2 175 —
<u>170 installations.</u>	<u>Fr. 68 503 20</u>

A déduire :

Moitié des recettes en 1887-94.	Fr. 22,208 20	}	Fr. 33 855 80
Plus remboursement en 1887-			
1894 de 23 avances	» 6 579 15		
En 1894, moitié des recettes	» 3 576 —		
» 6 remboursements.	» 1 492 45		
	Reste		Fr. 34 647 40

Cette dépense est faite, ainsi que la suivante, conformément à la décision du Conseil Administratif en date du 29 novembre 1886.

Etablissement de la force motrice à domicile.

Dépensé en 1895 Fr. 6 151 —

Ce compte est débité de :

9 installations faites de 1887 à 1894	Fr. 11 794 60
En 1895 il a été établi 2 installations	» 6 151 —
	<u>Fr. 17 945 60</u>

A déduire :

Recettes de 1887 à 1894	Fr. 11 794 60	}	» 13 320 85
» de 1895	» 1 526 25		
	Reste		<u>Fr. 4 624 75</u>

TRACTION ÉLECTRIQUE DES TRAMWAYS

Arrêté du Conseil Municipal en date du 22 décembre 1893

Crédit Fr. 70 000.

Il a été payé au 31 décembre 1895 sur les travaux exécutés	Fr. 61 168 40
A déduire :	
Amortissement en 1894	Fr. 1 406 35
» » 1895	» 7 025 25
	Fr. 52 736 50
De plus, ce compte a été débité en 1895 d'un premier à-compte pour nouvelles installations, non compris dans le crédit ci-dessus	» 13 400 —
Il reste donc débiteur au 31 décembre 1895	<u>Fr. 66 436 50</u>

CAISSE D'ÉPARGNE DES EMPLOYÉS

Retenues faites en 1894 sur les salaires	Fr. 14 540 20
Intérêts et allocation pour 1894	» 289 25
En 1895 les retenus se sont élevées à	» 36 429 —
Intérêts et allocation	» 1 021 55
	Fr. 52 280 —
Il a été remboursé :	
En 1894	Fr. 4 813 85
» 1895	» 19 069 85
	Fr. 23 883 70
Reste au 31 décembre 1895	<u>Fr. 28 396 30</u>

Entretien des concessions.

Dépenses de 1883 à 1894	Fr. 129 538 20
» en 1895	» 13 258 25
	Fr. 142 796 45
Recettes de 1883 à 1894.	Fr. 127 745 80
» de 1895	» 12 750 —
	Fr. 140 495 80
Dépensé en plus	<u>Fr. 2 300 65</u>

COMPTABILITÉ BUDGÉTAIRE. — Dépenses du

Prévues au budget	Désignation des dépenses	1894	1895
	A. Administration.		
12,000 —	<i>a, b, c</i>) Traitements.	12,000 —	12,000 —
5,000 —	<i>d</i>) Frais généraux	5,087 50	5,027 —
	B. Entretien.		
3,600 —	<i>a</i>) Traitement du chef mécanicien	3,600 —	3,600 —
2,500 —	<i>b</i>) Assurance du personnel	2,457 75	2,968 65
700 —	<i>c</i>) Indemnités pour habillements	531 50	101 —
5,000 —	<i>d</i>) Entretien des bâtiments ⁽¹⁾	2,246 85	2,959 90
2,500 —	<i>e</i>) Chauffage	1,682 90	2,381 70
1,500 —	<i>f</i>) Eclairage	1,767 90	1,919 10
2,100 —	<i>g</i>) Entretien du barrage.	3,808 05	3,481 —
36,000 —	<i>h</i>) " des pompes et turbines	41,471 90	41,586 80
500 —	<i>i</i> , " des pompes à vapeur	595 85	6,836 60
12,000 —	<i>j</i>) " des canalisations (basse pression)	3,485 —	5,123 70
	" (haute pression)	5,118 85	7,548 25
	" du réservoir (Bois Bâtie)	665 15	235 45
	" (Bessinge)	2,325 85	475 05
10,000 —	<i>k</i>) " des concessions particulières	7,860 90	13,258 25
3,000 —	<i>l</i>) " de l'outillage et des appareils électriques	3,448 35	3,063 15
2,985 —	<i>m</i>) " des compteurs en location	3,266 60	3,060 65
200 —	<i>n</i>) " des bouches à eau particulières	412 30	324 70
2,000 —	<i>o</i>) " des turbines à domicile	174 45	473 15
	" de la restitution de la force motrice.	578 45	1,137 00
5,000 —	<i>p</i>) " des fontaines	4,354 10	3,768 30
2,000 —	<i>q</i>) " des hydrantes	2,596 60	4,899 05
	C. Divers.		
3,000 —	<i>r</i>) Contributions et assurances	3,117 45	2,018 90
	D. Travaux neufs.		
10,000 —	<i>a</i>) Canalisations nouvelles (basse pression).	15,756 90	14,610 85
3,500 —	<i>b</i>) Fontaines nouvelles	2,483 40	434 85
	Bouches nouvelles.	1,065 55	3,027 05
3,000 —	<i>c</i>) Outillage neuf	2,078 95	1,552 30
3,000 —	<i>d</i>) Etablissement de compteurs en location	6,010 60	6,605 90
	E. Réserve.		
38,815 —	Pour l'usine de Chèvres	30,395 —	38,815 —
167,800 —		170,144 65	194,293 90
	Dépensé en plus en 1895

⁽¹⁾ Le bâtiment des turbines a été visité par 39984 personnes.

Service des Eaux et forces motrices.

En plus	En moins	Observations pour 1895 Motifs des augmentations de dépenses
—	—	
—	60 50	
—	—	
510 90	—	augmentation du personnel.
—	430 50	
713 05	—	réparations de la toiture de la machine hydraulique.
698 80	—	chauffage du bâtiment des turbines, deuxième période.
151 30	—	éclairage id.
—	327 05	
114 90	—	
6,240 75	—	les machines à vapeur ont fonctionné en automne
1,638 70	—	
2,429 40	—	
—	429 70	
—	1,850 80	
5,397 35	—	hiver rigoureux.
—	385 20	
—	205 95	
—	87 60	
298 70	—	
559 15	—	
—	585 80	
2,302 45	—	hiver rigoureux.
—	98 45	
—	1,146 05	
—	1,748 55	
1,961 50	—	
—	526 65	
595 30	—	
8,420 —	—	
32,032 25	7,882 80	
7,882 80		
<u>24,149 45</u>		

COMPTABILITÉ BUDGÉTAIRE — Recettes du

Prévues au budget	Désignation des recettes	1894	1895
611,500 -	a) Produit des concessions d'eau :		
	Eau ménagère (basse pression)	219,629 25	227,543 40
	» (haute pression) Rive gauche	21,777 30	24,799 80
	» (haute pression) Rive droite	36,002 85	36,885 —
	Eau motrice (basse pression)	42,938 25	46,263 25
	» (haute pression)	266,986 55	311,571 95
	Eau industrielle (basse pression).	25,749 50	28,161 45
	» (haute pression)	13,542 75	17,262 55
12,400 —	b) Embranchements et location d'outils	12,491 50	12,750 —
5,500 —	c) Location des compteurs	5,978 95	6,519 85
1,000 —	d) Vente de vieux matériaux	2,445 45	3,165 20
1,700 —	e) Bouches à eau particulières	1,745 —	1,755 —
400 —	f) Vacations	353 —	530 —
5,000 —	g) Recette compensant les frais généraux pour des travaux exécutés pour des particuliers.	16,906 70	18,532 55
110,000 —	h) Produit de l'eau affectée aux services municipaux	110,000 —	110,000 —
4,500 —	i) Loyers divers	4,500 —	4,250 —
		781,047 05	849,930 —

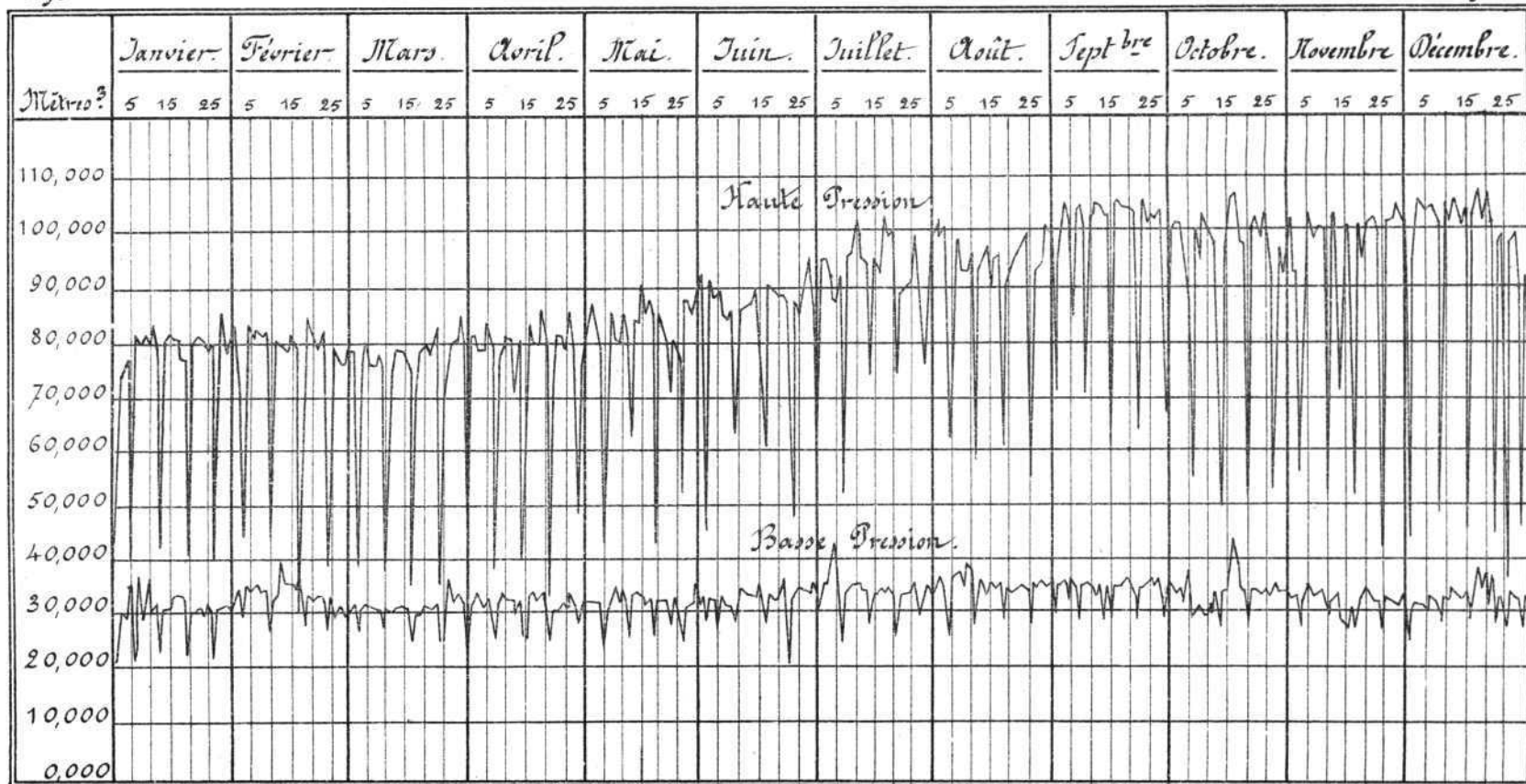
Service des Eaux et forces motrices.

Augmentat.	Diminution	Observations pour 1895									
7,914 15	—										
3,022 50	—										
882 15	—										
3,325 —	—										
44,585 40	—	<table border="0"> <tr> <td>C^{ie} des Tramways</td> <td align="right">Fr. 17,089 60</td> <td rowspan="4">} Fr. 44 585 40</td> </tr> <tr> <td>C^{ie} de l'Eclairage électrique</td> <td align="right">» 7,745 40</td> </tr> <tr> <td>Eclairage électrique divers</td> <td align="right">» 7,362 70</td> </tr> <tr> <td>Forces motrices</td> <td align="right">» 12,417 70</td> </tr> </table>	C ^{ie} des Tramways	Fr. 17,089 60	} Fr. 44 585 40	C ^{ie} de l'Eclairage électrique	» 7,745 40	Eclairage électrique divers	» 7,362 70	Forces motrices	» 12,417 70
C ^{ie} des Tramways	Fr. 17,089 60		} Fr. 44 585 40								
C ^{ie} de l'Eclairage électrique	» 7,745 40										
Eclairage électrique divers	» 7,362 70										
Forces motrices	» 12,417 70										
2,411 95	—										
3,719 80	—										
258 50	—										
540 90	—										
659 75	—										
40 —	—										
177 —	—										
4,625 85	—										
—	—										
—	250 —										
<u>69,132 95</u>	<u>250 —</u>										
	68,882 95	Reçu en plus en 1895.									
	<u>69,132 95</u>										

Consommation journalière d'eau.

1895

1895



COMPTE

DE

PROFITS ET PERTES

ET

BILAN

DU SERVICE DES EAUX

ET FORCES MOTRICES DU RHONE

1895

1895

COMPTABILITÉ

DÉPENSES			
FRAIS D'EXPLOITATION		Fr.	C.
			Fr. C.
Administration			
Traitements		12,000	—
Frais généraux		5,027	—
			17,027 —
Entretien			
Traitement du chef mécanicien		3,600	—
Assurance du personnel		2,968	65
Indemnités pour habillements		401	—
Entretien des bâtiments		2,959	90
Chauffage		2,381	70
Eclairage		1,919	10
Entretien du barrage		3,481	—
» des pompes et turbines		41,586	80
» des pompes à vapeur		6,836	60
» de la canalisation, basse pression		5,123	70
» » haute pression		7,548	25
» du réservoir, bois de la Bâtie		235	45
» » de Bessinge		475	05
» des concessions particulières.		13,258	25
» de l'outillage		3,063	15
» des compteurs		3,060	65
» des bouches à eau particulières.		324	70
» des turbines à domicile.		473	15
» des turbines restitution.		1,437	60
			100,534 70
Contributions et assurances.			3,018 90
			<u>120,580 60</u>

INDUSTRIELLE

1895

RECETTES			
		Fr.	C.
Eau ménagère, basse pression		227,543	40
» haute pression, R. Gauche.		24,799	80
» haute pression, R. Droite .		36,885	—
Eau motrice, basse pression		46,263	25
» haute pression		311,571	95
Eau industrielle, basse pression		28,161	45
» haute pression		17,262	55
Eau pour les services municipaux			692,487 40
Entretien des concessions et locations des outils		12,750	—
Location des compteurs		6,519	85
Vente de vieux matériaux		3,105	20
Bouches à eau particulières		1,755	—
Vacations		530	—
Recette compensant les frais généraux pour les travaux exécutés pour des particuliers		18,532	55
Loyers divers		4,250	—
			47,442 60
			849,930 —

VILLE DE GENÈVE - 1895 - SERVICE DES EAUX

Tableau des dépenses d'installations des Forces motrices du Rhône

		COUT DES INSTALLATIONS			Capital au 31 décembre 1895
		au 31 Déc. 1894	en 1895	Total au 31 Décembre 1895	à compter pour la comptabilité annuelle avec la C ^o de Plainpl.
Installations faites au 31 Déc. 1882					
1	Terrain, usine hydraulique à vapeur	60,500 —		60,500 —	
2	Barrage	71,359 75		71,359 75	
3	Bâtiments, en l'île	490,108 35		490,108 35	
4	» usine hydraulique à vapeur	139,034 35		139,034 35	
5	» quai de la Poste, 2	50,000 —		50,000 —	
6	Réservoir Bois de la Bâtie	85,260 80		85,260 80	
7	Passerelle sur Arve	63,568 90		63,568 90	
8	Canalisations nouvelles b. h.	1,001,269 50		1,001,269 50	
9	Conduite d'alimentation des machines à vapeur	74,447 75		74,447 75	
10	Pompes et turbines	433,360 35		433,360 35	
11	Machines à vapeur	140,488 20		140,488 20	
12	Matériel	38,240 05		38,240 05	
13	Compteurs en location	5,369 —		5,369 —	
14	Prises d'eau gratuites	13,172 60		13,172 60	
15	Marchandises	55,264 70		55,264 70	2,721,444 30
Installations faites dès le 1^{er} Janv. 1883					
1	Canalisations nouvelles bp.	123,786 70	14,610 85	138,397 55	
2	Matériel	22,801 10	1,552 30	24,353 40	
3	Compteurs en location	48,881 40	6,605 90	55,487 30	
4	Prises d'eau gratuites	13,233 75		13,233 75	
5	Avances aux propriétaires	66,328 20	2,175 —	68,503 20	
6	Marchandises	42,366 85		42,366 85	
7	Agrandissement de l'atelier	2,241 95		2,241 95	
8	Turbines à domicile	11,794 60	6,151 —	17,945 60	
9	Concessions des forces motrices	35,000 —		35,000 —	
10	Batardeaux	304,796 55		304,796 55	
11	Digue séparative	102,521 30		102,521 30	
12	Digue, 2 ^{me} période	24,516 65		24,516 65	
13	Barrage à rideau	88,825 90		88,825 90	
14	Vannes et radier en aval de l'île	81,596 60		81,596 60	
15	» en amont de l'île	38,251 85		38,251 85	
16	Restitution de la force motrice aux usiniers	62,735 70		62,735 70	
17	Bâtiment des turbines et vannes	1,392,166 10		1,392,166 10	
18	Pompes et turbines	1,316,786 10		1,316,786 10	
19	Machines à vapeur	21,945 80		21,945 80	
20	Conduite d'alimentation	435,136 —		435,136 —	
21	Canalisations nouvelles h. p.	1,294,935 —	182,128 45	1,477,063 45	
22	Canalisation du réservoir de Bessinges	275,030 60		275,030 60	
23	Réservoir de Bessinges	253,275 75		253,275 75	
24	Intérêt des capitaux engagés	159,070 55		159,070 55	
25	Imprévu et frais généraux	68,773 70	643 75	69,417 45	
26	Digue Jonction	47,370 60		47,370 60	
27	Transmission électrique	39,228 10		39,228 10	
28	Rachat de la Société des Eaux du Rhône, r. d.	255,600 —		255,600 —	
29	» » » r. g.	47,500 —		47,500 —	
30	Traction électrique des tramways	57,943 65	16,624 45	74,568 10	
31	Groupe de pompes N° 17	28,551 55	40,842 65	69,394 20	7,034,326 95
		9,484,436 90	271,334 35		9,755,771 25
<i>A déduire</i> : Subvention de l'Etat pour conduite d'alimentation		30,000 —			30,000 —
		9,454,436 90			9,725,771 25
id. Marchandises sorties de nos approvisionnements			3,139 20		3,139 20
			268,195 15		9,722,632 05
					8,234,326 95
					8,204,326 95
					3,139 20
					8,201,187 75

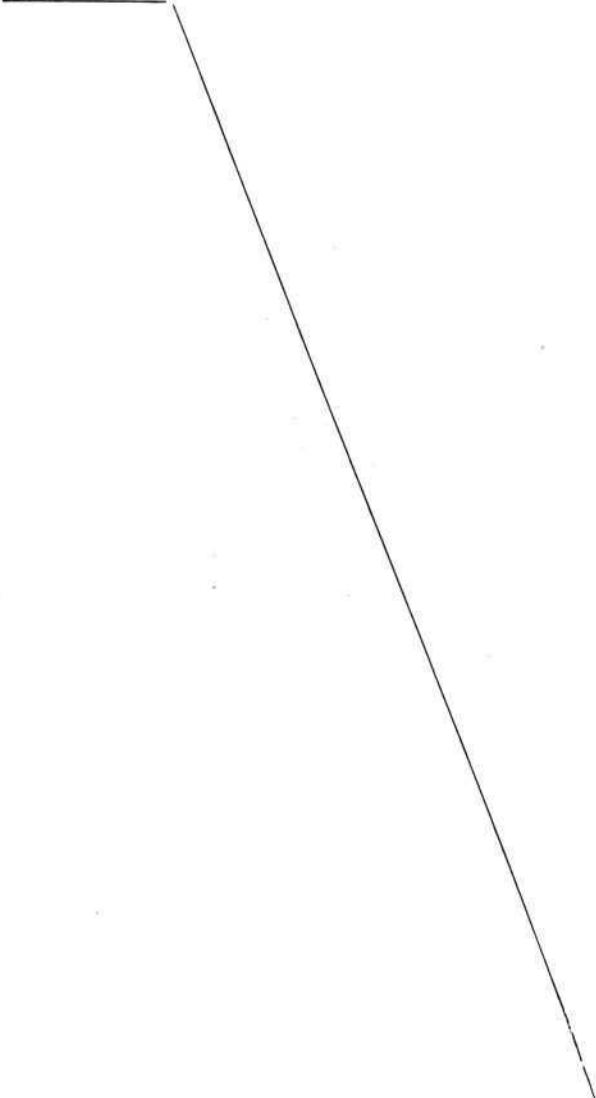
1895

COMPTABILITÉ

Doit		COMPTE DE PROFITS ET PERTES	
	DÉPENSES	Fr.	C.
Frais d'exploitation		120,580	60
Amortissements		290,219	95
Intérêts sur Capital engagé au 31 décembre 1894. 3 1/2 % soit Fr. 6.441.456 75		225,450	95
Réserve pour Chèvres		38,815	—
Bénéfice net		174,863	50
		849,930	—

INDUSTRIELLE

1895

AU 31 DÉCEMBRE 1895	Avoir	
RECETTES	Fr.	C.
Abonnements, etc.	849,930	—
	849,930	—

1895

COMPTABILITÉ

Actif		BILAN AU 31	
		Fr.	C.
Installations.			
Valeur des installations et marchandises suivant tableau page 166.	9,722,632 05		
A déduire :			
Amortiss. acquis au 31 déc. 94 Fr. 3,012,980 15			
Amortissem ^{ts} acquis en 1895 * 290,219 95			
	3,303,200 10	6,419,431	95
Compte exploitation.			
Réserve pour Chèvres		123,749	—
Caisse d'épargne		28,396	30
Débiteurs divers		46,946	70
		<u>6,618,523</u>	<u>95</u>

INDUSTRIELLE

1895

DÉCEMBRE 1895		Passif	
		Fr.	C.
Compte Capital	6,419,431	95
Compte exploitation	199,092	—
<hr/>		<hr/>	<hr/>
		6,618,523	95
		<hr/>	<hr/>

CHAPITRE VIII

VOIRIE

Chef de service : M. VAUCHER-GRASSET.

Dépenses.

Budget n° 46 à 51

Voté	Fr. 337 600 —
Dépensé.	» 400 894 25
Dépensé en plus	Fr. <u>63 294 25</u>

Recettes.

	Prévu	Reçu
Vente de ruclons	Fr. 48 000 —	Fr. 46 041 65
Etablissement de trottoirs	» 10 000 —	» 16 027 55
» de nouveaux égouts	» 5 000 —	» 2 853 25
Participation aux recettes de la Compagnie des tramways	» 2 500 —	» 2 386 60
	<u>Fr. 65 500 —</u>	<u>Fr. 67 309 05</u>
Reçu en plus	» 1 809 05	
Montant des recettes effectuées	Fr. <u>67 309 05</u>	

L'excédent des dépenses porte presque exclusivement sur le service de voirie proprement dit: n° 47, *Rues*, qui dépasse de Fr. 21 012 75 les crédits, et surtout sur le n° 51, *Enlèvement des neiges*, qui présente une augmentation de Fr. 42 505 20.

L'entretien des rues de la ville a été poursuivi, durant l'année 1895, dans les mêmes conditions que précédemment. Mais il est impossible de méconnaître que les exigences actuelles sont bien différentes de ce qu'elles étaient il y a peu d'années encore. Un point sur lequel on ne saurait trop insister, c'est que la tâche de l'administration se trouve singulièrement compliquée par les bouleversements

continuels qu'on fait subir à nos rues pour les doter de réseaux multiples de canalisations, dont l'utilité n'est pas contestée mais qui ont pour effet la destruction plus ou moins rapide des chaussées les plus solidement établies. C'est l'opération du remblayage des fouilles, faite hâtivement, souvent dans une saison défavorable, qui cause le plus de tort à nos rues; les effets pernicioeux s'en font sentir pendant longtemps, et il est à peu près impossible d'exiger d'entrepreneurs qui traitent au mètre courant qu'ils mettent à ce travail le temps et les soins voulus. Les fâcheux effets de ces travaux se manifestent souvent après plusieurs années, alors que les délais de garantie sont expirés et que de lointaines responsabilités se trouvent couvertes par la prescription. Il ne faut donc pas s'étonner si, dans de semblables circonstances, le service de la voirie se borne à défendre son domaine contre les conséquences de cet envahissement et s'il renvoie à des temps moins troublés l'exécution de nouveaux pavages ou d'autres améliorations désirables.

SECTION I

Rues.

Budget n° 47, a à l.

Voté.	Fr. 293 600 —
Dépendé	» 314 612 75
Dépendé en plus	<u>Fr. 21 012 75</u>

Les crédits alloués sont dépassés surtout sur *e*, *Entretien des trottoirs*. — *f*, *Etablissement de trottoirs dans les nouveaux quartiers* et *g*, *Sablage et arrosage des rues*, comme on le verra ci-après. Par contre, nous n'avons pas atteint les évaluations budgétaires pour *a*, *Entretien des rues pavées et asphaltées* et *h*, *Nettoisement des rues*.

I

Entretien des rues pavées et asphaltées.

Budget n° 47, lettre a.

Voté.	Fr. 23 000 —
Dépendé.	» 13 971 40
Dép. en moins	<u>Fr. 9 028 90</u>

Les circonstances invoquées ci-dessus expliquent l'absence presque complète de travaux neufs exécutés en 1895. Nous ne mentionnerons à ce sujet que la réfection de la chaussée asphaltée de la rue du Rhône, dans la partie élargie entre la rue du Commerce et la place de la Fusterie, et l'exécution de cinq passerelles pavées neuves sur divers points de la ville.

NOUVEAUX QUARTIERS. — ELARGISSEMENTS

Dans sa séance du 16 avril 1895, le Conseil Municipal a ratifié une convention conclue avec M. Armleder pour la cession à la Ville de parcelles de terrain destinées à l'élargissement de la rue du Buet. Dès lors, un mur de clôture a été construit sur le nouvel alignement, et le service de la voirie a fait exécuter les travaux de mise en état de viabilité de ce tronçon de rue.

Des négociations ont été entamées avec les propriétaires de l'immeuble dit « Brasserie des quatre saisons », rue des Grottes pour l'élargissement partiel de la rue de la Pépinière sur un point où cette rue présente un étranglement gênant et dangereux. Ces pourparlers n'ont pas encore abouti.

RUE CÉARD.

Dès que le gros œuvre des immeubles bordant la nouvelle rue Céard a été achevé, la Ville a fait établir les trottoirs et l'éclairage de la rue; la croisée de la rue Neuve a été pavée en pierre, et la nouvelle voie a pu être livrée à la circulation.

Des difficultés ont surgi à propos de la démolition de quelques murs des anciens immeubles laissés en place parce qu'ils étaient jugés nécessaires à la stabilité des maisons voisines. Après la construction des immeubles neufs, la Ville a été mise en demeure de faire disparaître ces murs et éperons; en présence de l'attitude passive des propriétaires d'immeubles contigus, la situation ne laissait pas d'être embarrassante; enfin, après de longues négociations, une convention a pu être conclue avec la Société propriétaire des im-

meubles neufs, d'une part, et les propriétaires des maisons 19, rue Croix d'Or, et 18 Neuve, de l'autre, pour la répartition des frais entre les parties contractantes. Grâce au désir d'entente de chacun, un procès a pu ainsi être évité, et la question a été réglée d'un commun accord. Actuellement, le compte du percement de la rue Céard ouvert depuis de longues années se trouve clôturé.

SECTION II

Entretien du pavage en bois.

Budget n° 46.

Voté Fr. 8 000. — Dépensé Fr. 12 825 95. — Dép. en plus Fr. 4825 95.

La dépense nécessitée par l'entretien du pavé de bois s'est élevée à près de 13 000 fr., dont 200 portés au compte de l'entretien de la voie Plainpalais-Terrassière. Les résultats obtenus par ce pavage sont peu satisfaisants ; la destruction du pavé se produit d'une façon très-inégale, ce qui conduit à des réparations isolées mais continuelles, et perpétue l'irrégularité du pavage. Il est à prévoir que les dépenses d'entretien suivront une marche ascendante et que la ville rencontrera des difficultés pour se procurer en temps utile les approvisionnements de bois nécessaires.

III

Entretien spécial de la voie ferrée Rive-Neuve.

Budget n° 47, lettre c.

Voté Fr. 2 000 — Dépensé Fr. 2 942 25. — Dép. en plus Fr. 942 25.

La Compagnie des tramways suisses a fait placer le fil destiné à transmettre aux rails le courant électrique sur la ligne Plainpalais-Terrassière. Il est à espérer que la traction électrique substituée aux chevaux se traduira par une usure moins rapide du pavé de bois.

IV

Entretien des rues macadamisées.

Budget n° 47, lettre *d*.

Voté Fr. 45 000 — Dépensé 47 553 90. — Dép. en plus Fr. 2553 90.

V

Entretien des trottoirs.

Budget n° 47, lettre *e*.

Voté Fr. 16 000 — Dépensé Fr. 30 334 90. — Dép. en plus 14 334 90

Le crédit affecté à l'entretien des trottoirs avait subi une trop forte réduction. Le chiffre prévu au budget est insuffisant pour la période que nous traversons et durant laquelle nous avons à procéder au remplacement des trottoirs usés. Aussi les évaluations budgétaires sont-elles constamment dépassées depuis quelques années.

La superficie de trottoirs en asphalte coulé remplacé par un dallage en ciment a atteint 7270 m², dont 3970 sur la rive gauche et 3300 sur la rive droite. Ce système de revêtement peut être considéré comme donnant de bons résultats. Il est, en effet, extrêmement rare que des dallages en ciment doivent être refaits pour cause d'usure, même après vingt années d'usage; ces réfections sont toujours dûes à des circonstances exceptionnelles, étrangères au système de revêtement.

VI

Etablissement de trottoirs dans les nouveaux quartiers.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 47, lettre <i>e</i>		Ch. VIII, lettre <i>b</i>	
Voté	Fr. 20 000 —	Prévu	Fr. 10 000 —
Dépensé	» 29 813 55	Reçu	» 16 027 55
Dépensé en plus.	<u>Fr. 9 813 55</u>	Reçu en plus.	<u>Fr. 6 027 55</u>

Des trottoirs neufs ont été établis au devant de 47 immeubles, de compte à demi avec les propriétaires. Le loi du 15 juin 1895 confère à l'autorité compétente la faculté d'obliger les propriétaires à contribuer à l'établissement de ces trottoirs, alors que sous le régime précédent cette obligation n'existait qu'au devant des constructions neuves. Le Conseil Administratif se propose de faire usage de cette disposition pour assurer la continuité des trottoirs les plus fréquentés, en faisant disparaître certaines lacunes regrettables.

VII

Sablage et arrosage des rues.

Budget n° 47, lettre *f*.

Voté Fr. 18 000 — Dépensé Fr. 23 860 25. — Dép. en plus Fr. 5 860 25.

De même que pour plusieurs autres postes de ce chapitre, l'excédent de dépenses que nous avons encore à constater ici s'explique par l'insuffisance du crédit. C'est du reste ce que nous avons eu l'occasion de faire remarquer dans plusieurs de nos comptes-rendus antérieurs.

VIII

Nettoisement des rues.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 47, lettre <i>h</i>		Ch. VIII, lettre <i>a</i>	
		Vente de ruclons	
Voté	Fr. 130 000 —	Prévu	Fr. 48 000 —
Dépensé	• 122 727 85	Reçu	• 46 041 65
Dépensé en moins	<u>Fr. 7 272 15</u>	Reçu en moins .	<u>Fr. 1 958 35</u>

Nous avons pu réaliser une économie de 16 000 fr. sur le chiffre de l'année précédente pour la dépense de ce service. Comme, d'autre part, le crédit avait été augmenté de 15 000 fr., il en résulte que ce poste qui soldait, à l'exercice de 1894, par un excédent de

plus de 23 000 fr. présente cette année une différence en moins de Fr. 7 272 15 sur l'évaluation budgétaire.

IX

Entretien des passages, escaliers et grilles de clôture.

Budget n° 47, lettre *i*

Voté Fr. 1 000 — Dépensé Fr. 1 225 15. — Dép. en plus Fr. 225 15.

L'escalier de la promenade du Pin, mal établi à l'origine, a été reconstruit à neuf de façon à adoucir la rampe dans la mesure du possible et à la rendre d'un accès plus facile.

X

Entretien des latrines publiques et urinoirs.

Budget n° 47, lettre *j*

Voté Fr. 8 000 — Dépensé Fr. 6 739 70. — Dép. en moins Fr. 1 260 30.

L'urinoir placé à l'angle nord du Port-franc de Rive avait donné lieu à des réclamations justifiées de la part du voisinage; cette installation a été supprimée.

Une vespasienne à trois places, pourvue d'eau et d'éclairage, a été établie à la tête, rive gauche, du pont du Mont-Blanc. La colonne centrale de cet édicule a été diminuée de hauteur dans le but de ménager la vue sur ce point.

Des écrans ont été placés à quelques urinoirs qui n'en étaient pas pourvus, notamment au boulevard de Plainpalais.

XI

Noms de rues et numéros de maisons.

Budget n° 47, lettre *k*.

Voté Fr. 200. — Dépensé Fr. 218 15. — Dépensé en plus Fr. 18 15.

Le nom de *rue du Buët* a été donné à la rue tendant de la rue des Pâquis au quai du Léman en prolongation du chemin des Clos.

Le nom de *rue Gevray* a été étendu à l'ancienne rue de la Grenade, dont le nom disparaît. On évitera ainsi des confusions avec l'avenue de la Grenade aux Eaux-Vives.

XII

Amortissement et intérêts des rescriptions émises pour l'établissement du pavage en bois.

Budget n° 47, lettre l.

Voté Fr. 22 400. — Dépensé Fr. 22 400 —

Cette dépense est inscrite chaque année au budget conformément au tableau d'amortissement et d'intérêt dressé à cet effet.

SECTION VI

Ponts et Quais.

Budget n° 49

	Voté	Dépensé
a) Entretien des ponts et quais .	Fr. 5 000 —	Fr. 6 199 60
b) « des bateaux et chaînes de sauvetage	» 200 —	» 51 05
	<u>Fr. 5 200 —</u>	<u>Fr. 6 250 65</u>
Dépensé en plus	» 1 050 65	
	<u>Fr. 6 250 65</u>	

L'état du tablier du pont du Mont-Blanc a continué de faire l'objet des préoccupations de l'Administration municipale. Les dépenses d'entretien de la chaussée restent à peu près les mêmes d'une année à l'autre. Si, moyennant une dépense annuelle d'environ 4 000 fr., on obtenait une chaussée unie et résistante, il paraîtrait indiqué de rester dans l'expectative, en reculant le plus possible la date d'une réparation complète équivalant presque à une reconstruction. Il n'en est malheureusement pas ainsi, les déformations du tablier sont perceptibles à l'œil le moins exercé, et les réparations localisées ne peuvent faire disparaître des inégalités qui affectent l'ossature métallique elle-même.

Désireux de s'éclairer de l'avis d'hommes compétents, le Conseil Administratif a demandé une consultation à un ingénieur spécialiste genevois, M. Dunoyer, actuellement employé dans une maison de construction de Lyon.

M. Dunoyer, après avoir examiné diverses solutions possibles, conclut à conserver à ce pont le caractère de poutre continue, en renforçant certains éléments des poutres en arc et en améliorant les appareils de glissement existant sur les appuis.

Ce genre de travail ne pouvant guère être exécuté ailleurs que dans l'atelier, il y aurait à prévoir la démolition successive des deux moitiés longitudinales du tablier et une gêne sérieuse et assez prolongée apportée à la circulation.

Il ne pouvait être question d'aborder un semblable travail dans l'année de l'Exposition. Cet objet reste donc à l'étude.

La saison trop avancée n'a pas permis d'opérer en 1895 la transformation du tablier des ponts de l'île (amont), pour laquelle le Conseil Municipal a voté un crédit. Ce travail a été exécuté ce printemps, ainsi que les peintures des fers.

Les autres ponts de la ville ne donnent lieu à aucune remarque spéciale.

SECTION VII

Egouts.

Budget n° 49.

	Voté.	Dépensé.
a. Réparations	Fr. 5 000 —	Fr. 4 803 55
b. Nettoyage	» 4 000 —	» 2 030 50
c. Construction de nouveaux égouts	» 10 000 —	» 12 626 60
	Fr. 19 000 —	Fr. 19 460 65
Dépensé en plus	» 460 65	
	<u>Fr. 19 460 65</u>	

Recettes :

Une recette a été prévue au Ch. VIII titre b, part des propriétaires dans l'établissement des nouveaux égouts, en	Fr. 10 000 —
Elle a produit une somme de	» 16 027 55
soit une augmentation de	<u>Fr. 6 027 55</u>

Entretien des Égouts.

L'égout desservant l'Hôtel de Ville a été trouvé obstrué et en mauvais état dans la rue du Puits-St-Pierre; cet embranchement a été refait à neuf.

Construction d'Egouts (d'extraordinaire).

L'allocation d'un crédit annuel pour la construction de nouveaux égouts répond à une nécessité de la situation actuelle de la ville. La création récente des collecteurs et l'extension des constructions neuves dans les quartiers de banlieue, obligent la Ville à exécuter des embranchements de canaux assez profonds pour assainir les caves dont sont pourvues toutes les maisons nouvelles. C'est là une modification dans les usages existant précédemment, qui exige des canaux plus profonds que ceux dont on s'accommodait partout il y a peu d'années encore. L'Administration municipale encouragera volontiers, dans les limites de ses ressources, toutes les améliorations qui concourent au développement hygiénique de la ville, et l'extension du réseau d'égouts profonds déjà existant contribuera, au premier chef, à un semblable résultat.

La Ville a participé à l'extension d'un embranchement desservant les bâtiments récemment construits rue de l'Entrepôt, derrière la nouvelle Poste.

Un plan rationnel d'assainissement du quartier des Pâquis, dont la réalisation a commencé dès l'achèvement du collecteur, prévoyait la construction d'un canal d'égout desservant la partie nord de la rue des Pâquis et la rue de Buet jusqu'au quai du Léman. Ce tronçon, d'une longueur totale de 265 m., a été exécuté au commencement de l'année.

En décembre, un deuxième embranchement de 115 m., aboutissant au canal de la rue de Monthoux, a été achevé à son tour. La Ville a hâté, dans la mesure du possible, l'exécution de ce deuxième tronçon pour faire disparaître une cause d'insalubrité affectant un groupe d'immeubles compris entre la rue des Pâquis et l'ancienne rue Gevray.

Sur la rive gauche, un tronçon de 120 m. a été construit dans la partie de la rue du Rhône comprise entre les places du Rhône et du Lac. Cet embranchement devenait nécessaire pour assainir les caves de l'immeuble 52, rue du Rhône, récemment reconstruit.

SECTION IV

Dépôts.

	Budget n° 50	Voté	Dépensé
a) Entretien et loyer	Fr. 2 000 —	—	Fr. 1 671 40
b) Achat et entretien d'outils et matériel	» 3 500 —	—	» 2 085 25
	<u>Fr. 5 500 —</u>	—	<u>Fr. 3 756 65</u>
Dépensé en moins			» 1 743 35
			<u>Somme égale Fr. 5 500 —</u>

SECTION VI

Enlèvement des neiges.

	Budget n° 51
Voté.	Fr. 5 000 —
Dépensé.	» 47 505 20
Dépensé en plus	<u>Fr. 42 505 20</u>

Le service de l'enlèvement des neiges a absorbé en 1895 une somme totale de Fr. 139 515 75

A teneur d'un arrêté du Conseil Municipal du 5 janvier 1889, les deux tiers de cette somme sont mis à la charge des contribuables en » 92 010 55

L'exercice budgétaire supporte la différence . . . Fr. 47 505 20

L'hiver 1894—1895 a été d'une rigueur exceptionnelle et s'est signalé par l'abondance des chutes de neige survenues en janvier, février et mars. La quantité totale tombée pendant le premier trimestre de 1895 a atteint 1 m 60, et la seule chute des 25 et 26 février a été de 72 centimètres. Si l'on observe, d'autre part, que dans la campagne la neige a recouvert le sol sans interruption du 28 décembre

au 28 mars, et que la température de cet hiver s'est maintenue continuellement très basse, on constate que ces circonstances sont celles des pays du nord, dans lesquels on se garde bien d'enlever la neige des rues, mais où l'on se borne à sabler légèrement pour faciliter la circulation des voitures et des piétons.

Au premier dégel les eaux superficielles ont pénétré dans les gouffres des rues et les canaux et y ont formé des blocs de glace compacte qui ont mis ces bouches d'égout hors d'état de fonctionner pendant bien des jours. Dans ces circonstances, l'administration municipale a recouru, à grands frais, à des injections de vapeur d'eau, à des répandages de sel et à d'autres expédients, mais les résultats obtenus devaient forcément rester très limités.

Les dépenses résultant de ces accumulations de neiges et du froid persistant ont atteint un chiffre inaccoutumé. D'accord avec l'administration cantonale, il a été décidé de répartir sur deux exercices les cotes de contributions relatives à cet objet.

CHAPITRE IX

ÉCLAIRAGE PUBLIC

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 52,		Chapitre IX.	
Voté . . .	Fr. 110 000 —	Prévu . . .	Fr. 32 600 —
Dépensé . .	» 110 513 40	Reçu . . .	» 32 806 20
Dép. en plus .	<u>Fr. 513 40</u>	Reçu en plus .	<u>Fr. 206 20</u>

La totalité des becs d'éclairage public comprenait, à la fin de l'année 1895,

- 559 becs de nuit entière de 150 litres.
- 753 » de minuit. » »
- 93 » d'éclairage supplémentaire d'été.
- 24 » à forte consommation.

au total 1429 becs, en augmentation de 13 sur l'année précédente. Ce total comprend 60 lanternes Krausé d'un débit de 500 litres, mais dont l'éclairage a été payé à la Compagnie au prix des becs de 150 litres.

Le montant des installations particulières de gaz effectuées par la Compagnie en 1895 et que la Ville s'était engagée à racheter au 31 décembre, se décompose comme suit :

Pour la Ville de Genève :

Installations de colonnes montantes	Fr. 36 046 50
» de compte à demi	» 5 923 70
» de 30 francs (855)	» 25 350 —
	<u>Fr. 67 320 20</u>

Pour la Commune des Eaux-Vives :

Installations de colonnes montantes	Fr. 16 950 15
» de compte à demi	» 4 299 70
» de 30 francs (211)	» 6 330 —
	<hr/>
	Fr. 24 579 85

Pour la Commune du Petit-Saconnex :

Installations de colonnes montantes	Fr. 25 975 60
» de compte à demi	» 921 40
» de 30 francs (336)	» 10 080 —
	<hr/>
	Fr. 36 977 —



CHAPITRE X

POLICE ET SURVEILLANCE

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Budget n° 53,		Contraventions de police.	
Voté	Fr. 28 700 —	Prévu	Fr. 4 500 —
Dépensé	» 29 664 90	Reçu	» 2 532 —
Dépensé en plus	<u>Fr. 964 90</u>	Reçu en plus	<u>Fr. 1 032 —</u>

L'augmentation porte sur les lettres *f* et *h*, *habillements et frais divers*; par contre, une diminution est à signaler sur *e*, *entretien des cygnes*.

L'augmentation sur *z*, *part des employés dans le produit des amendes* a pour contre-partie une recette supérieure.

Pendant l'année 1895, la Police municipale a relevé 1304 contraventions, soit 361 de plus qu'en 1894. Elles se répartissent comme suit :

- 240 dégradations d'édifices, promenades et cimetières.
- 25 dépôts de balayures sur la voie publique.
- 2 tentes non autorisées.
- 73 enseignes placées sans autorisation.
- 24 dépôts de matériaux non autorisés.
- 6 lavages dans les fontaines.
- 36 travaux sur la voie publique non autorisés.
- 58 travaux non ou mal éclairés.
- 11 travaux négligés.
- 19 stationnements d'ânes, de chevaux, sur la voie publique.
- 123 embarras divers sur la voie publique.
- 617 contraventions, à reporter.

617 *Report d'autre part.*

- 115 malpropreté des cours, allées et latrines.
- 14 transports de fumier aux heures interdites.
- 77 tapis secoués sur la voie publique.
- 12 linges étendus hors des fenêtres.
- 48 vases sans barrières sur les fenêtres.
- 43 circulation de chars et voitures dans les marchés.
 - 6 animaux prohibés, tels que : poules, pigeons, lapins.
 - 5 affichages interdits.
- 86 allures défendues (chevaux).
- 41 eaux répandues sur la voie publique.
- 110 neige sur les trottoirs et dépôts sur la voie publique.
 - 5 immeubles sans récipient pour le dépôt des immondices.
- 32 jets de pierres sur la voie publique.
- 50 chiens non tenus à l'attache dans la promenade du Lac.
 - 6 pêche interdite.
 - 4 branloires surchargées.
 - 7 ponts suspendus sans rebord.
 - 5 pour avoir uriné sur la voie publique.
 - 2 verre brisé.
 - 2 bois refendu sur la voie publique.
 - 6 voitures non éclairées.
- 11 lugé sur la voie publique.

1304 contraventions.

Ces contraventions ont été réglées comme suit :

Annulées	240
Transmises à la Justice de paix	26
Réglées au bureau de la Police municipale	<u>1038</u>
Total égal	<u>1304</u>

Il y a eu, en outre, 50 fourrières, objets divers abandonnés sur la voie publique : chevaux, ânes, chars, etc.

M. Ferdinand Roller, chef des inspecteurs municipaux de la ville de Genève depuis vingt-deux ans, est décédé à la fin de l'année dernière. C'était un excellent fonctionnaire et qui ne laisse à l'administration que des regrets.

Le Conseil Administratif a jugé qu'il n'y avait pas lieu de repourvoir à cet emploi. Depuis la création du service des Halles et mar-

chés et de celui des Loyers et redevances, le maintien de la police municipale, telle qu'elle était organisée comme service indépendant, n'avait plus sa raison d'être. Nous l'avons rattachée au service des loyers et redevances, dont le chef a été chargé des fonctions que remplissait M. Roller. Cette mesure se justifiait d'autant plus que le nombre des immeubles municipaux diminuant progressivement, il y avait convenance à étendre d'autre part les attributions du chef de bureau. Cette combinaison ne comporte d'ailleurs aucune augmentation dans le traitement de ce dernier.

L'un de nos inspecteurs, M. Jean Ryhen, a donné sa démission. Il a été remplacé par M. Louis Roy.

CHAPITRE XI

**HALLES ET MARCHÉS
ET LOCATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE**

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 54.		Chapitre XI.	
Voté.	Fr. 9 700 —	Prévu	Fr. 447 000 —
Dépensé	» 11 607 55	Reçu.	» 176 168 65
Dépensé en plus.	<u>Fr. 1 907 55</u>	Reçu en plus .	<u>Fr. 29 168 65</u>

L'excédent des dépenses porte sur *d*, *Entretien, nettoyage, etc.*, et *h*, *Eclairage*.

1

Halles et Marchés.

Inspecteur : M. Emile DECOR.

	Prévu	Reçu
<i>a</i>) Halles de Rive et de l'île	Fr. 26 000 —	Fr. 26 624 35
<i>b</i>) Places par abonnements	» 29 000 —	» 28 227 85
<i>c</i>) Places au jour le jour	» 36 000 —	» 36 799 90
<i>d</i>) Fêtes du 31 décembre	» 8 000 —	» 10 406 20
Ensemble	Fr. 99 000 —	<u>Fr. 102 058 30</u>
Reçu en plus	<u>» 3 058 30</u>	
Somme égale	<u>Fr. 102 058 30</u>	

Le produit de chaque halle se répartit comme suit :

Halle de Rive.

Cases et magasins Fr. 11 994 80

Halle de l'Île.

Cases	Fr. 10 480 55	
Greniers	» 551 —	
Emplacements libres	» 3 598 —	» 14 629 55
	<hr/>	
Ensemble	Fr. 26 624 35	

Au nombre des travaux concernant le matériel, nous mentionnerons la construction de 24 cases dans l'allée de droite de la halle de l'Île, sur les emplacements où les marchands s'installaient les jours de marché, avec leurs tables et leurs véhicules.

Une semblable amélioration avait été apportée en 1892 dans l'allée de gauche de la même halle.

Le nombre des jetons vendus par les agents sur les marchés est de 113 817, ayant produit fr. 36 799 90.

Ils se décomposent comme suit :

30 301 jetons à Fr. 0 10	Fr. 3 030 10
58 434 » » 0 20	» 11 686 80
5 998 » » 0 50	» 2 999 —
19 084 » » 1 —	» 19 084 —
<hr/>	<hr/>
113 817 jetons	Fr. 36 799 90

II

Locations sur la voie publique.

Percepteur : M. Moïse TRIMOLET.

	Prévu	Reçu
e) Saillies fixes et mobiles	Fr. 17 000 —	Fr. 31 864 50
f) Places devant les cafés	» 9 000 —	» 12 225 —
g) Emplacements de kiosques	» 3 400 —	» 3 581 80
	<hr/>	<hr/>
<i>A reporter</i>	Fr. 29 400 —	Fr. 47 671 30

	<i>Report</i>	Fr. 29 400 —	Fr. 47 671 30
h) Places pour travaux sur la voie publique	•	6 800 —	• 40 354 65
i) Stationnement des voitures	•	1 800 —	• 2 221 45
j) Droit d'attache des bateaux à laver, à vapeur et petits bateaux	•	1 500 —	• 1 394 80
k) Redevances diverses, y compris celles de la Compagnie des tramways et de la Société des chemins de fer à voie étroite	•	8 500 —	• 12 468 15
Total		Fr. 48 000 —	<u>Fr. 74 110 35</u>
Reçu en plus		• 26 110 35	
Somme égale		<u>Fr. 74 110 35</u>	

Les recettes prévues ont été largement dépassées par le fait des nombreuses constructions qui se sont élevées dans notre ville pendant cette période, mais c'est un revenu aléatoire sur lequel il ne serait pas sage de compter d'une manière continue; toutefois, tenant compte des observations présentées dans le sein du Conseil Municipal, nous avons donné à notre percepteur des instructions qui lui ont permis d'augmenter sensiblement les redevances pour les expositions de marchandises et les places devant les cafés. Nous espérons pouvoir, à l'avenir, atteindre encore un meilleur résultat.

Seule la lettre *j* n'accuse pas le chiffre prévu : cette différence provient de ce que nous avons dû dégrever les loueurs de petits bateaux, dont l'industrie a momentanément souffert par suite des travaux d'aménagement de la promenade du Lac et de celle du quai des Pâquis.

Autorisations pour travaux particuliers et anticipations sur la voie publique.

Le nombre des autorisations pour travaux particuliers et anticipations sur la voie publique a été, en 1895, de 5113, accusant une augmentation de 334 sur l'exercice précédent.

Ces autorisations se répartissent de la manière suivante :

Enseignes nouvelles	359
• restaurées	30
• déplacées	<u>22</u>
<i>A reporter</i>	411

	<i>Report</i>	411	
Inscriptions sur murs et vitrages		75	
Lanternes à gaz et électriques		15	
Attributs de commerce		12	
Tentes fixes et mobiles		72	
Réparations de faces		105	
Fermetures de magasins		6	
Canaux, descentes, renvois d'eau		182	
Trottoirs, marches et seuils		3	
Terrasses, balcons, marquises		12	
Soupiraux, abat-jour, stores et volets		6	
Murs et clôtures		5	
Arcades, portes et fenêtres		22	
Démolition de bâtiments		2	
Constructions et reconstructions, dont 35 avec objets en saillie sur la voie publique		60	
Travaux journaliers et réparations sur la voie publique :			
Travaux divers	217	}	4118
• C ^{ie} du gaz	147		
• C ^{ie} d'électricité	35		
• vidange hydraulique	3538		
• peintres divers	181		
Dépôts de matériaux		7	
		Total	<u>5113</u>

CHAPITRE XII

SECOURS CONTRE LES INCENDIES

Conservateur du matériel : M. Alex. Ricou.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>
Budget N° 55.		
Voté. . . .	Fr. 27 800 —	Pour mémoire.
Dépendé. . . .	» 33 423 60	
Dépendé en plus	<u>Fr. 5 623 60</u>	

L'excédent des dépenses porte sur presque toutes les rubriques, mais surtout sur *f, frais d'incendies et de veilles*.

Le compte Secours pour incendies est débiteur à nouveau de 2,000 fr. pour le renouvellement de l'équipement de la Fanfare municipale. Cette avance sera balancée par quatre annuités budgétaires de 500 francs chacune.

SERVICE

Les incendies qui ont eu lieu en 1895 se classent comme suit :

	Dans la ville		Dans la banlieue		A la campagne	
	de jour	de nuit	de jour	de nuit	de jour	de nuit
Inquiétants	4	5	0	2	2	2
Peu graves	9	6	1	0	0	0

Il y a en, en outre, 41 feux de cheminée, dont 8 de jour, et 3 de nuit, 3 inquiétants et 8 peu graves. Une seule fausse alerte de nuit.

En résumé 43 alertes, pour lesquelles se sont présentés 1110 sapeurs, soit 14 alertes et 137 sapeurs de plus que l'année précédente.

Parmi les incendies qui se sont déclarés dans la ville, un seul est à mentionner d'une manière spéciale, c'est celui de l'Hôtel de la Métropole, le 6 juillet, à 6 heures du soir, par une forte bise. Les chambres mansardées de l'hôtel furent détruites, et tout le bâtiment subit de très grands dégâts.

Un des feux à la campagne a eu aussi une importance particulière. Il éclata à Bonneville (Haute-Savoie) le 22 juillet, et prit des proportions si alarmantes que M. le maire de Bonneville demanda télégraphiquement du secours à Genève, entre 11 heures et minuit. La Campagnarde et son break, la pompe à vapeur et son char de secours furent immédiatement expédiés et purent coopérer à l'extinction du feu.

Il y a eu au théâtre 194 services de veilles, soit 184 représentations et 40 concerts, — 2084 présences de sous-officiers, caporaux et sapeurs, comme l'année précédente.

Les exercices aux engins, inspections et exercices d'infanterie ne donnent lieu à aucune observation particulière.

PERSONNEL.

L'effectif du bataillon était, au 31 décembre 1895, de 306 hommes, soit :

Etat-major 9, y compris 5 médecins, — petit état-major 6, — les quatre compagnies, officiers, sous-officiers et sapeurs, 291.

M. le major Emile Privat, qui sur des instances réitérées, à la suite du décès du major Marziano, avait consenti à prendre le commandement du bataillon, s'est vu forcé par son état de santé et ses occupations personnelles, à se retirer après deux ans de service. Sa démission a été accueillie avec un vif sentiment de regret par le Conseil Administratif et par le Corps.

M. le capitaine Marc Foudral a été nommé au grade de major et appelé au commandement du bataillon en remplacement de M. Privat.

M. le premier-lieutenant Louis Guntz a également donné sa démission.

Les nominations suivantes ont été faites par le Conseil d'Etat sur la présentation du Département militaire : M. le capitaine Elisée Mayor a été appelé aux fonctions de deuxième adjudant du bataillon et classé à l'Etat-major.

MM. les premiers-lieutenants Charles Marmet et Arthur Benoit ont

été promu au grade de capitaines, — M. le lieutenant Georges Schœnau, au grade de premier-lieutenant.

Par arrêté en date du 8 novembre 1895, le Conseil Municipal a décidé qu'au lieu d'un seul aide major (adjudant-capitaine) il pourrait y en avoir plusieurs. Le Conseil d'Etat a approuvé cette disposition. Sur la demande de M. le Commandant, le Conseil Administratif a insécuté dès l'année dernière un second adjudant : c'est, comme on vient de le voir, M. le capitaine Mayor qui a été désigné pour cet emploi.

MATÉRIEL.

Nous avons continué à vendre de vieilles pompes qui n'étaient plus utilisées. Le produit de ces réalisations nous a permis de renouveler et d'augmenter diverses parties de notre matériel sans excéder sensiblement notre crédit.

Les principales acquisitions de l'année sont les suivantes :

1004 mètres de courses, en chanvre, avec 100 paires de raccord en laiton.

3 chars de courses montés sur ressorts, avec treuils et accessoires.

450 mètres de cordes.

Un nouveau sac de sauvetage.

Une échelle à coulisse.

CHAPITRE XIII

CONVOIS FUNÈBRES

Chef de bureau : M. Jules BOUËT

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 56.		Chapitre XIII.	
Voté	Fr. 73 850 —	Prévu	Fr. 95 000 —
Dépensé	69 672 85	Reçu	89 854 80
Dépensé en moins	<u>Fr. 4 177 15</u>	Reçu en moins .	<u>Fr. 5 145 20</u>

Pendant l'année 1895, le bureau des pompes funèbres a organisé 1,274 convois, soit 86 de plus qu'en 1894.

Ils se répartissent comme suit :

	Classes	1 ^{re}	2 ^{me}	3 ^{me}	4 ^{me}	5 ^{me}	6 ^{me}	7 ^{me}	Total
Bureau central		6	35	47	69	100	155	47	459
Bureau Rive droite. . .		—	6	11	32	62	43	4	158
Totaux.		6	41	58	101	162	198	51	617

	Bureau central	Bureau Rive droite	Total
Report des totaux ci-dessus	459	158	617
Hospice général et Département de Justice et Police		39	395
Enfants de 0 à 1 an	101	101	202
• de 1 à 13 ans.	39	21	60
	<u>955</u>	<u>319</u>	<u>1 274</u>
Convois dont notre bureau n'a reçu que le prix de la fosse			<u>466</u>
Total général des convois inscrits au bureau.			<u>1 740</u>

qui se répartissent ainsi qu'il suit dans les différents lieux d'inhumation :

	18	dans le cimetière de Plainpalais.
533	.	Châtelaine.
1 132	.	St-Georges.
	57	en d'autres lieux.
Total	<u>1 740</u>	convois.

Il y a eu sur l'année précédente une augmentation de 48 convois pour le compte de l'Hospice général et du Département de Justice et Police.

CHAPITRE XIV

CIMETIÈRES

Chef de Bureau : M. Jules BOUËR

Budget n° 57.

Dépenses.

	Voté	Dépensé
Cimetière de Plainpalais	Fr. 1 700 —	Fr. 1 501 75
» de Châtelaine	» 3 950 —	» 3 544 20
» de St-Georges	» 8 700 —	» 9 143 60
	<u>Fr. 14 350 —</u>	<u>Fr. 14 189 55</u>
Dépensé en moins		Fr. 160 45
Somme égale.		<u>Fr. 14 350 —</u>

Recettes.

	Prévu pr les 3 cimetières	Reçu
Cimetière de Plainpalais	Fr. 40 000 —	Fr. 18 700 —
» de Châtelaine		» 16 350 —
» de St-Georges		» 9 950 —
Reçu en plus	» 5 000 —	<u>Fr. 45 000 —</u>
	<u>Fr. 45 000 —</u>	

CIMETIÈRE DE PLAINPALAIS

Il y a eu, dans ce cimetière, pendant l'année 1895, 18 inhumations, toutes d'adultes, dont une seule dans une place réservée.

Deux nouvelles places ont été accordées, l'une comme réserve pendant vingt ans et l'autre pendant soixante ans pour une des inhumations ci-dessus, ce qui porte à deux les places vendues dans le courant de cette année au cimetière de Plainpalais.

CIMETIÈRE DE CHATELAINE

Dans le courant de l'année 1895, il y a eu dans ce cimetière 533 inhumations.

Sur ce nombre, 9 ont eu lieu dans des places concédées.

Le total des concessions de tombes s'est élevé à 22 pendant l'année 1895, soit :

14 pour la durée de 20 ans, dont trois réserves ;

4 pour la durée de 30 ans hors la ligne ouverte ;

4 pour 99 ans, dont une dans la 3^{me} place de l'ancien caveau n^o 10, deux dans le caveau n^o 31 et enfin une dans le dernier portant le n^o 32.

Les inhumations dans ce cimetière se divisent comme suit :

Adultes	359
Enfants de 3 à 13 ans .	24
" de 0 à 3 ans .	147
Fœtus	3
Total.	<u>533</u>

CIMETIÈRE DE ST-GEORGES

Durant l'année 1895, il y a eu 1,132 inhumations à St-Georges.

Elles se divisent ainsi :

Adultes	885
Enfants de 3 à 13 ans .	43
" de 0 à 3 ans .	199
Fœtus	5
Total.	<u>1 132</u>

Dix de ces inhumations ont eu lieu dans des places achetées, savoir :

6 pour 20 ans de plus que le tour ordinaire ;

1 également pour 20 ans, dans la partie réservée aux caveaux ;

3 dans des caveaux, pour 99 ans (3^{me} place du caveau n° 1, et deux nouveaux caveaux, n°s 3 et 4).

En outre, le caveau n° 2 a été concédé pour deux places à 99 ans chacune. Une concession ordinaire, c'est-à-dire pour vingt ans de plus que le tour réglementaire, a été accordée pour une tombe où l'inhumation avait eu lieu avant 1895.

Enfin, 4 places ont été accordées pendant 20 ans comme réserves. Il y a donc eu un total de dix-sept places vendues, dans le courant de l'année 1895, au Cimetière de St-Georges.

Résumé des inhumations dans les trois cimetières.

Cimetières	Adultes	Enfants		Fœtus	Total
		de 3 à 13 ans	de 0 à 3 ans		
Plainpalais . . .	18	—	—	—	18
Châtelaine . . .	359	24	147	3	533
St-Georges . . .	885	43	199	5	1 132
Total. . . .	1 262	67	346	8	1 683
Inhumés en d'autres lieux					57
Total général des inhumations					1 740

dont 1 274 ont été organisées par notre bureau, et 466 par d'autres entreprises.

CHAPITRE XV

DÉPENSES ET RECETTES DIVERSES ET IMPRÉVUES

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 58		Ch. XV.	
Voté	Fr. 48 000 —	Prévu	Fr. 3 465 —
Dépensé	» 45 829 85	Reçu	» 1 873 25
Dépensé en moins	<u>Fr. 2 170 15</u>	Reçu en moins	<u>Fr. 1 291 75</u>

DÉPENSES

	Prévu	Dépensé
a) Caisse d'épargne des employés .	Fr. 8 000 —	Fr. 8 208 55
b) Eclairage et chauffage des locaux d'élection	» 900 —	» 1 000 65
c) Entretien des tableaux électoraux .	» 4 500 —	» 863 10
d) Allocation à l'Association des inté- rêts de Genève	» 2 000 —	» 2 000 —
e) Allocation pour prix à diverses sociétés	» 700 —	» 859 —
f) Dépenses imprévues.	» 4 900 —	» 2 898 55
	<u>Fr. 48 000 —</u>	<u>Fr. 15 829 85</u>
Dépensé en moins		<u>» 2 170 15</u>
Somme égale		<u>Fr. 48 000 —</u>

RECETTES

Visa de certificats d'origine pour marchandises expédiées de Genève, et taxes pour cautionnements . . . »	253 50
Vente de livrets de famille à l'Etat civil »	203 70
» de catalogues des musées et de la bibliothèque publique »	230 —
Vente de cygnes »	140 —
» de plans de Genève »	68 —
Versement de diverses sociétés de gymnastique pour utilisation des locaux »	525 40
Divers »	452 95
Total	<u>Fr. 1 873 25</u>

CHAPITRE XVI

DÉPENSES EXTRA-BUDGÉTAIRES

	Voté.	Dépensé.
Voté par le Conseil Municipal le 10 mai 1895 :		
Allocation supplémentaire au Comité des ex-		
posants genevois à Chicago	Fr. 3 000	Fr. 3 000
Voté par le Conseil Municipal le 24 mai 1895 :		
Service des fontaines lumineuses en 1895 . . .	• 2 500	• 2 500

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRES	PAGES
I. FINANCES	4
Résultats de l'exercice	4
Résultats généraux	6
Rescriptions générales	7
Rescriptions pour aménagement du quartier de l'Île	8
Rescriptions pour pavages en bois	8
Restauration du temple de Saint-Pierre	9
Elargissements de rues	9
Bains du Rhône	10
Fonds d'assurance du Théâtre	10
Fonds de bienfaisance de la Ville de Genève	10
Taxe municipale	12
II. ADMINISTRATION	15
I. Rapports avec le Conseil municipal	16
II. Rapports avec les Autorités fédérales et cantonales	21
1. Autorités fédérales	21
2. Autorités cantonales	23
III. Divers	31
Etat-Civil	54
III. ABATTOIR ET MARCHÉ AU BÉTAIL	59
IV. INSTRUCTION PUBLIQUE, BEAUX-ARTS ET INDUSTRIE	64
I. Ecoles enfantines	65
II. Ecoles primaires	67
III. Ecoles complémentaires	69
IV. Collège de Genève	70
V. Ecole d'horlogerie et de mécanique	71
VI. Ecole de commerce	74
VII. Académie professionnelle	75
VIII. Ecoles d'art	80
IX. Fondation Diday	84
X. Fondation Lissignol	86

CHAPITRES	PAGES
XI. Musée Rath	86
XII. Legs et dons	88
XIII. Musée d'histoire naturelle	89
XIV. Musée des Arts décoratifs	97
XV. Collections diverses	98
XVI. Collection Fol.	104
XVII. Bibliothèque publique	105
Bibliothèques circulantes	112
XVIII. Herbar Delessert et Conservatoire botanique	114
XIX. Jardin botanique	116
XX. Chauffage et éclairage des bâtiments consacrés à l'instruction publique	119
V. THÉÂTRE ET CONCERTS	121
VI. PROPRIÉTÉS MUNICIPALES	125
I. Bâtimens	126
II. Promenades et jardins	128
III. Horloges	129
VII SERVICE DES EAUX ET FORCES MOTRICES	130
VIII. VOIRIE	172
IX. ÉCLAIRAGE DE LA VILLE	184
X. POLICE ET SURVEILLANCE ET LOCATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE	186
XI. HALLES ET MARCHÉS	189
XII. SECOURS POUR LES INCENDIES	193
XIII. CONVOIS FUNÈBRES	196
XIV. CIMETIÈRES	198
I. Cimetière de Plainpalais	199
II. » de Châtelaine	199
III. » de St-Georges	199
XV. DÉPENSES ET RECETTES DIVERSES ET IMPRÉVUES	201
XVI. DÉPENSES EXTRA-BUDGÉTAIRES	203



